



Le budget du Québec 2008-2009

Analyse détaillée du budget, des crédits et de leur impact sur la lutte à la pauvreté

L'air et l'art de rien : la loi du plus fort et ses mises à l'écart

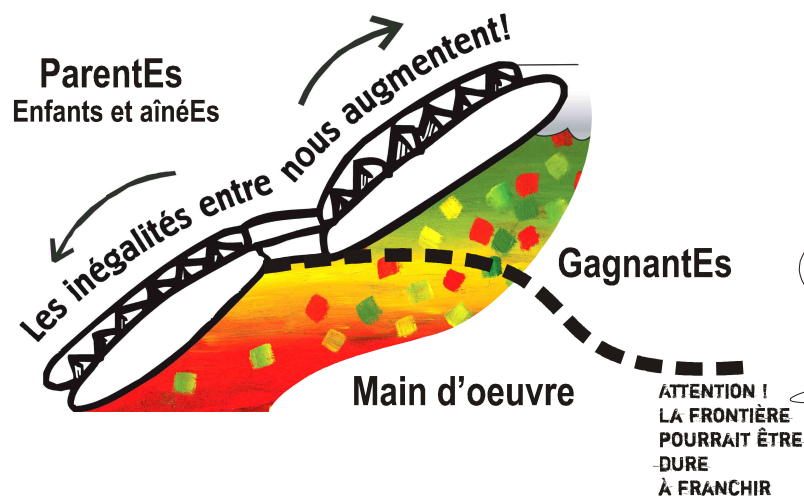
Le discours sur le budget 2008-2009 a été présenté le 13 mars 2008. C'est une année de réforme comptable et d'intervention économique après une année de baisses d'impôts qui ont servi à dilapider le fric retourné par le fédéral pour régler le déséquilibre fiscal longuement disputé entre Ottawa et les provinces. Sur un mot-clé, la productivité, et une pile de rapports – et alors que ça va mal aux États-Unis, pourtant plus productifs –, ce budget continue le travail, transpartisan et de longue haleine, de mise en performance du Québec dans l'environnement nord-américain et la logique mondiale dominante. Autrement dit, il faut *soutenir et récompenser l'investissement* et le *talent*. On veut montrer qu'on fait ce qu'il faut et qu'on fait bien ça. Quelle est la logique ? C'est une logique de PIB, de Production intérieure brute, qui fabrique la croissance et le soi-disant mieux vivre des plus forts en générant beaucoup de dégâts, d'inégalités, d'exclusion dans ses marges et en le taisant.

Dans cette logique, la société est composée de gagnantEs, de parentEs, enfants et aînéEs, et... de main d'œuvre potentielle en dehors du périmètre de la «bonne société». Cette année c'est au tour des régions «ressources» de retomber dans l'escalier qui descend... à moins qu'elle n'achètent de l'équipement neuf avec des dollars forts pour continuer de jouer à la chaise musicale.

On pourrait pourtant rêver le monde autrement : un monde riche de tout son monde. On a même une loi pour ça, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui impose au Québec de réduire les inégalités et de rejoindre d'ici 2013 les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres. Il reste justement cinq ans pour y voir. Et si on s'y prenait par le bas et par la base ?

Et si on intégrait le Produit intérieur doux (PID) et de la Dépense intérieure dure (DID) dans le périmètre redevable de l'attention solidaire ?

Collectif pour un Québec sans pauvreté.



QUAND ON VEUT CHANGER DE STATUT, T'ES COINCÉE !

ON EST TOUJOURS SOUS SURVEILLANCE !

C'EST UN NO MAN'S LAND ! NON, UN NO HUMAN'S LAND !

C'EST UNE ZONE D'INCONFORT !

Paroles citoyennes qualifiant un niveau de revenu autour de 15 000 \$, où les besoins essentiels sont relativement couverts sans qu'on sorte de la pauvreté, avec ou sans emploi, entendues dans un atelier sur la Mesure du panier de consommation Colloque Ensemble autrement, 23 mai 2008

Comment lire ce document

Ceci est un document technique. Il comprend :

1. Les mots-clés du budget.
2. Les chiffres de base.
3. Les mesures annoncées.
4. Des tableaux d'impacts cumulés.
5. Un angle «écarts sur cinq budgets».

Suivent des annexes pour garder le cap vers un Québec sans pauvreté.

Cet outil va avec un texte d'analyse, édité séparément, intitulé **Le budget du Québec 2008-2009. L'air et l'art de rien : la loi du plus fort et ses mises à l'écart**. Celui-ci donne des clés pour lire les cases et... entre les cases dans une perspective sur dix ans.



1. Les mots avant les chiffres

Que vient faire le budget 2008-2009 dans l'évolution des finances publiques du Québec ? La question doit être posée à chaque année.

Dans la mise en scène de cette année, on passe des vœux de «rigueur» et de «transparence» à des valeurs de «prudence et discipline» dans un mouvement «vers un nouvel espace économique». Quel est-il ? Il y aurait des «opportunités à saisir». Quelles sont-elles ?

La conjoncture économique est plus à l'avant-plan que d'habitude. Les États-Unis traversent une «période de difficultés». L'enjeu est de piloter dans ces eaux troubles pour poursuivre une visée de croissance économique pour le Québec malgré une «marge de manœuvre réduite». Ce qui conduit au choix de gestes «structurants» pour propulser «le Québec au rang des économies les plus prospères».

La ministre aurait-elle compris la chance pour le Québec de devenir riche de tout son monde en appliquant la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et en proposant un plan de cinq ans pour rejoindre en 2013 les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres, comme l'impose la loi à son article 4 ? Allons-y voir.

Un article synthèse accompagne séparément ce document technique et permet de se débrouiller dans ses cases et ses tableaux.

Le budget dans ses propres mots

Le thème donné : Vers un nouvel espace économique

Visée : «accroître le niveau de vie et le mieux-être des Québécois».

La structure du discours : **Les marges de manœuvre diminuent. Tirons-en avantage pour accroître la productivité pour un meilleur niveau de vie et plus de mieux-être comme aux États-Unis, qui vont mal, de façon concertée avec l'opposition, le tout actualisé dans 5 dominantes :**

«Premièrement, il faut moderniser nos entreprises. Nous allons stimuler les investissements.

Deuxièmement, il faut développer notre plus grande richesse : le talent des Québécois. Nous allons investir dans l'éducation et la formation.

Troisièmement, le développement économique n'a de sens que s'il est porteur de progrès social. Nous appuyons les familles, les enfants et les aînés.

Quatrièmement, il faut protéger notre environnement dans une perspective de développement économique durable. Nous développerons les technologies propres.

Cinquièmement, le respect de l'équité intergénérationnelle est pour notre gouvernement un principe important. Nous accélérons la lutte contre l'endettement.

Nous avons là un budget rassembleur qui porte notre ambition d'une société plus prospère où tous les citoyens, quels que soient leur origine et leur âge, pourront contribuer à notre succès commun.

Je suis fière de ce Budget 2008-2009, comme je le suis de faire partie de ce gouvernement qui a la compétence pour faire grandir le Québec.» Monique Jérôme-Forget.

Les premiers mots du discours : « Je vous présente aujourd'hui mon deuxième budget à titre de ministre des Finances. Mon premier budget a été inspiré par la rigueur et la transparence. Celui-ci est marqué par la prudence et la discipline. Ce budget a été élaboré dans un contexte qui a beaucoup changé par rapport à l'an dernier. Notre économie se porte bien malgré le fait que nous faisons face à une période de ralentissement économique. Lorsque la mer est agitée, nous devons tenir le gouvernail bien en main afin de garder le cap sur nos objectifs.

Deuxième début du discours : « L'économie américaine connaît des difficultés. Certains parlent même de récession. Or, le Québec n'est pas étanche au contexte économique nord-américain. Pas moins de 75 % de nos exportations internationales prennent la route des États-Unis. Toutefois, les gestes posés par notre gouvernement devraient permettre au Québec d'éviter une récession. Les baisses d'impôt d'un milliard de dollars, entrées en vigueur le 1er janvier dernier, combinées aux investissements massifs dans les infrastructures et le développement énergétique, ont pour effet de soutenir notre activité économique.»

La clé : «**Améliorer notre productivité**», i.e. «**combler notre retard de productivité**». Ceci pour mieux «soigner», «éduquer», «soutenir les plus démunis» et «pour avoir de meilleurs salaires et de meilleurs revenus».

La mesure clé : ???.

Les valeurs redites plusieurs fois : prudence et discipline.

Les cahiers spéciaux : «**À armes égales. Rapport du groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie**», «**L'investissement au Québec : On est pour. Rapport du groupe de travail sur l'investissement des entreprises.** », «**En avoir pour notre argent. Des services accessibles aux patients. Un financement durable. Un système productif. Une responsabilité partagée. Rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé.** Et quelques jours plus tard «**Le Pacte pour l'emploi. Le Québec de toutes ses forces.**».

Les mots de la fin : «C'est un budget qui porte notre ambition d'une société plus prospère où tous les citoyens, quels que soient leur origine et leur âge, pourront contribuer à leur plein potentiel à notre succès commun. C'est un budget pour le progrès social, qui appuie nos familles, nos enfants et nos aînés. Ce budget, je l'ai conçu ayant en tête la même image que lors du précédent, l'image du sourire de mes petits-enfants, Zoé, Louis et William. Quand ils seront grands, je leur dirai que j'ai fait partie de cette équipe : qui a fait du Québec le paradis des familles; qui a placé le Québec sur la voie du développement durable; qui a remis à neuf les infrastructures; qui a rendu le Québec compétitif sur le plan fiscal; et qui a réduit le poids de notre dette. Et je sais qu'ils seront fiers de leur grand-maman, comme je suis fière de faire partie de cette équipe guidée par un premier ministre dont le leadership est remarquable et inspirant.»



2. Les chiffres de base du budget : pour situer le cadre général

Montant prévu en milliards de \$. Tel qu'annoncé la première fois dans un budget pour chaque année à gauche. Résultats les plus récents apparus dans les documents budgétaire à droite quand les données sont disponibles.
En dix ans, il y eu évolution dans les procédés comptables du gouvernement. Pendant quelques années, le Collectif a lui-même intégré les résultats des organismes consolidés. Une nouvelle réforme comptable reprend à nouveau une approche consolidée tout en intégrant à partir de 2006-2007 les résultats des réseaux de la santé et de l'éducation. Nous reprenons donc à partir de cette année les données des opérations budgétaires telles qu'elles apparaissent dans le Plan budgétaire.
Les montants annoncés avec astérisque indiquent une compilation antérieure du Collectif à partir des documents budgétaires fournis avant cette réforme.
Source : Analyses des années précédentes et Tableaux I.10 du Plan budgétaire, Budget du Québec 2008-2009. À mettre à jour avec les chiffres du prochain budget.

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Revenus	40,7* $\nearrow$ 46	45,2* $\nearrow$ 46,8	48,3* $\nearrow$ 50,6	51,1* $\nearrow$ 50	51,9* $\nearrow$ 52,2	54,9* $\nearrow$ 54,5	56,7* $\nearrow$ 58,9	56,4* $\nearrow$ 60	59,5* $\nearrow$ 65,2	62,8* $\nearrow$ 68,6	65* $\nearrow$ 69,7	72,347
Directs	34,6* $\nearrow$ 37,7	38,3* $\nearrow$ 40,3	40,9* $\nearrow$ 42,3	41,6* $\nearrow$ 40,5	43,1* $\nearrow$ 42,8	45,4* $\nearrow$ 44,4	48,2* $\nearrow$ 46,9	48,6* $\nearrow$ 48,9	49,0* $\nearrow$ 53,2	50,9* $\nearrow$ 53,9	51,1* $\nearrow$ 54,2	56,131
Transfert féd.	6,1* $\nearrow$ 8,3	6,9* $\nearrow$ 6,5	7,3* $\nearrow$ 8,3	9,5* $\nearrow$ 9,5	8,8* $\nearrow$ 9,5	9,6* $\nearrow$ 10,1	8,5* $\nearrow$ 9,9	7,9* $\nearrow$ 11,1	10,5* $\nearrow$ 12	11,9* $\nearrow$ 14,7	13,9* $\nearrow$ 15,5	16,216
Dépenses	41,8* $\nearrow$ 45,9	45,2* $\nearrow$ 46,8	48,3* $\nearrow$ 49,3	51,1* $\nearrow$ 50,9	51,9* $\nearrow$ 53	54,9* $\nearrow$ 54,9	56,7* $\nearrow$ 57,5	58,1* $\nearrow$ 60	60,2* $\nearrow$ 63,2	62,8* $\nearrow$ 66,9	66,1* $\nearrow$ 70	71,977
Programmes	35,4* $\nearrow$ 38,7	37,6* $\nearrow$ 39,4	40,8* $\nearrow$ 41,6	43,2* $\nearrow$ 43,7	44,7* $\nearrow$ 45,8	47,4* $\nearrow$ 47,6	49,8* $\nearrow$ 50,1	51* $\nearrow$ 52,4	52,2* $\nearrow$ 55,3	54,7* $\nearrow$ 58,8	58,1* $\nearrow$ 61,4	62,961
Service dette	6,4* $\nearrow$ 7,2	7,6* $\nearrow$ 7,3	7,4 $\nearrow$ 7,6	7,9* $\nearrow$ 7,3	7,2* $\nearrow$ 7,1	7,5* $\nearrow$ 7,2	6,9* $\nearrow$ 7,4	7,1* $\nearrow$ 7,6	8,0* $\nearrow$ 7,9	8,05* $\nearrow$ 8,7	8* $\nearrow$ 8,7	9,016
Solde	-1,1* $\nearrow$ 0,1	0* $\nearrow$ 0,007 (après réserve)	0* $\nearrow$ 0,427 (après réserve de 0,950)	0* en utilisant la réserve de 0,950 $\nearrow$ 0,022 après réserve)	0* $\nearrow$ -0,728	0 sans réserve* $\nearrow$ - 0,358 (inclut perte SGF)	0* $\nearrow$ -0,664	-1,6* $\nearrow$ 0,037	-0,8* $\nearrow$ 0,109 plus 0,584 au Fonds des générations et 1,3 en réserve	0* plus 0,390 au Fonds des générations $\nearrow$ 0* plus 0,603 au Fonds dont 0,2 de réserve et 0,517 en réserve	0* plus 0,740 au Fonds des générations $\nearrow$ 0 plus 0,742 du Fonds moins 1,370 de réserve	0 plus 0,816 au Fonds des générations moins 447 de réserve

3. Les mesures annoncées

Bien situer les ordres de grandeur entre les milliards (G\$) et les millions (M\$).

Un budget a de l'impact sur

- 2.1. les revenus des personnes,
- 2.2. les revenus des entreprises,
- 2.3. les revenus du gouvernement,
- 2.4. la répartition entre niveaux de gouvernement,
- 2.5. les programmes du gouvernement,
- 2.6. l'emploi et l'économie,
- 2.7. la dette,
- 2.8. l'équilibre budgétaire (le solde).

Un budget se comprend mieux si on garde la mémoire des années précédentes. Cet outil de référence a été construit d'année en année à partir des documents budgétaires du gouvernement. Les détails permettent de repérer l'évolution des choix, comment ils se répètent, se relaient et parfois s'annulent. Les documents des budgets du Québec sont accessibles sur le site Internet suivant :
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/index.asp>



Qu'a-t-on dit ces dernières années ?

Budgets précédents

Les budgets 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 ont été élaborés par le gouvernement du Parti Québécois, par les ministres Bernard Landry (1998-1999, 1999-2000, 2000-2001) et Pauline Marois (2001-2002, 2002-2003).

Les budgets suivants ont été élaborés par le gouvernement du Parti Libéral, par les ministres Yves Séguin (2003-2004, 2004-2005), Michel Audet (2005-2006, 2006-2007), Monique Jérôme-Forget (2007-2008), également ministre responsable du Conseil du Trésor qui présente le budget de dépenses.

(Les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, autrement dit des documents sur les «crédits»)

Que dit-on maintenant ?

Budget Jérôme-Forget 2008-2009

Les mesures annoncées

dans le budget de la ministre Monique Jérôme-Forget du 24 mai 2007 sont réparties selon les huit rubriques présentées en tête de cette section.

(Les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, ie des documents sur les «crédits»)

(Les mesures sont présentées le plus possible telles que décrites dans les documents gouvernementaux.

Elles sont tout simplement regroupées selon leur cadre d'impact.

Pour l'analyse voir la section de faits saillants et à l'occasion des notes rédactionnelles insérées dans le texte.)

2.1. Les revenus des personnes

► **En 1998-1999**, baisses d'impôt de 850 M\$ et hausse du seuil d'imposition nulle, rien pour le cinquième le plus pauvre de la population dont une partie s'appauvrit par défaut d'indexation des prestations et des allocations familiales. Accroissement des écarts.

► **En 1999-2000**, baisses d'impôt de 400 M\$, et consultation publique sur la manière de réduire les impôts de 1,3 G\$ de plus à partir de cinq scénarios proposés. Rien pour le cinquième le plus pauvre de la population, pas même en mesures d'aide vers l'emploi. Accroissement des écarts.

► **En 2000-2001**, baisses d'impôts non pas de 1,3G\$ mais de 4,5G\$ sur deux ans. 120M\$ aux familles recevant des allocations familiales pour se brancher sur Internet. 246 M\$ pour indexer une fois les prestations d'aide sociale et ôter par étapes la coupure de partage de logement. Accroissement des écarts d'environ 4,2 G\$ entre le 60% qui paie des impôts et le 40% qui n'en paie pas.

► **En 2001-2002**, baisse d'impôt supplémentaire de 3,5 G\$ sur 3 ans dont 1 G\$ dès 2001-2002. Effet récurrent en manque à gagner en 2003-2004 : 3,8 G\$. Réduction d'impôt moyen de 20% en 2002; devancement de la réduction d'impôt supplémentaire pour les familles; indexation automatique du régime fiscal devancée au 1^{er} janvier 2002. Augmentation des écarts d'environ 3,2 G\$ avec le 40% de la population qui ne paie pas d'impôts où les seuls avantages notés sont l'indexation automatique des prestations à l'aide sociale (102 M\$) et l'amélioration de l'aide financière aux étudiantEs (113,7 M\$).

► **En 2002-2003**, 400 M\$ ponctuel au bas de l'échelle : 100\$ par adulte et 200\$ par couple en plus du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre 2001 «parce qu'une partie de ces bénéficiaires n'avaient pas pu profiter des baisses d'impôt annoncées le printemps dernier», pleine indexation du régime d'imposition des particuliers le 1^{er} janvier 2002; baisse d'impôt ciblée de 177 M\$ (énoncé de mars 2002); indexation de l'ensemble des prestations d'aide sociale (75 M\$); abolition de la totalité de la coupure pour partage de logement à l'aide sociale à partir de janvier 2003 (52 M\$ par année). Apparition dans la méthodologie d'une approche de l'impact des mesures sur tous les types de ménages y compris les plus pauvres.

► **Un budget «qui ne contient aucune hausse d'impôt ou de taxes», dont l'impact total est de 163 M\$ sur une pleine année.** [N.D.L.R. il y a quelques diminutions de crédits d'impôt du côté des aînéEs à revenus un peu plus élevés]. Écart de «fardeau fiscal» avec les autres provinces réduit de près de 70 \$. «Nous ne sommes plus les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord !»

► **Familles :** avec les mesures du budget 2008-2009, l'aide financière aux familles est passée de 3,6 G\$ en 2003 à 5,1 G\$ en 2008, en hausse de 42 %. Le soutien accordé aux familles au Québec en 2007 (5 G\$) était presque deux fois plus élevé qu'en Ontario (2,7 G\$). En croisant les deux informations, on voit que le soutien aux familles s'est accru de 0,1 G\$ entre 2007 et 2008. Les documents insistent sur l'évolution du revenu disponible des familles entre 2003 et 2008. «Les familles dont l'un des conjoints demeure à la maison ont un soutien financier plus important.» Dans l'exemple donné un couple de deux enfants qui gagne 75 000 \$ et dont l'un des conjoints reste à la maison, perdant son revenu de 30 000 \$, ne perd que 14 636 \$ en revenu disponible. Un couple avec deux enfants en service de garde et un revenu familial de 50 000 \$ dispose en 2008 d'un revenu disponible de 44 454 \$. Pour un revenu familial de 75 000 \$, le revenu disponible est de 58 782 \$. Ces revenus sont plus élevés qu'ailleurs au Canada. En fait 23 M\$ sur une pleine année.

► **Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde** (20 M\$ sur une pleine année). Le crédit s'applique au famille dites de «classe moyenne», pour qui il est présentement plus avantageux au plan fiscal d'opter pour les services de garde à 7\$ que pour des services dans une garderie privée. Le crédit passera à 60 % pour les frais de garde admissibles de parents aux revenus allant de 46 755 \$ à 82 100 \$ et diminuera ensuite pour atteindre 26 % à 100 550 \$ plutôt qu'à 85 535 \$. Jusqu'à 80 000 \$ de revenus, il devient équivalent de recourir aux places à 7\$ en CPE ou en garderie privée. À 90 000 \$ de revenu, l'État subventionne la place en garderie privée de 4,50 \$ par jour de plus, ce qui fait qu'elle ne coûte plus que 1,33 \$ de plus qu'une place à 7 \$. La subvention à la famille passe à 2 \$ par jour de plus pour un revenu de 100 000 \$, et l'écart avec la place à 7 \$ passe de 7,83 à 5,83 \$. Autrement dit, la mesure sert entièrement à encourager les familles entre 47 895 \$ et 100 550 \$ de revenu à fréquenter davantage les garderies privées, ceci en tenant compte de la



Élections et changement de gouvernement

► **En 2003-2004**, pas d'augmentation d'impôts ni de taxes, mais «amélioration à la méthode utilisée pour établir les revenus aux taxes à la consommation» (300 M\$). Attentes que les sociétés d'État apportent plus de revenu. Réduction de la déduction pour options d'achat de titres (de 50% à 37,5 %) et plafond aux frais de représentation (23 M\$ par année). Programme de lutte à l'évasion fiscale et 50 M\$ pour s'assurer que chacun paie ses impôts. Indexation des prestations d'aide sociale plus tard dans l'année.

► **En 2004-2005**, réduction du «fardeau fiscal» annoncée de 1 G\$, avec accent sur les familles. **Soutien aux enfants** : 550 M\$, en vigueur à partir de janvier 2005. Présenté comme une réduction d'impôt. Remplace les allocations familiales et d'autres mesures, dont les crédits d'impôt pour enfant. Allocation versée selon un principe universel et une composante ajustée au revenu. La réduction commence à 42 800\$ pour un couple et à 31 600\$ pour une famille monoparentale. Améliore les revenus des familles à moins de 100 000\$ de revenu avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu. Abolition de la TVQ sur les couches, biberons et autres articles d'allaitement à compter du 31 mars 2004. **Prime au travail** : mesure de crédit d'impôt remboursable (et non imposable) remplaçant le programme APPORT (240 M\$). Valeur maximale annuelle entre 511\$ (personne seule) et 2800\$ (famille biparentale). Mesure sans test d'actifs, offerte au-delà des gains de travail permis à l'aide sociale jusqu'à un seuil de revenu de travail maximal de 14 810 \$ pour une personne seule et de 42 800 \$ pour un couple avec enfants. Touchera 500 000 personnes dans 335 000 ménages. **Simplification du régime fiscal** : 220 M\$ pour l'ensemble des contribuables. Nouvelle formule d'indexation du régime d'imposition arrimée à l'augmentation des prix à la consommation (excluant tabac et alcool). **Aide au logement** : (34 M\$) à 5 276 ménages pour atténuer la crise du logement. **Personnes handicapées** : 39 M\$ pour l'adaptation et l'entretien de logements. **Autres** : Droit supplémentaire sur les véhicules à grosses cylindrées (50 M\$). 30 M\$ de moins en aide à l'emploi. Environ 48 M\$ de moins à l'aide sociale, avec une prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires et 6 M\$ en moins à la mesure de gestion du dénuement. Diminution substantielle de l'aide financière aux études de 63 M\$ avec un plafonnement des bourses en faveur des prêts, sans garantie de compensation par l'aide fédérale accrue.

► **En 2005-2006**, aucune réparation de la demi-indexation des deux-tiers des prestations d'aide sociale en janvier 2005 (coupure de 14 M\$) et **des nouvelles restrictions dues aux modifications du règlement de l'aide sociale** à partir de janvier 2005 (coupure de 44 M\$). Rétablissement partiel de l'investissement coupé dans le budget précédent pour l'aide aux études. **Baisse d'impôt** de 372 M\$ sur une pleine année; **nouvelle déduction fiscale pour les travailleurs** de 6% du revenu de travail jusqu'à concurrence de 500 \$ (300 M\$ annuellement), mais avec impact zéro pour les travailleurs gagnant 8333 \$ ou moins. L'aide fiscale passe de 85 M\$ à 128 M\$ pour les «aidantEs natureLLes» et personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux. **Gratuité des médicaments pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti [mais pas pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi]. Hausse des plafonds de cotisation à un REER et à un régime de pension agréé** de 1000\$ par année jusqu'en 2010 (27 M\$). Pas d'indication sur l'impact sur le revenu des particuliers de la contribution à venir à l'assurance parentale (300 M\$ pour particuliers et entreprises).

► **En 2006-2007**, « **Allègement du fardeau fiscal** » : 362 M\$ en réduction d'impôt. S'AJOUTENT à celles annoncées dans les budgets 2004-2005 et 2005-2006. Avec l'indexation du régime fiscal, les baisses d'impôt des trois derniers budgets atteignent 2,9 G\$ en 2007 (2539 \$ pour une famille de deux adultes deux enfants gagnant 35 000 \$/an). L'écart de fardeau fiscal par rapport aux autres provinces passe ainsi de 2,2 G\$ à moins de 1 G\$. **Déduction pour les travailleurEs** : passe de 500 \$ à 1000 \$ de la déduction fiscale accordée aux travailleurEs (288 M\$), «afin que le régime d'imposition soutienne les contribuables qui, par leur prestation de travail, prennent une part active à l'économie québécoise». Profitera à 3,2 millions de travailleurs, mais ne s'applique pas aux travailleurEs qui ne paient pas d'impôt. **Maintien à domicile des personnes âgées** : 54 M\$ de plus pour les soins et les services aux personnes âgées restant à domicile (portant à 159 M\$ le montant disponible). Modifications au crédit d'impôt pour soins à domicile : rendre admissible des services infirmiers «légers» en résidences ou à domicile (7 M\$); majorer le taux du crédit d'impôt de 23 % à 25 % (14

contribution fédérale.

► **Bonification du crédit d'impôt remboursable des frais admissibles pour le traitement de l'infertilité** de 30 % à 50 % (2 M\$ sur une pleine année pour 2500 familles)

► **Bonification du crédit d'impôt remboursable de frais admissibles pour frais d'adoption** de 30 % à 50 % (1 M\$ sur une pleine année) (maximum de 20 000 \$). Le crédit d'impôt fédéral n'étant pas remboursable, le remboursement global des frais passe à 63 % pour un revenu de 40 000 \$ et plus.

► **AinéEs** : au total, les investissements de 2007-2008 (1,2 G\$ sur 5 ans) et 2008-2009 (1 G\$ sur 5 ans) totalisent 2,2 G\$ sur 5 ans. En fait 92 M\$ sur une pleine année.

► **Simplification et majoration du crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée**. Il passe de 25 % à 30 % (35 M\$ par année, dont 30 M\$ pour les personnes en résidence et 5 M\$ pour les personnes vivant à domicile) avec réduction du crédit pour les revenus excédant 50 000\$. La mesure est indexable annuellement. Le gain moyen est de 384 \$ pour les personnes vivant en résidence et de 23 \$ pour les personnes vivant à domicile. Le gain maximum est de 700 \$ en résidence jusqu'à 50 000 \$ de revenu et il y a une perte de 650 \$ pour un revenu de 95 000\$. [N.D.L.R. il y a donc ici une hausse d'impôt pour les personnes âgées plus fortunées.] La simplification est due à une compréhension variable des services admissibles, notamment de la part des résidences pour personnes âgées, qui ont pu conduire à des trop perçus [N.D.L.R. le ministre du Revenu a reconnu quelques semaines avant le budget que des différences d'interprétation entre fonctionnaires ont joué]. Les personnes en résidence devront indiquer sur un formulaire si elles bénéficient des services suivants : service alimentaire, de soins infirmiers, d'entretien ménager, de buanderie et de soins personnels. Revenu Québec versera le crédit mensuellement par dépôt direct. Une annexe au bail du logement d'une personne âgée est prévue pour permettre d'estimer les services admissibles et les déductions conséquentes. Pour les personnes en location autre que résidence, le calcul sera de 5% du loyer jusqu'à concurrence de 600 \$ de loyer par mois. Dans les cas où la nouvelle méthode conduirait à une diminution du crédit, une compensation financière fera le pont pour le début de l'année 2008 pour les personnes ayant reçu des versements par anticipation sauf dans le cas où le revenu familial excède 50 000\$. Le plafond des dépenses admissibles passe en 2008 de 15 000 \$ à 15 600 \$, et de 15 000\$ à 21 600 \$ pour les personnes non autonomes. Pour les personnes autonomes, le montant maximal du crédit d'impôt passe de 3750 \$ à 4680 \$. Pour les personnes non autonomes, il passe de 3750 \$ à 6480 \$. Pour les personnes âgées de 70 ans et plus, la dépense pourra avoir été défrayée par la personne elle-même ou une personne qui est son conjoint au moment du paiement. Lorsque des personnes deviennent conjoint dans une année, les dépenses admissibles sont les dépenses propres à chacunE puis les dépenses communes et le plafond admissible se double. En cas de séparation, les anciens conjoints choisissent comment se répartir le montant commun.

► **Majoration du montant maximal du crédit d'impôt pour revenus de retraite** qui passe de 1500\$ à 1750\$ (en 2009) à 2000\$ (en 2010) (engagement pris en 2005 de doubler le montant maximal) pour un gain pouvant atteindre 100 \$ pour une personne seule et 200 \$ pour un couple, où ce montant est doublé (47 M\$ en baisse d'impôt à terme). Ce qui profitera à près de 400 000 contribuables. L'aide fiscale et les crédits pour l'aide à domicile auraient doublé depuis 2003. Ces montants seront ensuite indexés au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers (3 M\$ par année à compter de 2011). [N.D.L.R. Pas d'impact en 2008.]

► **Indexation des montants donnant droit au crédits d'impôt en raison de l'âge** au même taux que le régime d'imposition des particuliers à compter 2009 (2 M\$ en 2009, et 3 M\$ par année ensuite).

► **Nouveau crédit d'impôt pour les aidantEs natureLLes pour couvrir une partie des frais engagés pour obtenir une aide de remplacement** d'un maximum de 5200 \$ par année. Le crédit est de 30 % L'aide peut atteindre 1560 \$ par année (moyenne de 250 \$) et sera réduite de 3 % de la partie du revenu familial annuel excédant 50 000 \$ (10 M\$ par année pour 40 000 aidantEs natureLLes). Le répit doit être assuré par une personne détenant les diplômes pertinents ou à l'emploi d'une entreprise d'économie sociale accréditée pour ce type de services.



M\$); simplifier la procédure d'obtention du crédit d'impôt (52 M\$); hausser le plafond des dépenses de 12 000 \$ à 15 000 \$ (1 M\$). Le montant maximal du crédit passe de 2 760 \$ à 3 750 \$/an mais avec une nouvelle franchise de 300 \$ par année (-20 M\$). [NDLR : Pour pouvoir avoir accès au crédit, il faut pouvoir payer les services...]. **Transport en commun et environnement** : le remboursement par l'employeur d'un laissez-passer de transport en commun ou du transport adapté devient non imposable (6 M\$). Touchera 10 000 personnes par année. Remboursement de la TVQ jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à l'achat des modèles de véhicules hybrides les plus éconobénéfiques. Et remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel. **Autres** : Reconstitution permanente du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (25 M\$ par année). Amélioration de la rente d'étalement du revenu d'artiste en ramenant de 50 000 \$ à 25 000 \$ le seuil de revenu après lequel un étalement sur plusieurs années devient possible (1 M\$). Majoration du taux du crédit d'impôt pour tous les dons excédant 200 \$ de 20 % à 24 % (ce taux de 24 % s'appliquait avant pour des dons excédant 2000 \$) (12 M\$). Engagement à favoriser la retraite progressive. Présentation de paramètres et d'hypothèse suite au travail du comité interministériel avec participation patronale et syndicale. Manifestation d'un intérêt pour des mesures qui favoriseraient le maintien de la vie active et les retraites progressives. Ajustement du crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée pour encourager les jeunes à rester en région; devient non remboursable. Instauration d'une déduction pour les travailleurs agricoles étrangers pour rendre leurs conditions au Québec comparables à celles de l'Ontario. Ajustements au crédit d'impôt relatif à l'adoption internationale : tient compte de l'évolution de la loi et ajoute certains frais administratifs à la liste des dépenses admissibles. Bonification du crédit d'impôt remboursable des employéEs à pourboire. Amélioration de l'aide aux proches des victimes d'actes criminels (3,5 M\$ sur trois ans). Harmonisation du traitement fiscal des dividendes avec le gouvernement fédéral (88 M\$ en revenus de plus pour le gouvernement du Québec sur de pleines années, dont 13 M\$ par les particuliers).

► **En 2007-2008, Réduction générale d'impôt de 950 M\$** (soit 700 M\$ de plus que les baisses prévues en février 2007), à partir de janvier 2008, par une hausse de 25 % des seuils de revenu de la table d'imposition et une hausse de 275 \$ du montant d'exemption de base. Gain pour une famille de deux adultes et deux enfants pouvant aller 1939 \$ et jusqu'à 989 \$ pour une personne seule. Impact présenté comme maximal (16,9 %) pour une famille à 35 000 \$ et minimum pour une personne seule à 125 000 \$ (4 %). En réalité, l'impact en dollars passe de 0 \$ à 1 \$ entre 15 000 \$ et 25 000 \$ et il progresse pour être maximal à partir d'un revenu de 100 000 \$ où il est de 969 \$. **En ajoutant les mesures du budget de février 2007 (214 M\$) et celles annoncées le 24 mai 2007 (84 M\$), la baisse d'impôts totale est de 1,248 G\$.** Les contribuables québécois paient 177\$ d'impôt de plus en moyenne que la moyenne des provinces. En 2003, «les Québécois étaient les plus taxés en Amérique du Nord». Avec cette mesure, il n'y aura plus que quatre provinces à avoir des impôts plus bas. Poursuite de l'objectif d'atteindre la moyenne canadienne alors que 8 provinces ont réduit leurs impôts «cette année». Les mesures de la baisse d'impôt principale se détaillent comme suit. **1. Revalorisation des seuils de revenu imposable auxquels s'appliquent les taux des tables québécoises d'impôt.** Revalorisation de 25%. Le premier taux de 16 % s'appliquera jusqu'à 37 500 \$ plutôt que 29 290 \$. Le taux intermédiaire de 20 % s'appliquera entre 37 500 \$ et 75 000 \$ au lieu d'entre 29 290 \$ et 58 595 \$. Le taux supérieur, de 24 %, s'appliquera en haut de 75 000 \$ au lieu de 58 595 \$. Ces seuils seront à nouveau indexés automatiquement à partir du 1^{er} janvier 2009. **2. Bonification du crédit d'impôt de base non remboursable.** Ce crédit non remboursable est «formé d'un montant de besoins essentiels reconnus», de 6650 \$ en 2007, qui «fait l'objet d'une indexation automatique depuis le 1^{er} janvier 2002» auquel s'ajoute, depuis l'année d'imposition 2005, un montant complémentaire. Le total des deux montants est pour la très grande majorité des particuliers de 9745 \$. Ces deux montants sont remplacés à compter du 1^{er} janvier 2008 par un nouveau montant de base de 10 215 \$, soit 470 \$ de plus, qui fera l'objet d'une indexation annuelle automatique à compter du 1^{er} janvier 2009. La législation et la réglementation fiscale des retenues à la source seront modifiées en conséquence. Par ailleurs le montant de besoins essentiels actuellement reconnu, indexé annuellement, continuera d'être appliqué en tant que montant de référence pour le transfert de la contribution parentale reconnue et pour la présomption de résidence de particuliers ne résidant pas au Québec tout en étant à la charge d'un particulier résidant au Québec, comme un enfant à charge. **Autres** : augmentation de 500 000 \$ à 750 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens

► **Pacte pour l'emploi** à être annoncé après le budget par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (investissements publics et privés de 1 G\$ sur 3 ans). «Afin d'appuyer les actions prévues dans le Pacte pour l'emploi, le Discours sur le budget 2008-2009 annonce des allègements fiscaux de 196 millions de dollars afin d'accroître l'incitation au travail des ménages à faible ou à moyen revenu.»

► **Nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours** (79,3 M\$ sur 5 ans, 18 M\$ sur une pleine année). Le supplément est de 200 \$ par mois pour 12 mois maximum (2400 \$) pour une personne, applicable aux deux membres d'un couple, à partir du 1^{er} avril 2008 (18 M\$ par année pour 12 000 personnes). Les versements cumulés commenceront le 15 septembre 2008, en raison des délais administratifs de mise en place. Il faut avoir été à l'aide sociale au moins 36 des 42 derniers mois, ne plus être admissible à l'aide en raison du revenu de travail gagné dans le ménage, bénéficier encore du carnet de réclamation (qui dure de 6 à 48 mois après l'aide sociale selon les cas) et dépasser les 200 \$ de gains de travail exclus. Cette prime, combinée à la Prime au travail maximum (518 \$ pour une personne seule, 801 \$ pour un couple, 2219 \$ pour une famille monoparentale, 2861 \$ pour un couple avec enfants) s'ajoute au salaire reçu pour équivaloir à plus de 3 \$ l'heure au salaire minimum. [N.D.L.R. et introduit donc une disparité de traitement entre travailleurEs au même salaire.] L'impact maximum est à 10 000 \$ de revenus de travail. Avec la Prime au travail de 518 \$, la Prestation fiscale de revenus de travail fédérale de 888 \$ et le Supplément à la Prime au travail, le montant supplémentaire est de 3 806 \$. Pour une famille de deux adultes qui travaillent et deux enfants, le supplément maximum est à 15 000 \$ de revenus de travail (2850 \$ de Prime au travail, 912 \$ de Prestation fiscale de revenus de travail, 4800 \$ de supplément à la Prime au travail). Pour «améliorer les liquidités des ex-prestataires pendant leur transition vers le marché du travail, le supplément peut leur être versé sur une base mensuelle». Le Supplément doit être demandé dans la déclaration de revenus. Les versements sont effectués par dépôt direct. Il faut aviser si on déménage hors du Québec, gagne moins que 200 \$ pour un mois ou redevient admissible à l'aide. [N.D.L.R. Qu'arrive-t-il si on gagne plus que 200 \$, mais assez pour avoir accès à l'aide ? Est-ce que le Supplément remplace alors l'aide ?] Tout comme la Prime au travail, le Supplément n'est pas imposable. Le Relevé 5 produit par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale devra maintenant indiquer le nombre de mois à la sécurité du revenu et les périodes où la personne dispose d'un carnet de réclamations.

► **Ajustement de la Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi** (14 M\$ sur 5 ans, 3 M\$ sur une pleine année). La prime maximum passe de 381 \$ à 1003 \$ pour une personne seule. La nouvelle Prime suit les règles du nouveau programme de Solidarité sociale : exemption des 1200 \$ de gains de travail, maximale au revenu de travail équivalent au seuil de sortie de l'aide sociale, soit 9796 \$ pour une personne seule. [N.D.L.R. autrement juste pour faire «sortir» les gens de l'aide sociale.] L'argument invoqué est que chaque dollar de revenu de travail gagné contribue à augmenter le revenu disponible jusqu'à la sortie du programme. La mesure sera mise en œuvre en 2008 avec les premiers versements en 2009. La mesure sera indexée annuellement à compter de 2009. La mesure vient compléter l'intégration entre la sécurité du revenu et la fiscalité.

► Possibilité sur demande de versement par anticipation en quatre versements annuels d'un montant allant jusqu'à 75 % de la Prime pour les ménages sans enfants (2,7 M\$ sur 5 ans). S'applique aux personnes majeures, sur le marché du travail, estimant avoir droit à une prime annuelle supérieure à 300 \$. Le paiement se fait par dépôt direct. Une conciliation doit être effectuée au moment de la déclaration de revenus avec remboursement, le cas échéant, des trop perçus.

► **Pleine indexation de la déduction pour les travailleurs** (9 M\$ en 2009, 92 M\$ sur 5 ans), de l'exemption de 1000 \$ pour les volontaires des services d'urgence, du crédit d'impôt de 500 \$ par permis aux chauffeurs de taxi.

► **Départ à la retraite progressive** : un projet de loi amènera des dispositions visant à permettre aux employéEs prolongeant leur vie active de recevoir 60 % d'une rente de retraite sans égard à la réduction du temps de travail, à continuer d'accumuler des années de service pour bonifier les prestations de retraite, d'offrir sur une base négociée la retraite progressive aux employés âgés de 60 ans ou plus, aux employés de 55-59 ans admissibles à une rente de retraite anticipée sans réduction, aux employés retraités retournant à l'emploi. Les secteurs publics et parapublics ne seront pas visés, des



agricoles ou de pêche (40 M\$); hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER, le gain croissant avec le revenu jusqu'à un impact maximum de 589 \$ à 100 000 \$ de revenu ou plus (25 M\$); hausse de la déduction pour les frais de repas des camionneurs (9 M\$); non-imposition des gains en capital sur les dons de titres cotés en Bourse à des fondations privées (8 M\$); bonification du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (1,5 M\$); non-imposition des revenus de placement d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (0,5 M\$); hausse de 1 200 \$ à 1 800 \$ du seuil d'impôt pour le versement des acomptes provisionnels. **La réduction d'impôt de 214 M\$ annoncée le 20 février 2007 qui est intégrée au budget comprend les modifications suivantes** : possibilité de fractionnement des revenus de retraite (106 M\$); instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (41 M\$); hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite (37 M\$); mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidantEs naturelLEs (10 M\$); amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants (10 M\$); bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires (8 M\$); hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité à partir d'un 3e traitement (2 M\$). **Le crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires** est modifié pour ne retenir que 80% des revenus gagnés par l'enfant pour les appliquer à la réduction du crédit allouable pour la part des besoins essentiels reconnus, excluant les bourses d'étude du calcul. Le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études est remplacé à compter de l'année d'imposition 2007 par un mécanisme de **transfert de la contribution parentale reconnue** devant rendre l'aide fiscale plus équitable, plus favorable et plus simple à déterminer pour les parents. D'une part, le montant maximal transférable par l'enfant sera équivalent au montant maximal du crédit d'impôt qu'il remplace; d'autre part, les bourses d'études de l'étudiant ne viendront plus réduire le montant du crédit d'impôt transférable aux parents. La partie non utilisée des dépenses effectuées en deçà du montant du **crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen** d'unE étudiantE est transférable à un parent ou grand-parent pour reconnaître leur contribution à l'éducation des jeunes. Mise en place d'un **régime d'épargne-études (REEE)** pour encourager les parents à investir dans l'éducation de leurs enfants sous la forme d'un montant cumulatif pouvant atteindre 3600 \$ par enfant. Le Québec vient doubler l'aide fédérale. Les montants versés par le gouvernement dans le REEE sont imposables au moment de leur utilisation par le bénéficiaire. **Par ailleurs le dégel des frais de scolarité viendra prendre 50\$ de plus par session à compter de septembre 2007. Le crédit d'impôt pour les premiers revenus de retraite** passe de 1000 \$ à 1500 \$ à compter de l'année d'imposition 2007, avec un gain net possible de 100 \$ pour une personne seule. **Ajustements à la fiscalité fédérale** : diverses mesures pour harmoniser la fiscalité québécoise avec les mesures relatives au budget fédéral du 19 mars 2007. Annonce de travaux pour harmoniser la prestation fiscale pour le revenu gagné et la prime au travail. Les ajustements seront annoncés à l'automne 2007. Les **programmes d'aide de dernier recours seront ajustés pour permettre la contribution fédérale à un régime enregistré d'épargne invalidité** sans qu'elle réduise l'aide de dernier recours québécoise et ce «jusqu'au seuil de faible revenu établi par L'Institut de la statistique du Québec». ausse de 1000 \$ à 2000 \$ du montant maximal du remboursement de la TVQ payée sur un véhicule hybride acheté ou loué entre le jour du budget et le 1^{er} janvier 2009. Confirmation de l'annonce de la **Gratuité des médicaments pour tous les prestataires d'assistance-emploi sans contraintes sévères à l'emploi**, incluant les titulaires d'un carnet de réclamation, soit 250 000 personnes (16 M\$ par année), ainsi qu'aux personnes de 65 ans et plus qui, sans recevoir le supplément total (ces personnes sont déjà couvertes), reçoivent au moins 94% du Supplément de revenu garanti, soit 29 000 personnes (6 M\$ par année). Des crédits additionnels de 16,5 M\$ en 2007-2008 et 22 M\$ à compter de 2008-2009 sont alloués à l'enveloppe du ministère de la Santé et des services sociaux. Ce qui porte à 683 M\$ la contribution du gouvernement pour assurer l'accès aux médicaments à l'aide de dernier recours et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. **Pendant que le reste des protections sociales et du régime fiscal ont été indexés de 2,03 %, nouvelle coupure (environ 30 M\$ \$) au 1^{er} janvier 2007 dans le pouvoir d'achat des personnes à l'aide sociale sans contraintes sévères à l'emploi par une nouvelle demi-indexation de leurs prestations, au taux de 1,01 % plutôt que de 2,03 %, ce qui fait passer la prestation de base de 543 \$ à 548 \$ au lieu de 553 \$.**

discussions avec les associations syndicales et de cadres devant d'abord avoir lieu. Il est estimée que l'amélioration des conditions devrait inciter 4 travailleurs sur 10 âgés de 55 à 65 ans à prolonger leur vie active d'une année.

- ▶ **Stimuler l'épargne** est un autre volet des mesures destinées aux particuliers.
- ▶ **Accès dans la fiscalité québécoise comme dans la fédérale aux avantages fiscaux du nouveau Compte d'épargne libre (CÉLI)** dont les intérêts et l'usage sont libres d'impôt (1 M\$ en 2008-2009, mais 83,5 M\$ sur 5 ans, 20 M\$ sur une pleine année). On peut y contribuer (il faut être âgéE de 18 ans et plus) jusqu'à 5 000 \$ par année, ce plafond étant cumulatif et reportable indéfiniment. En harmonisation avec les règles fédérales, réduction du taux de majoration des dividendes admissibles qui passera de 45 % à 44 \$ en 2010, à 41 % en 2011, à 38 % en 2012 (33 M\$ entre 2010 et 2013). [N.D.L.R. L'impact prévisible dans 20 ans serait de 600 M\$ par année en manque à gagner pour le gouvernement.]
- ▶ **Bonification de la déduction pour options d'achat d'actions accordée aux employés de PME innovantes** de 25 % à 50 % (6 M\$ sur une pleine année).
- ▶ **Hausse de la déduction pour les habitants des régions éloignées** (1 M\$ sur une pleine année).
- ▶ **Autre mesures** : abandon de la règle des douze heures à l'égard d'un repas pris par un employé à commission en vue de la vente de biens ou de la négociation de contrats pour son employeur et déduction du moindre montant entre 50 % du montant payé par l'employé et un «montant raisonnable dans les circonstances». Admissibilité des cotisations au régime de sécurité sociale américain au crédit pour impôt étranger. Divers ajustements avec les mesures du budget fédéral
- ▶ [N.D.L.R. Diverses parties réclament de corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Il n'en est pas question dans le budget. La caisse du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pourrait détenir un surplus de plus de 6 G\$.]



2.2. Les revenus des entreprises

► **En 1998-1999**, baisse des taxes sur la masse salariale, baisses d'impôt de 300 M\$ pour les PME en 2001-2002, garanties contre les hausses de taxation, congés fiscaux variés.

► **En 1999-2000**, avantages fiscaux importants pour les entreprises qui s'installeront dans la zone franche à Mirabel. Crédits à l'innovation technologique. Avantages fiscaux liés à la mise en place de Carrefours de la nouvelle économie.

► **En 2000-2001**, application du modèle irlandais de congés fiscaux pour attirer des entreprises. Exemption fiscale complète sur dix ans pour des projets majeurs d'investissement. Amortissement accéléré à 125% et congé de taxe sur le capital et autres mesures visant à accroître l'investissement privé manufacturier, informatique, aéronautique et à améliorer les transactions internet et les équipements anti-pollution.

► **En 2001-2002**, impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées; crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$); 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises; crédits d'impôt pour les entreprises de la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine à Laval.

► **En 2002-2003**, 525 M\$ en liquidités pour les PME; mise en place de La Financière du Québec; réduction de la taxe sur le capital : 60 % des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital dès janvier 2003; passage du taux de la taxe sur le capital de 0,64% à 0,30 % d'ici 2007; mesures en faveur de la nouvelle économie, dont élargissement du soutien fiscal aux entreprises de commerce électronique implantées dans le territoire entourant la Cité du commerce électronique; accès accru des entreprises au congé d'impôt pour dix ans sur le revenu, le capital et la masse salariale; divers autres avantages fiscaux bonifiés en plus à l'énoncé de mars 2002; soutien aux régions rurales (Villages branchés du Québec et RénoVillage).

Élections et changement de gouvernement

► **En 2003-2004**, approche annoncée pour l'avenir de passer de dépenses fiscales ciblées sur certains secteurs à «alléger les charges fiscales de toutes les entreprises», dont les charges fixes. Réduction de 27 % de l'aide fiscale aux entreprises avec des économies de 759 M\$ sur une pleine année, mais en réalité de 139 M\$ en 2003-2004 et dans le respect des engagements antérieurs. Abolition à partir de janvier 2004 de la taxe sur le capital pour 70% des entreprises (celles avec un capital versé inférieur à 600 000 \$). Hausse du seuil en dessous duquel les petites et moyennes entreprises sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main d'œuvre (de 250 000 \$ à 1 M\$ de masse salariale).

► **En 2004-2005**, réalisation de l'approche annoncée l'année précédente : réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30% incluant les annonces du 12 juin 2003, pour un impact de 634 M\$; augmentation de 600 000 \$ à 1 M\$ du niveau de l'exemption de la taxe sur le capital : 75 % des entreprises ne paieront plus cette taxe. Et réduction supplémentaire à venir dans le prochain budget. Maintien du crédit d'impôt R&D avec sa protection de tout nouveau resserrement. Amortissement sur 5 ans plutôt que 7 d'équipements informatiques. Nouvelle modulation des congés fiscaux pour certains types d'employés étrangers d'un taux fixe de 75% à un taux modulé de 100% la première année à 25% la cinquième et dernière année. Abolition du congé fiscal de 5 ans pour certaines nouvelles sociétés.

► **En 2005-2006** : «Modernisez-vous et vous ne payerez plus la taxe sur le capital !» (Michel Audet). **Réforme annoncée de la fiscalité des entreprises** : 900 M\$ de plus en 3 ans (impact récurrent de 305 M\$) pour favoriser les investissements; aide au financement des entreprises; soutien à la recherche et développement (R-D), à l'innovation et à l'exportation; réduction de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2009, le taux devant passer de 0,6 % à 0,29 % (déjà annoncé dans le budget 2002-2003*); hausse du taux d'imposition des grandes entreprises d'ici 2009, le taux devant passer de 8,9 % à 11,9 % (en récupération d'une baisse d'impôt proportionnelle annoncée dans le budget fédéral Goodale version hiver

► **«Récompenser l'investissement pour stimuler la productivité»** : impact total de 460 M\$ sur une pleine année. Depuis 2000, le Québec est sous le Canada et sous les États-Unis quant aux taux statutaires à l'impôt sur le revenu des sociétés. Cet avantage se sera considérablement accru en 2012. «En effet, pour chaque dollar de crédit d'impôt à l'investissement, le PIB réel augmentera de 3,10 \$ à court terme et de 5,40 \$ à long terme. Pour un impact financier équivalent pour le gouvernement, une réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés aurait un impact moins élevé sur le PIB réel. Le Québec aura rejoint et dépassé ainsi l'Alberta pour ses faibles taux marginaux d'imposition sur l'investissement (16,2 % contre 16,6 %, 30,7 % en Ontario et 34,4 % aux États-Unis)

► **Élimination accélérée de la taxe sur le capital et du crédit d'impôt attenant** (30 M\$ en 2008-2009, 50 M\$ en 2009-2010, 15 M\$ en 2010-2011). Elle est immédiate pour le secteur manufacturier, ce qui encouragera «14 300 entreprises de plus à investir et à se moderniser» dont la part d'activités manufacturières est de 50 % ou plus, elle est partielle pour 8 100 autres entreprises dont la part d'activité manufacturière est entre 20 et 50 %. Elle sera éliminée pour toutes les entreprises d'ici la fin de 2010. [N.D.L.R. ce qui était déjà annoncé dans le dernier budget.] [N.D.L.R. Depuis mars 2007, un incitatif financier provisoire du fédéral est offert aux provinces pour l'abolition de cette taxe. Il correspond au son gain d'impôt fédéral résultat de cette abolition. L'Ontario a éliminé sa taxe sur le capital pour le secteur manufacturier le 1 janvier 2008.]

► **Mesures pour accroître l'investissement privé dans toutes les régions** totalisant 550 M\$ sur 5 ans. Un crédit d'impôt à l'investissement de 5 % (380 M\$ sur 5 ans) s'appliquera à l'achat de matériel neuf de fabrication et de transformation pour l'ensemble des entreprises du Québec. Ce crédit, pleinement remboursable pour les PME et la majorité des grandes entreprises, est présenté comme une «prime à l'investissement». La partie non utilisée pendant une année pourra être reportée sur l'année suivante. L'aide sera plus élevée selon l'éloignement des régions ressources (voir plus loin) Prolongation de trois ans de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation (120 M\$). On alloue aussi 50 millions de dollars sur cinq ans pour venir en aide à des MRC économiquement éprouvées.

► **Modification du soutien à l'investissement dans les régions ressources** (428 M\$ sur 5 ans). Le crédit d'impôt remboursable sur la masse salariale pour les activités de transformation dans les régions ressources, accessible depuis le budget 2001-2002, est transformé en majoration (350 M\$ sur 5 ans) du crédit de 5 % à l'investissement privé, qui sera plutôt de 20 % pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et des trois MRC déjà couvertes par l'aide fiscale aux régions ressources, de 30 % pour la région du Bas-Saint-Laurent, de 40 % pour les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Au lieu de s'appliquer à la masse salariale, ce crédit s'appliquera maintenant à l'achat d'équipement. [N.D.L.R. Par exemple une entreprise admissible au taux de 40 % recevrait 1 M\$ à l'achat d'une machine de 2,5 M\$.] Pendant un an, soit jusqu'en 2010, les entreprises auront toutefois le choix de se prévaloir soit de ce nouveau crédit, soit des trois crédits actuels sur la masse salariale qui se trouvent ainsi prolongés pour faciliter la transition (49 M\$ sur 3 ans). [N.D.L.R. Il est remarqué par plusieurs intervenantEs qu'après cette période de transition, la Mauricie (5 M\$ en moins), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (17 M\$ en moins), le Bas-Saint-Laurent (17 M\$ en moins) et l'Abitibi-Témiscamingue (1 M\$ en moins) y perdront au change.] Prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (17 M\$ sur 5 ans). Prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium (12 M\$ sur 5 ans).

► **Technologies de l'information**. Vu la forte croissance du secteur des technologies de l'information, un crédit d'impôt de 30 % des salaires pour les entreprises des nouvelles technologies de l'information sera désormais disponible partout au Québec (du lendemain du Discours sur le budget au 1^{er} janvier 2016) (430 M\$ sur 5 ans) pour un crédit maximum de 20 000 \$ par emploi par année, avec possibilité de réclamer plutôt l'aide pour les sites désignés.

► **R-D**. Bonification aux crédits d'impôt pour la R-D (43 M\$ sur 5 ans) dans le cas de PPP i.e. quand le partenariat compte



2005, pour un taux global restant à 30,9 %); réduction du taux d'imposition sur le revenu des PME de 8,5 % à partir de janvier 2006 sur le premier 400 000 \$ de revenu imposable; crédit de taxe sur le capital de 5 % de tout nouvel investissement en machinerie et équipement, pour les nouveaux investissements manufacturiers en matière de fabrication et de transformation. Après la mise au rancart il y a deux ans du Régime d'épargne action, rétablissement d'une forme d'épargne action*, soit le **régime Actions-croissance PME**. Crédit d'impôt remboursable de 25 % des salaires pour les entreprises en technologies de l'information qui créeront au moins 500 emplois. Ajout d'un volet Relève PME au programme Financement PME. Prolongation jusqu'en 2009 des crédits d'impôts de 30 % des salaires applicables aux entreprises qui font de la 2^e et 3^e transformation dans les régions ressource, à la condition qu'il ne s'agisse pas de déplacement d'emplois entre régions. Divers autres allègements : design, production et mise en marché d'éthanol, usage de biodiesel, abonnements aux musées, acquisition d'œuvres d'artistes.

- *Reprises de mesures antérieures.*

► **En 2006-2007 : «Améliorer la fiscalité des entreprises»** : réduction du taux d'imposition de 8,5 % à 8,0 % pour les PME (déjà passé de 8,9 % à 8,5 % en 2006) (35 M\$ par année). RAPPEL FAIT DE la réforme de la fiscalité des entreprises. Depuis janvier 2004, le seuil d'exemption de la taxe sur le capital a été haussé, pour atteindre 1 M\$. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les trois quarts des entreprises québécoises ne paient donc plus de taxe sur le capital. Dans le dernier budget, la diminution graduelle de plus de 50 % du taux de la taxe sur le capital a été annoncée. Un crédit de taxe sur le capital égal à 5 % de la valeur des investissements en machinerie et en équipement a été introduit. Dans les faits, ce crédit élimine complètement la taxe sur le capital pour les entreprises qui renouvellent leur machinerie et leur équipement. **«Le transport en commun : un choix écologique»** : Déduction fiscale de 200% (le double du montant payé) pour les employeurs payant le laissez-passer ou du transport adapté de leurs employéEs (4 M\$). Cet avantage deviendra non imposable pour les employés (6 M\$). Remboursement complet de la taxe sur les carburants aux transporteurs en commun. Élargissement à tous les consommateurs du remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel. **Autres** : Reconstitution permanente du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (25 M\$ par année) avec une augmentation de 20 % du crédit et application uniforme dans toutes les régions admissibles; de 1997 à 2004, le nombre d'entreprises réclament la mesure a presque triplé, passant de 1306 à 3 625. Extension jusqu'à 20 ans de la période pendant laquelle des sociétés peuvent reporter leurs dons inutilisés et autres avantages pour des dons d'œuvres et d'instruments de musique (1 M\$). Déductions améliorées pour des travaux facilitant l'accès aux édifices à des personnes handicapées (1 M\$). Harmonisation du traitement fiscal des dividendes avec le gouvernement fédéral (88 M\$ en revenus de plus pour le gouvernement du Québec sur de pleines années) (dont 75 M\$ par les entreprises).

► **En 2007-2008 : Abolition complète de la taxe sur le capital** le 1^{er} janvier 2011, ce qui correspondra à terme à une injection annuelle de 900 M\$ en allègements fiscaux pour les entreprises. Pour les sociétés qui ne sont pas des institutions financières, le taux actuel de 0,49 % passera à 0,36 % à compter de janvier 2008. Puis il diminuera de 0,12 points de pourcentage par année, pour arriver à zéro en janvier 2011. Pour les institutions financières le taux passera de 0,98 % à 0,72 en 2008 et diminuera ensuite de 0,24 points de pourcentage par année pour arriver à zéro en janvier 2011. Le crédit de taxe sur le capital sera aboli en même temps. Des modifications techniques sont apportées d'ici là pour établir les concordances avec les changements intérimaires apporté. La mesure diminuera le taux effectif marginal d'imposition de 28,8 % à 21,9 %, un taux comparable à l'Alberta ou à de petites économies ouvertes. Il y aura une compensation financière du fédéral pour l'abolition de la taxe sur le capital de 15 M\$ en 2007-2008 et 63 M\$ en 2008-2009, mais cette aide est ponctuelle et non récurrente. Hausse du seuil d'exemption, de 400 000 à 5 M\$, de la taxe sur le capital d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche. Soutien au secteur manufacturier : bonification des déductions pour amortissement et d'ici l'abolition de la taxe sur le capital, hausse du crédit de taxe de 5% à 10% pour les nouveaux investissements, ce qui fait que dès maintenant les entreprises manufacturières qui investissent n'ont plus aucune taxe sur le capital à payer. Crédit de taxe sur le capital de 15 % prolongé pour tout investissement dans les entreprises de transformation du bois. La décision modifiera la notion fiscale de capital versé, ce qui fera l'objet d'annonces ultérieures. La

au moins un partenaire public, ce qui le rendait autrefois inadmissible, dans la mesure où il y a au moins deux entreprises privées dans le partenariat; le plafond de dépenses de salaires admissibles passe de 2 M\$ à 3 M\$.

► **Régimes d'options d'achat d'actions.** Amélioration du régime d'options d'achat d'actions pour les PME poursuivant des activités innovantes (actif n'excédant pas 50 M\$), les employés pouvant déduire non plus 25 %, mais 50 % de la différence entre le coût d'achat et la valeur réelles des actions qui leurs sont offertes par l'entreprise (24 M\$).

► **Crédit d'impôt remboursable à la francisation des entreprises** (15 M\$ sur 5 ans, 4 M\$ par année à terme) de 30 % aux sociétés inscrivant leurs employés à des cours de francisation, pour les coûts de formations et les salaires versés aux participants, avec un plafond équivalent à deux fois le coût de la formation externe, le tout applicable jusqu'à la fin de 2011.

► **Développement culturel** (26 M\$ sur 5 ans). Bonification de l'enveloppe Placements Culture (5 M\$ en 2008-2009), diffusion des arts de la scène dans les régions (5 M\$ sur 5 ans), soutien à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) (10 M\$ sur 5 ans, soit 1 M\$ par année pour les métiers d'art et 1 M\$ par année pour le marché du livre), élargissement du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles (6 M\$ sur 5 ans).

► **Emploi.** Bonification du crédit d'impôt à de 30 % à 40 % pour les sociétés et de 15 % à 20 % pour les particuliers pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes avec doublement du nombre maximal d'heures de supervision accordé à une personne handicapée (2 M\$ par année, 8 M\$ sur 5 ans) en tenant compte de l'obligation de contribution de 1 % au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de main d'œuvre, d'abord exigible quand elle l'est.

► **Autres mesures.** Bonification des mesures de lutte contre la contrebande de tabac, dont interdiction à un manufacturier de composer un produit du tabac pour une personne sans permis, élargissement à toute forme de tabac des règles relatives au tabac brut, interdiction aux personnes sans permis d'acheter ou de se faire livrer du tabac brut. Mesures pour améliorer l'administration des lois fiscales, dont le contrôle accru des contrevenants, utilisation du matériel informatique d'une personne contrôlée, extension des pouvoirs de saisie à tout chose utilisée pour la perpétration d'une infraction à une loi fiscale. Divers ajustements avec les mesures du budget fédéral.



notion d'obligation sera modifiée. Réduction importante du **taux d'imposition des sociétés applicable au revenu passif**, qui passe de 16,25 au même taux que pour le revenu actif, soit 9,9 % en 2007, 11,4 % en 2008 et 11,9% en 2009. Modification de la formule de calcul dans la détermination du **crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources** sauf pour la Gaspésie, certaines régions maritimes et la Vallée de l'aluminium. Mesure technique pour éviter de rendre admissible des sociétés dont la masse salariale augmente en raison d'indexations salariales sans création d'emplois. Bonification des déductions pour amortissement. Diminution de près de 20% du nombre de **remises périodiques dues pour les PME**, un allègement administratif. **Diverses mesures pour harmoniser la fiscalité québécoise avec les mesures relatives au budget fédéral** du 19 mars 2007, notamment en ce qui a trait à la fiscalité des fondations et à la modification du régime de la taxe de vente du Québec sur divers points, aux taux d'intérêt relatifs à des montants de TPS ou TVQ dus au titre de la *Loi sur la taxe d'accise*. **Recherche scientifique et développement expérimental** : modification à l'obligation d'exploiter une entreprise dans un établissement situé au Québec pour admettre une personne ou société de personnes qui exploite une entreprise au Canada et effectue au Québec des travaux de R-D. Le CSSS de Chicoutimi sera reconnu pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D universitaire rétroactivement au 1 janvier 2006. Réduction progressive du **congé fiscal accordé aux PME manufacturières des régions ressources éloignées** du taux de 75 % au taux de 50 % en 2008, puis 25 % en 2009 et 2010, soit jusqu'à la fin de la mesure annoncée en 2001. Ceci pour favoriser plutôt une saine concurrence entre régions. Ajustement au **crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise** en faisant passer le taux applicable de 29,2% des dépenses de main d'œuvre admissibles à un taux de 39,4 %, incluant les courts et moyens métrages de langue française, certains jeux, questionnaires et concours autrefois exclus. Modifications de concordance relativement à certains crédits d'impôt remboursable du domaine culturel. **Ajustement au régime Actions-croissance PME** par rapport à certains délais considérés. Ajustement au crédit d'impôt remboursable pour la construction, la rénovation ou la transformation de bâtiments stratégiques dans la zone de Mirabel. Corrections de certains avantages présentés par les services financiers importés comparativement à des services financiers intérieurs. **Ajout au 1^{er} juin** : hausse du taux d'imposition applicable aux institutions financières et aux sociétés de raffinage de pétrole passant dès maintenant de 9,9 % à 11,9 %, le taux prévu pour le 1^{er} janvier 2009.

2.3. Les revenus du gouvernement

- ▶ **En 1998-1999**, plus élevés que prévus de 6 G\$.
- ▶ **En 1999-2000**, 1,1 G\$ de revenus fiscaux et 1,6 G\$ de transferts fédéraux de plus que prévu.
- ▶ **En 2000-2001**, bonne situation économique, revenus plus élevés que prévus de 2,6 G\$.
- ▶ **En 2001-2002**, prévisions plus élevées de 1,8 G\$ que celles prévues dans le budget 2000-2001 (49,3 G\$).
- ▶ **En 2002-2003**, révision à la baisse de 1,8 G\$ des prévisions de revenus pour 2001-2002 et 2002-2003, compensée en partie par une diminution du coût du service de la dette de 944 M\$; nouveaux revenus (taxe sur le tabac, mesures de lutte contre l'évasion fiscale). Ajustements à la hausse lors de l'énoncé supplémentaire de mars 2002.

Élections et changement de gouvernement

- ▶ **En 2003-2004**, «... la diminution des revenus à l'impôt sur le revenu des particuliers (126 M\$ de moins), aux taxes à la consommation (261 M\$ de moins) et aux organismes consolidés n'est qu'en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus.» Revenus autonomes prévus moindres de 1,3 G\$ par rapport au budget Marois de mars et transferts fédéraux plus élevés de 195 M\$ par rapport à mars mais Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux plus bas de 79 M\$.

- ▶ **Les prévisions de revenus stagnent en 2008-2009** (0,1 % en 2008-2009) en raison du ralentissement économique et des baisses d'impôts des sociétés et des particuliers dans les années précédentes en particulier celles en vigueur depuis janvier 2008. C'est dû aussi à la non récurrence des bénéfices réalisés par Hydro-Québec en 2007-2008. Les prévisions de revenus sont en hausse de 3,5 % pour 2009-2010, en parité avec la hausse estimée du PIB.
- ▶ Revenus additionnels de 1,8 G\$ depuis le budget de mai 2007, soit 912 M\$ de plus en revenus d'impôts et de taxes, en raison de la bonne tenue de l'économie, 430 M\$ de plus des entreprises du gouvernement en raison de bénéfices d'Hydro supérieurs à ceux escomptés (ventes d'électricité), de même à Loto Québec pour les casinos (29 M\$ de plus) et 451 M\$ en suite de la révision à la hausse des transferts fédéraux pour la santé et l'enseignement post-secondaire.
- ▶ À propos des revenus d'impôt plus élevés : « Ces revenus plus importants que prévu reflètent la progression de l'emploi qui entraîne une révision à la hausse des salaires versés dans l'économie.»
- ▶ Les revenus provenant des impôts des sociétés ne croissent que de 75 M\$ malgré la hausse des bénéfices des sociétés en 2007 en raison de la mise en place du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, qui a réduit les revenus potentiels du gouvernement de 125 M\$ en 2007-2008.



► **En 2004-2005**, les revenus des impôts et taxes devraient augmenter de 4,3 % en 2004-2005 en raison de la croissance; attentes de revenus additionnels des sociétés d'État; revenus de 880 M\$ attendus de vente d'actifs (mesure à impact unique et non récurrent). Plan d'action pour contrer l'évasion fiscale (objectif de 150 M\$ dès la première année) dont hausse des pénalités pour fausse déclaration. Resserrement des dépenses fiscales de près de 187 M\$ sur une pleine année, avec réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30%, pour un impact total de 634 M\$. La mesure de *Soutien aux enfants* sera comptabilisée comme dépense fiscale (revenus moindres) plutôt qu'en dépense de programme.

► **En 2005-2006**, la structure de l'assiette des revenus du gouvernement est en train de se modifier pour passer vers une forme plus régressive. De 2001-2002 à 2004-2005, si l'ensemble des revenus du gouvernement a progressé de 12,6 %, certains revenus ont augmenté beaucoup plus vite que les revenus provenant des impôts qui sont passés de 23,6 G\$ à 25,4 G\$, en croissance de 7,7 %. C'est le cas des revenus provenant de la taxe à la consommation (de 9,9 G\$ à 12,2 G\$, en croissance de 23,9 %) et de ceux provenant des entreprises du gouvernement (de 2,8 G\$ à 4,3 G\$, en croissance de 52%) (lié surtout aux revenus provenant d'Hydro Québec). Par ailleurs pendant cette période, les revenus provenant des impôts des sociétés, qui sont déjà 3,7 fois moins importants que les revenus provenant des impôts des particuliers, ont augmenté deux fois moins vite (de 3,7 % comparativement à 7,3 %) qu'eux. Par contre les transferts fédéraux n'ont augmenté que de 3,9 %. De son côté le PIB a cru de 15 % de 2001 à 2004.

► **En 2006-2007**, l'impact des baisses d'impôts des budgets 2004-2005 et 2005-2006 sur les revenus gouvernements est de 885 M\$ en moins en 2006-2007 et de 1 175 M\$ en moins en 2007-2008. Le budget 2006-2007 ajoute un impact de 75 M\$ en moins en 2006-2007 et de 345 M\$ en moins en 2007-2008, pour un impact récurrent total de 1,5 G\$ en 2007-2008. Sur la pleine année 2007-2008, le budget 2006-2007 diminue les revenus du gouvernement de 402,3 M\$ et il ajoute des dépenses de 157,1 M\$, pour un impact total de 559,4 M\$. La modification de la structure des revenus du gouvernement se poursuit dans le sens observé, qui est une structure plus régressive : moins de revenus de l'impôt des particuliers encore moins de revenus de l'impôt des sociétés et plus de revenus des taxes et des entreprises de l'État.

► **En 2007-2008**, Situation améliorée depuis le budget 2006-2007 par rapport aux prévisions en raison de «revenus additionnels et économies» de 2,7 G\$ provenant de 1,5 G\$ en bénéfices des entreprises du gouvernement (principalement des ventes de participations d'Hydro-Québec dans des entreprises), 714 M\$ de plus en impôts et taxes vu la bonne tenue de l'économie (827 M\$ de plus en impôts des particuliers, 256 M\$ de moins au Fonds de services de santé, 447 M\$ en impôts des sociétés, 520 M\$ de taxes à la consommation en moins, 216 M\$ de plus pour les autres revenus), 219 M\$ en transferts fédéraux liés au budget fédéral de mai 2006, économies au services de la dette de 238 M\$ liés à des taux d'intérêt moins élevés que prévu. «En 2006-2007, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la vigueur des rentrées fiscales permettent d'effectuer une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations et d'affecter 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire.» Assurer l'intégrité du régime fiscal : 5 M\$ de plus pour lutter contre l'évasion fiscale; 5 M\$ de plus pour permettre au Centre de perception fiscale d'accroître ses activités de recouvrement; examen prévu des activités réalisées par les entreprises de services monétaires afin d'évaluer la nécessité de les encadrer. Alors que la croissance des revenus en 2006-2007 aura été de 4,5 %, la prévision de croissance des revenus prévue pour 2007-2008 est de 1,2 % [1,4 % après le 1^{er} juin 2007] en raison des baisses d'impôt et de la non-réurrence des gains ponctuels d'Hydro-Québec, et pour 2008-2009 de 0,4 %, en raison des baisses d'impôt et des revenus non récurrents résultants des résultats rétroactifs du règlement de l'équité salariale) avec utilisation de la réserve [et des prévisions de diminution conséquentes de la croissance des dépenses). L'impôt sur le revenu diminuera de 0,5 % en 2007-2008 pour s'établir à 18 G\$, et de 1 % en 2008-2009. Vu les décisions fiscales diminuant les obligations des entreprises, «malgré une progression moyenne de plus de 3 % des bénéfices des entreprises en 2007 et en 2008, les revenus provenant des impôts des sociétés devraient diminuer de 3,7 % en 2007-2008 et de 0,2 % en 2008-2009.» En excluant les mesures fiscales [!!!], le taux de croissance des revenus aurait été comparable à celui de l'économie [N.D.L.R. **Autrement dit sans baisses d'impôt les revenus du gouvernement auraient suivi l'économie et là ils ne les suivront pas**] Année exceptionnelle de bénéfices pour Hydro-Québec : 944 M\$ pour la vente de participations et 400 M\$ en gains de change et diminution des frais financiers. Moins de revenus liés aux appareils de loterie vidéo pour Loto Québec.

► «Malgré une progression de 2,6 % en 2008 et de 2,8 % en 2009 des bénéfices des entreprises, les revenus provenant des impôts des sociétés devraient diminuer de 4,4 % en 2008-2009 et de 1,8 % en 2009-2010.» C'est dû aux baisses d'impôt, à l'élimination de la taxe sur le capital et à la mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement dans toutes les régions du Québec.

► Les revenus de la TVQ sont plus élevés que prévu de 453 M\$ en raison de l'augmentation des dépenses des ménages et des mises en chantier. Pour les taxes spécifiques, c'est atténué en raison de la hausse du prix du pétrole. Les revenus de ressources naturelles et les revenus d'intérêt sont eux aussi plus élevés que prévu.

► La croissance de revenus des taxes dans les deux prochaines années sera limitée par le ralentissement de la croissance des dépenses des ménages, par la faible croissance des revenus de la taxe sur les carburants et par l'affectation «d'une portion des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac au financement du Fonds pour le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté et du Fonds pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels.»

► Les bénéfices de Loto Québec devraient diminuer en raison de la diminution des revenus provenant d'appareils de loterie vidéo.

► La croissance moindre des transferts fédéraux s'expliquera par la non-réurrence des revenus de certaines fiducies.

► Impact total des mesures du budget sur les revenus d'une pleine année : 639,5 M\$ en moins.

► Le gouvernement doit puiser 1,370 G\$ dans la réserve pour 2008-2009 et 0,477 G\$ en 2009-2010. [N.D.L.R. les diminutions de revenus ont un impact sur la capacité financière et conduit donc à des choix qui affectent soient les dépenses soit l'équilibre budgétaire, le tout étant «ombragé» par les sommes affectées au remboursement de la dette.]

► Dispositions pour contrer les planifications fiscales agressives (PFA), où l'évitement fiscal respecte la lettre, mais non l'esprit de la loi, dont le dépôt d'un livre vert sur l'encadrement des PFA à l'automne 2008. Par exemple en 2006, des dispositions législatives ont empêché certaines pratiques touchant moins de 200 contribuables et pouvant faire perdre 500 M\$ de recettes fiscales. Ce genre de pratiques est en essor. Des ressources seront accordées pour la détection de telles pratiques (5,3 M\$ pour 3 ans). Une évaluation des outils législatifs disponibles pour les contrer sera également faite. Il y aura aussi des collaborations avec d'autres administrations fiscales canadiennes à ce sujet.

► Assurer l'intégrité du régime fiscal (9 M\$ par année au ministère des Finances). Amélioration prévue des revenus du gouvernement : 85 M\$ par année. Octroi des contrats publics conditionnels à une attestation de conformité fiscale des soumissionnaires.

► [N.D.L.R. Au moment de la parution du budget, l'Avis du comité consultatif sur les hausses de tarifs et celui du groupe de travail Montmarquette, commandé le Conseil du Trésor, n'avaient pas été publiés encore.]

► [N.D.L.R. Des sources, dont l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires, mentionnent des coûts de 1,5 G\$ attribuables à l'inaction en matière de lutte contre la contrebande du tabac et souhaitent un Fonds dédié à la lutte contre cette contrebande. Le quart des cigarettes seraient vendues illégalement et le problème prendrait plus d'ampleur. Toutefois le ministère aurait contrôlé ses revenus, obtenant 649 M\$ en 2007 sur 641 M\$ prévus.]



2.4. La répartition entre les niveaux de gouvernement

- ▶ **En 1998-1999**, coupure de 500 M\$ aux municipalités.
- ▶ **En 1999-2000**, 1,4 G\$ de plus du fédéral reversés en péréquation. Le Québec annonce le déficit zéro et autres mesures rétroactives à 1998-1999.
- ▶ **En 2000-2001**, 430 M\$ en divers échanges de responsabilités entre municipalités et gouvernement. Transferts fédéraux plus élevés que prévu de 0,8 G\$.
- ▶ **En 2001-2002**, transferts fédéraux plus élevés que prévus de 1,7 G\$.
- ▶ **En 2002-2003**, réduction des transferts fédéraux de 373 M\$ en 2001-2002 et 405 M\$ en 2002-2003, rapport de la commission Séguin et constat du déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces, au désavantage de celles-ci.

Élections et changement de gouvernement

- ▶ **En 2003-2004**, déséquilibre fiscal avec le fédéral évalué à 1,5 G\$. Volonté de décentraliser. Engagement à repenser les relations financières avec les municipalités incluant leur accès à des pouvoirs de taxation accrus. Respect des contrats de ville et réévaluations mais en honorant les engagements passés. Infrastructures : 130 M\$. Le ministre parle de la possibilité de retourner aux régions une partie des revenus de la TVQ; admission d'un déséquilibre fiscal entre le Québec et les municipalités; ouverture en fait à réévaluer la répartition. Document à venir sur la situation financière des municipalités québécoises.
- ▶ **En 2004-2005**, défaut de contribution du fédéral : plus de 1 G\$ de péréquation en moins par rapport aux prévisions de 2003-2004 et mécanisme de report pour étaler le manque à gagner. Diminution attendue des transferts fédéraux de 9,6 % en 2004-2005 et de 7,1 % en 2005-2006. Volonté de renégocier la péréquation et le financement de la santé pour faire passer la part du fédéral actuellement de 16 % au niveau initial de 50 % (recommandation du rapport Romanow). Création de la Corporation de financement des infrastructures locales du Québec, avec possibilité d'y canaliser les fonds fédéraux et versement à partir de 2005 de 50 M\$ en droits prélevés sur les véhicules énergivores. Objectif de retourner une partie de la TVQ aux régions, mais pas avant 2005.
- ▶ **En 2005-2006**, déséquilibre fiscal avec le fédéral dénoncé, incluant le sous-financement de l'aide sociale, la péréquation, le financement de l'éducation post-secondaire. Discussions pour un nouveau pacte fiscal avec les municipalités pour janvier 2006. L'investissement du Québec pour les infrastructures sera à la moitié de ce que le fédéral met par le transfert aux municipalités d'une partie de la taxe sur l'essence. La part du Québec est financée en partie par la taxe sur les grosses cylindrées. Le tout est versé dans la SOFIL (Société de financement des infrastructures locales du Québec). La demande aux municipalités serait d'investir l'autre 25 % pour une structure de financement de type 50-25-25.
- ▶ **En 2006-2007, Relation avec le fédéral et déséquilibre fiscal** : renforcer le programme de péréquation. Approche préconisée : un mode de calcul basé sur la capacité fiscale moyenne des dix provinces canadiennes et tenant compte de l'ensemble de leurs revenus et de façon à ce que les provinces disposent à terme de la même capacité fiscale par habitant. Volonté d'entente avec le fédéral sur les garderies, le financement de l'éducation post-secondaire, les changements climatiques. **Un nouveau partenariat financier avec les municipalités.** Une entente de principe conclue entre le gouvernement et les municipalités. Inclut le remboursement graduel (d'ici 2013) aux municipalités des montants qu'elles paient en TVQ. Contribution aux coûts des services de la Sûreté du Québec portée à 50 % d'ici 2010 (112,5 M\$ de plus sur cinq ans). Paiement des taxes foncières afférentes aux musées, à la Grande Bibliothèque et au Grand Théâtre de Québec (près de 8 M\$ pour les villes). Participation au financement de la modernisation des infrastructures de l'aéroport de Québec. **Diverses mesures d'harmonisation avec la fiscalité autochtone.**
- ▶ **En 2007-2008**, 2,2 G\$ de plus en transferts fédéraux que l'an dernier, **notamment en raison de la modification**

- ▶ Les prévisions pour les revenus de transferts fédéraux sont révisées à 13,6 G\$ en 2007-2008, soit 451 M\$ de plus que prévu dans le budget précédent, puis à 14,063 G\$ en 2008-2009 et 14,672 G\$ en 2009-2010. L'abattement spécial du Québec est moindre en raison des baisses d'impôt fédérales, mais les transferts sont révisés à la hausse pour la santé (225 M\$), l'éducation postsecondaire (145 M\$) et les autres programmes sociaux (81 M\$) en raison de l'évolution des données économiques et fiscales qui président au calcul des points d'impôts. **Ce niveau de transferts décroîtra toutefois en 2008-2009 et 2009-2010 en raison de l'échéance de certaines fiducies relatives à ces transferts.** L'amélioration proviendra seulement alors de la hausse des montants provenant de la péréquation.
- ▶ Le budget ne fait pas de mention de transferts particuliers aux municipalités, hormis des crédits supplémentaires de 50 M\$ sur cinq ans sont alloués pour des MRC économiquement éprouvées.
- ▶ [N.D.L.R. Plusieurs associations et interlocuteurs à vocation municipale ou régionale réclament les concrétisations des ententes des budgets précédents, comme les points de taxe sur l'essence et la concrétisation des investissements en infrastructures, voire une modification de leur capacité de taxation, essentiellement foncière.]
- ▶ [N.D.L.R. En raison de leur importance, les deux partenariats avec la famille Chagnon (600 M\$ sur dix ans, à contribution partagée) ouvriraient-ils un nouveau type de répartition, où la gouvernance déborde de l'administration publique pour intégrer des intervenants non élus ?]
- ▶ [N.D.L.R. Il faut également tenir compte de l'impact cumulé de deux opérations budgétaires du gouvernement fédéral, soit l'énoncé économique du 30 octobre 2007, de Jim Flaherty, qui annonce d'importantes baisses d'impôt (60 G\$ sur cinq ans, soit un impact au prorata d'environ 15 G\$ pour le Québec, soit 3 G\$ par année en moyenne), la baisse d'un point de TPS, soit de 6 % à 5 % à partir de janvier 2008, des excédents prévus en 2007-2008 de 11,6 G\$, dont 10 G\$ iraient au paiement de la dette). La ministre des Finances a annoncé son intention de ne pas récupérer cette part de champ fiscal évaluée à 1,1 G\$. La baisse de la TPS devrait occasionner une perte de 80 M\$ en revenus de TVQ, laquelle devrait être récupérée à même l'accroissement de la consommation conséquent à la baisse de taxes. Quant au budget fédéral du 26 février 2008, en créant le compte d'épargne libre d'impôt (CELLI), il force les provinces à emboîter le pas. Il faut aussi tenir compte d'une Fiducie pour le développement des collectivités, annoncée en janvier 2008, pour redistribuer 1 G\$ aux provinces et territoires pour «aides les travailleurs et les collectivités aux prises avec des difficultés causées par la volatilité économique mondiale].]



du programme de péréquation dans le budget fédéral de mars 2007. Ils sont utilisés pour des baisses d'impôt pour un tiers et pour deux tiers aux services publics. De 2002-2003 à 2007-2008, les transferts fédéraux auront cru de 4,2 G\$, soit 47,5 %. La nouvelle formule de péréquation continue de poser la question du traitement des ressources naturelles. Le budget fédéral de mars 2007 modifie aussi les transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui finance l'éducation postsecondaire et l'aide sociale sera réparti à partir de 2007-2008 sur une base purement per capita, sans tenir compte des points d'impôt transférés aux provinces (avec accommodement pour l'Ontario et l'Alberta, ce qui avantage ces provinces). Il en sera de même à partir de 2004-2005 pour le Transfert canadien en matière de santé. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ajoutait en 2008-2009 800 M\$ au programme pour l'éducation postsecondaire et 250 M\$ pour les garderies, avec indexation subséquente de l'enveloppe de 3% par année à compter de 2009-2010 [**rien de plus pour l'aide sociale**]. Le document budgétaire souligne que ces financements sont toujours inférieurs à ce qu'ils étaient en 1994-1995 avant les coupures fédérales, sans compter l'inflation. **«L'ensemble des modifications apportées au TCPS expliquées précédemment permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques de la contribution fédérale à l'égard des dépenses d'aide sociale assumées par les provinces. Premièrement, la contribution fédérale par bénéficiaire d'aide sociale varie grandement entre les provinces. En effet, cette contribution, qui est de 3 730 \$ par bénéficiaire dans l'ensemble du Canada, est de 2 829 \$ au Québec et de 3 610 \$ en Ontario, alors qu'elle s'élève à 11 508 \$ en Alberta. Deuxièmement, compte tenu du fonctionnement actuel du TCPS, la contribution fédérale demeurera insensible à toute fluctuation de la conjoncture économique, ce qui, dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique, fera supporter par les provinces la totalité de la facture reliée à l'augmentation des coûts de l'aide sociale. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est d'avis que les discussions doivent se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.»** Le Québec désire une entente pour encadrer le pouvoir fédéral de dépenser avec compensations dans le cas du retrait du fédéral d'un programme à frais partagés et du retrait d'une province qui choisit de ne pas participer à une initiative. Le Québec utilise des fonds fédéraux pour l'éducation post-secondaires (187 M\$) et pour le logement social. Régions : 675 M\$ sous l'autorité des régions pour appuyer leur développement. Subvention ponctuelle de 0,5 M\$ à l'Administration régionale Kativik pour lui permettre de mettre en place des mesures d'atténuation du coût de la vie pour ses citoyens, notamment en raison du prix fixé différemment qu'ailleurs au Québec pour le coût de l'essence.

2.5. Les programmes du gouvernement

(Les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, autrement dit des documents sur les «crédits»)

- **En 1998-1999**, places en garderie, mesures pour l'éducation, les jeunes, avec des stages, investissements dans la culture et ses industries.
- **En 1999-2000**, 1 G\$ en santé, rétroactif en partie pour payer la dette des établissements et stabiliser les services, 747 M\$ pour les assurer et les améliorer. En éducation, 556 M\$. Aide à l'orientation vers des carrières scientifiques et techniques. 4,5 M\$ en emplois d'été et stages étudiants. 86M\$ pour la culture et le patrimoine religieux.
- **En 2000-2001**, 2,7 G\$ en santé. En éducation, 1G\$ sur 3 ans. 150M\$ aux universités, cegeps, commissions scolaires. Aide aux études graduées. Engagements du Sommet de la jeunesse : 120 M\$ dans un fonds jeunesse, 95 M\$ en mesures d'aide à la jeunesse, 160M\$ au Fonds de lutte contre la pauvreté (passe de 250 M\$ à 160M\$ sur trois ans), partenariat gouvernement-Fonds de solidarité pour augmenter les stages étudiants. 160M\$ pour la recherche. 130 M\$ en appui à la culture et au patrimoine.

- Depuis 2003-2004, les dépenses de programme ont augmenté de 4,5 % par année en moyenne au Québec comparativement à 6,5 % au fédéral, et 6,8 % dans les autres provinces. [N.D.L.R. C'est donc au Québec que les compressions ont été les plus fortes.]
- La croissance de l'ensemble des dépenses limitée dans l'ensemble à 3,6 % pour 2008-2009, plus une réserve de 200 M\$, et à 3,0 % pour 2009-2010. [N.D.L.R. En fait à 2,8 selon les chiffres examinés.] Pour ce faire les moyens préconisés sont de continuer à «moderniser l'État», à «accroître la productivité et l'efficience dans la prestation des services» et à réduire l'effectif de la fonction publique. Le ratio dépenses de programmes/PIB sera de 18,4 % en 2008-2009, «soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans» [N.D.L.R. Une considération tendancieuse, le taux étant stable depuis le début des années 2000].
- [N.D.L.R. La marge de manœuvre serait d'environ 200 M\$ pour 2008-2009, soit environ 0,3 % du budget du Québec.]



► **En 2001-2002**, vu l'accroissement constant des coûts depuis 1997-1998, 1,96 G\$ de plus en santé, dont 1,3 G\$ en hausse du budget régulier. En éducation, «respect intégral des engagements du Sommet de la jeunesse et même plus» et, vu l'accroissement constant des coûts en éducation, 728 M\$ de plus en 2001-2002. Pour la culture : 75M \$ sur 4 ans. Grande emphase mise sur un plan de lutte à la pauvreté de 300 M\$ (102 M\$ pour l'indexation des prestations, 86 M\$ sur quatre ans dans un programme Action Emploi visant à bonifier dégressivement de 3 \$, 2 \$ puis 1 \$ l'heure le salaire de chômeurs de longue durée commençant un emploi, 100 M\$ dans une réserve dont l'usage est à déterminer, et quelques autres mesures) qui fait en réalité moins que dans le budget précédent.

► **En 2002-2003**, respect des cibles de dépenses et même prévision de restrictions d'au moins 281 M\$ pour 2001-2002; apparition de la dimension sécurité : 8 M\$ en 2001-2002 et 35 M\$ en 2002-2003 pour améliorer les activités de renseignements, d'enquête et de sécurité; en tout 473 M\$ pour construire ou rénover 40 000 logements sociaux; 40 M\$ sur deux ans pour l'action communautaire.

Élections et changement de gouvernement

► **En 2003-2004**, sur les chiffres comparables : environ 723 M\$ de moins que le budget Marois de mars mais en hausse de 1,7 G\$ sur 2002-2003, soit de 3,8%, une hausse «inférieure à la progression du PIB». Objectif de «recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir» Statu quo du budget des autres ministères au niveau de l'année précédente. Encaissement cette année de la totalité de la réserve fédérale de 800 M\$ en santé. **Santé** : 1,287 G\$ de plus (hausse de 7,2 %). **Éducation** : hausse de 397 M\$ (3,6 %). Ne suffit pas à couvrir la croissance des coûts de système. **Garderies** : engagement à 200 000 places d'ici mars 2006. **Logement** : 10,7 M\$ pour le logement abordable. **Emploi** : 5 M\$ pour projets pilotes pour une première expérience de travail pour des jeunes à l'aide sociale. **Culture** : dialogue «en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes». Budget spécial de 10 M\$ pour la politique québécoise du cinéma. **Autres** : 18 M\$ pour des services aux familles avec des enfants autistes.

► **En 2004-2005**, respect de l'objectif pour les dépenses de programme en 2003-2004. Prévisions de dépenses de programme à 47,2 G\$ en 2004-2005, en hausse de 2, %, en prévenant que les négociations dans le secteur public devront tenir compte du contexte difficile des finances publiques. «Réduction du poids de l'État dans l'économie» en limitant à 2,7% la croissance des dépenses de programmes. **Santé** : 20,1 G\$, en hausse de 5,1 %. Objectif non chiffré d'assurer la pérennité du système, incluant le financement du fédéral. Préoccupation du vieillissement de la population qui serait un des facteurs du passage de 35,2 % des dépenses de programme en 1990-1991 à 42,6 % aujourd'hui. **Éducation** : 11,8 G\$, en hausse de 2,7 %, avec une approche centrée sur la réussite. 5 M\$ pour la francisation des nouveaux arrivants. **Culture** : soutien fiscal aux créateurs. Autres dépenses en hausse de 0,5%. **Logement social** : 329 M\$ (256 M\$ pour 16 000 nouveaux logements à loyer modique, 30 M\$ pour l'adaptation de logements de personnes handicapées, 34 M\$ en aide au loyer pour atténuer les effets de la pénurie de logements). **Emploi et Solidarité sociale** : 30 M\$ de moins en aide à l'emploi. Environ 48 M\$ de moins en aide sociale, avec la prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires. Action communautaire : 7 M\$ de plus au SACA et 15,7 M\$ de plus au SOC. **Lutte contre la pauvreté** : «Respect des engagements à l'égard de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*» : prévisions de 2,5 G\$ sur 5 ans non ventilées, mais qui laisseraient en fait 190 M\$ sur trois ans pour les mesures autres que le Soutien aux enfants, la Prime à l'emploi et le logement social. Par ailleurs «les crédits requis de 9 M\$ en 2004-2005 seront pourvus à même le fonds de suppléance». Angle de la valorisation du travail. **Garderies** : leur service de la dette passe de 8 M\$ à 16 M\$; 61 M\$ pour les garderies et autres services de garde. **Sécurité publique** : coupure de 4%. **Environnement** : coupures de 8%, dont 1,5 M\$ aux organismes environnementaux et 3 M\$ aux ressourceries. **Relations avec les citoyens et immigration** : réduction du budget du tiers environ (presque 9 M\$ de moins). **Autres** : poursuite du développement de l'État en ligne.

► **En 2005-2006**, Objectif de «gestion rigoureuse et responsable», avec priorités en santé et en éducation. Objectif de croissance des dépenses de programme relevé de 1 % à 3,6 %, idem pour 2006-2007. Cette croissance est presque totalement utilisée pour la santé et l'éducation, ce qui laisse une croissance moyenne de 0,9 % pour les autres missions,

► «Réduction de la taille de l'État de 6 % depuis 2003-2004», réduction de 4538 ETC en quatre ans (2004-2008) (6%) et de 7230 ETC à la fin 2009-2010 (10%), soit 2 692 ETC de moins dans les deux prochaines années, dont 1031 en 2008-2009 dans le budget des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses principalement due au non remplacement d'en moyenne un départ à la retraite sur deux en 2007-2008. [N.D.L.R. Le Syndicat de la fonction publique rappelle que les diminutions de personnel conduisent à des diminutions de services comme les inspections.]

► Les missions indiquées dans le budget de dépenses et leur poids respectif : Santé et services sociaux, 39,6 %, Éducation et Culture, 23,2 %, Économie et Environnement, 10,7 %, Soutien aux personnes et aux familles, 8,5 %, Gouverne et Justice, 7,2 %, Paiement de la dette, 10, 8 %.

► La croissance des dépenses de programmes sera de 4,2 % en 2008-2009 (2,3 G\$) pour atteindre 56,9 G\$, la santé augmentant de 5,5 %, (1,324 G\$, 57,3 % de la croissance totale des dépenses) tout en tenant de certaines recommandations du rapport Castonguay. La croissance sera de 4,6 % (612 M\$ de plus, 26,5 % de la croissance totale des dépenses)) pour l'éducation, et de 2,2 % pour les autres ministères (plus de 88 % de la croissance totale des programmes en 2008-2009 à la santé, l'éducation et la famille) (ne laissant que 0,3 % pour les autres dépenses si on exclut le transport). Contrôle de la croissance des coûts : non à une hausse de TVQ pour financer, on examinera plutôt les possibilités du côté du financement des établissements par épisode de soin, à la décentralisation plus grande des prises de décision et à une modernisation de la gouvernement du réseau de la santé. Trois régions pilotes sont identifiées.

► Impact financier sur les dépenses des mesures fiscales et budgétaires : 291,4 \$ en 2008-2009 et 516,5 \$ en 2009-2010. Le financement de diverses mesures, soit accroître la formation professionnelle et technique, le soutien aux territoires en difficulté, le Pacte pour l'emploi, les régions ressources, les investissements pour toutes les régions, est pris dans la fiducie fédérale pour le développement communautaire (217 M\$, soit 93 M\$ en 2008-2009 et 124 M\$ en 2009-2010)

► En 2007-2008, les dépenses sont augmentées à partir de 2 G\$ de revenus additionnels et des économies au service de la dette. C'est affecté comme suit : 722 M\$ de plus en dépenses de programmes (531 M\$ aux ministères dont 203 M\$ à la santé, 191 M\$ pour nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite), 853 M\$ pour la réforme comptable dont 375 M\$ pour la consolidation des réseaux de la santé et de l'éducation, le reste, 717 M\$, étant affecté à la réserve). La croissance des dépenses atteint ainsi 5,5 % alors que la croissance du PIB nominal est de 5,9 %.

► **Infrastructures** : remention du Plan québécois des infrastructures 2007-2012 (30 G\$, dont près de 80 % en entretien et rénovation) annoncé dans un budget précédent. La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques assurera la résorption sur 15 ans des déficits d'entretien. Les investissements seront de 6 G\$ par année jusqu'en 2011-2012, doublant la moyenne des dix dernières années. D'ici 2012, 10,3 G\$ soit une moyenne de 2,1 G\$ par année seront investis pour améliorer les infrastructures du réseau routier en vue d'atteindre les normes continentales de qualité. En 2022, 83% des routes et 80 % des structures auront été mises à niveau. Un des buts visés au plan des investissements en infrastructures est l'élimination des déficits d'entretien cumulés. En 2007, le gouvernement a adopté la *Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures*, qui crée des obligations pour l'entretien, la rénovation et le développement des infrastructures. Pour 2008-2009, 92,1 M\$ sont prévus pour la modernisation des HLM.

► **Santé** : croissance en moyenne de 6 % depuis 2002-2003, de 5,5 % en 2008-2009. [N.D.L.R. Le budget est assez silencieux sur les mesures relatives à la santé. Par ailleurs le rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé est distribué avec les documents budgétaires.] Enveloppe de 80 M\$ dans le secteur santé et services sociaux pour accélérer le développement de services de soins à domicile (services infirmiers à domicile, services de réadaptation et autres réponses aux besoin des personnes en perte d'autonomie. L'objectif étant le maintien à domicile des aînés le plus longtemps possible tel que désiré par eux et elles. Respect des ententes avec les médecins et hausse de 423 M\$ (plus de 11 %) des crédits des services médicaux à l'Assurance maladie qui passe de 3,6 G\$ à 4 G\$. Hausse de 138 M\$ (de 2,155 \$ M\$ à 2,293 M\$ des crédits aux services pharmaceutiques et aux médicaments (6,4 %). [N.D.L.R. Les travailleurEs de la Santé sont encore sous le coup d'un décret.] Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, institué par une loi



incluant des réductions de budget dans certains cas, la plus sérieuse étant celle qui affecte le budget de l'Emploi et de la Solidarité sociale, réduit de 85 M\$ par rapport au budget de dépenses 2004-2005 et de 71 M\$ par rapport aux dépenses probables pour cette même année. **Santé** : «la» priorité, budget de 20,9 G\$ en 2005-2006 (hausse de 3 G\$ en trois ans), représentant 43 % des dépenses de programme. Le Québec reste au dernier rang des provinces canadiennes quant aux dépenses publiques de santé per capita, quant à la proportion du budget provincial consacré à la santé et quant au budget des services de soutien à domicile. Le Québec demeure aussi la province canadienne où les coûts de médicaments prescrits par personne sont les plus élevés (625 \$ par rapport à une moyenne canadienne de 562 \$). **Éducation** : budget de 12,3 G\$ en 2005-2006 (hausse de 1 G\$ en trois ans); hausse qui couvre simplement la hausse des coûts de système. Le budget de dépenses augmente de 46,3 M\$ le poste alloué aux bourses. Le financement des écoles privées est augmenté de 19 M\$ en raison de l'augmentation de leur clientèle. 321 M\$ de plus (1 G\$ investi depuis 2003 pour la réussite scolaire). **Culture** : un total de 663 M\$ en 2005-2006. Mise en place de Placement Culture pour soutenir le développement des arts avec des contributions du secteur privé plus 5 M\$ du gouvernement; déductions fiscales pour le support des entreprises à la culture. **Famille, Aînés et Condition féminine** : budget augmenté de 9 %, dont 98,4 M\$ pour compléter le réseau de 200 000 places en garderie d'ici le 31 mars 2006. **Emploi et Solidarité sociale** : budget diminué de 85,6 M\$, avec 9,6 M\$ de moins pour l'aide à l'emploi, 61,3 M\$ de moins à l'aide sociale (dont 48,7 M\$ en diminution du budget des prestations). Ces nouveaux reculs se cumulent aux 14 M\$ dont on a privé en janvier 2005 les deux-tiers des personnes assistées sociales en n'indexant leurs prestations qu'à moitié et aux 44 M\$ que le gouvernement a prévu aller chercher en modifiant le règlement de l'aide sociale. Par ailleurs, le budget de ce ministère augmente de 0,8 M\$ l'aide aux entreprises. **Lutte à la pauvreté** : Prétention de respect des engagements. Non réparation des reculs causés en 2004-2005. Mesures supplémentaires pour le logement social. Orientation sur la valorisation du travail et non sur la lutte à la pauvreté. Les dépenses prévues du Fonds d'initiatives sociales sont de 2,4 M\$ moindres que les dépenses probables pour 2004-2005. **Action communautaire autonome** : budget identique au budget annoncé pour l'année précédente. **Logement social** : 145 M\$ pour 2600 nouveaux logements sociaux (impact nul en 2005-2006), 15 M\$ de plus pour la rénovation de logements sociaux existants, rien pour financer des mesures d'urgence pour le 1^{er} juillet. **Équité salariale** : prévisions non détaillées pour l'équité salariale et pour la négociation des conventions collectives.

► **En 2006-2007**, croissance des dépenses limitée à 3,9 % en 2006-2007 après une croissance limitée à 2,7 % en 2005-2006, soit la plus faible au Canada après l'Île-du-Prince-Édouard. Comme la Santé et l'Éducation prennent une croissance plus grande (6,3 % et 5,4 %), le budget des autres ministères est mis en légère décroissance (-0,2 %). Le gouvernement continue d'investir dans les infrastructures et dans le maintien des actifs, dont le budget a doublé depuis 2002-2003, atteignant 1192 M\$ excluant le réseau routier. Le gouvernement a réduit son personnel de 1110 «effectifs» et prévoit une réduction supplémentaire de 1211 «effectifs» en 2006-2007, pour un total de 3721 «effectifs» en moins depuis mai 2004(5 % de la fonction publique). Perspective de réduction de la taille de l'État de 20 % d'ici 2013-2014. **Priorité à la santé et à l'éducation**. Depuis 2003, près de 6 G\$ supplémentaires ont été investis en santé et en éducation. De 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses en santé ont connu une croissance annuelle de 5,2 %. Ces dépenses devraient croître de 6,3 % en 2006-2007. En 2006-2007, leur croissance devrait se situer à 5,4 %. **Santé** : budget de 22,1 G\$ en 2006-2007(hausse de 1,3 G\$), une croissance de 6,3 %, qui utilise près des deux tiers de l'augmentation des dépenses du gouvernement. Par-dessus les «redressements» accomplis, les nouvelles mesures visent une meilleure accessibilité aux soins de santé. Des investissements additionnels de 485 M\$ en immobilisations seront effectués (équipements médicaux de pointe, nouveaux lits dans les CHSLD et aide aux personnes âgées en perte d'autonomie (54 M\$ de plus en maintien à domicile pour un total de 159 M\$)). Recherche de solutions pour le financement à long terme du système. Réaffirmation de l'engagement envers un système de santé «public et accessible». **Éducation, deuxième priorité** : budget de 13 G\$ en 2006-2007, soit 660 M\$ de plus, une croissance de 5,4 %. Appui à la réussite scolaire : 100 M\$ de plus pour mieux accompagner les élèves en difficulté, avec l'embauche de 1800 professionnels. Une heure trente minutes d'enseignement de plus par semaine au primaire. Enseignement de l'anglais dès la 1^{re} année. Des investissements additionnels en immobilisation (300 M\$). **Culture** : création du Fonds culturel du patrimoine québécois (10 M\$). Enveloppe additionnelle de

votée le 5 juin 2007, ne présente pas de résultats encore. Il est doté, à 20 M\$ par année par une partie du produit de l'impôt sur le tabac et d'une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon. Une société de gestion voit à soutenir les projets retenus. Le Fonds ne présente pas encore de résultats. Les crédits de la Santé et Services sociaux servent aussi à la promotion de la région de la Capitale-Nationale pour le soutien aux fêtes du 400^e anniversaire. [N.D.L.R. Le ministre Couillard est responsable pour cette région.] [N.D.L.R. Plus spécifique dans le communiqué de l'Association des centres jeunesse que ce qui est aperçu dans les documents budgétaires : jeunes en difficulté, 15 M\$ pour l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, votée le 9 juillet 2007, 10 M\$ pour le Plan d'action en santé mentale. Par ailleurs le programme d'exonération financière pour des services en aide domestique (DEFSAD) n'est pas bonifié.]

► **Éducation** : croissance en moyenne de 3,8 % depuis 2002-2003. Engagement à investir 1 G\$ d'ici 2012, ce qui suppose 200 M\$ par année et se trouve dépassé en 2007-2008. Les universités auront en 2006-2009 45 M\$ de plus. Les crédits pour les bourses consécutifs aux prêts à l'aide financière augmentent de 35,9 M\$. Enseignement supérieur : 252 M\$ sur cinq ans dans les universités pour maintenir le niveau d'excellence (40 M\$ en 2008-2009 et 53 M\$ par année ensuite) (croissance moyenne de 6,7 % depuis 2002-2003), qui s'ajoutent aux 187 M\$ par année en transferts supplémentaires du gouvernement fédéral (112 M\$ aux universités et 75 M\$ aux cégeps); 151 M\$ dans le développement de la formation professionnelle et technique et pour relier entreprises et centres de formation, dont les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), le savoir technique étant «essentiel à une meilleure productivité» (21 M\$ en 2008-2009 et 32,6 M\$ à compter de 2009-2010). Les détails viendront de la ministre de l'Éducation. Investissement pour soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (36 M\$ sur 5 ans) (5 M\$ en 2008-2009 et 7,8 M\$ à compter de 2009-2010). Des ressources de plus sont accordées (41,9 M\$ de plus au budget) pour améliorer les services aux élèves à risque, handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Poursuite des investissements pour le renouveau pédagogique au secondaire et les nouveaux parcours à l'éducation des adultes et la formation continue (34 M\$ de plus). Augmentation de 11,4 M\$ sur 432,6 M\$ en 2007-2008 des crédits à l'enseignement privé. [N.D.L.R. Pas de mention d'un plan de revalorisation de l'éducation publique demandé par le milieu des commissions scolaires. Des demandes de transferts au fédéral pour l'éducation postsecondaire de 800 M\$ n'ont rapporté que le quart de la somme demandée. Selon d'autres sources, environ 1,2 G\$ «manquent à l'appel». Les fonds destinés à l'éducation post-secondaire proviennent en bonne partie de transferts fédéraux. Le sous-financement comparatif des universités québécoises par rapport aux autres universités canadiennes serait de plus de 400 M\$. Depuis l'ajustement de 26 M\$ de juin 2007, il n'y a pas d'autres indexations des dépenses admises au régime de prêts et bourses. Le réinvestissement attendu dans le secteur collégial serait plutôt de 305 M\$. Le rétablissement des niveaux de transferts de 1993-1994 à l'éducation post-secondaire est estimé à 2,2 G\$. Il est attendu que le Québec réclame cette part.]

► **Familles** : croissance moyenne de 7,2 % depuis 2002-2003. Retour fait sur les résultats positifs des investissements budgétaires des années précédentes. 101 M\$ de plus en 2008-2009, en croissance de 5,5 % et près de 900 M\$ sur 5 ans en mesures diverses. [N.D.L.R. L'ADQ réclamait 3,3 G\$ en mesures pour la famille.]

► Partenariat avec la Fondation Chagnon pour un Fonds pour le développement des enfants de 0 à 5 ans vivant en milieu vulnérable pour une valeur de 400 M\$ sur 10 ans, soit 40 M\$ par année, réparti 25 M\$ de la Fondation et 15 M\$ du gouvernement (tiré des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac). Ce fonds financera des initiatives visant à favoriser le développement global des enfants pour mieux les préparer à la scolarisation. «Le Fonds visera à financer des actions et des projets réalisés dans le cadre de partenariats avec les communautés locales afin notamment : d'augmenter l'intervention précoce et soutenue auprès des enfants pour mieux influencer leur parcours de vie dès leur plus jeune âge; d'améliorer le soutien aux parents sous diverses formes afin de les outiller pour favoriser le développement des enfants.» La gestion de ce fonds sera inspirée du fonds pour les saines habitudes de vie créé en partenariat «avec la famille Chagnon». Les objectifs et modalités seront précisés dans un protocole avec un projet de loi dans la session parlementaire du printemps 2008. L'approche privilégiée est un organisme à but non lucratif, soit une société de gestion, qui gère le Fonds et l'approbation des projets.



58 M\$ pour la réalisation de projets d'investissements en immobilisations. Budget doublé pour les écoles de musique et de danse. Soutien au fonctionnement des musées (5 M\$). Une aide supplémentaire récurrente de 1 M\$ destinée aux écoles de formation artistique. Diverses mesures fiscales (3 M\$ par année). Divers ajustements aux crédits d'impôt relatifs aux industries culturelles. **Jeunesse** : nouvelle stratégie jeunesse dont l'annonce est dite imminente sous la bannière «Soutenir nos jeunes». Dès 2006-2007, des mesures totalisant près de 30 M\$ pour des projets de formation, de travail ou d'engagement communautaire. Reconstitution permanente du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (25 M\$ par année). **Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique**, 30 M\$ pour des projets lancés par les fédérations sportives, les municipalités et le secteur privé. Prévision de 500 M \$ d'investissements générés par les partenaires sur cinq ans pour construire des infrastructures, dont 6 M\$ par année pour attirer de grands événements sportifs. **Conciliation travail-famille** : 12 M \$ sur trois ans pour les services de garde en milieu scolaire. Haltes-garderies communautaires : 3 M \$ en 2006-2007. Ces haltes-garderies accueillent déjà près de 12 000 enfants. **Logement social** : 158M \$ sur trois ans (incluant une participation du fédéral) pour la construction et la rénovation de logements sociaux. Rien toutefois pour des mesures d'urgence pour juillet. **Action communautaire** : Contribution de 10 M\$ sur cinq ans à un Fonds d'investissement de 58 M \$ pour les entreprises collectives (Fondation et le Fonds de solidarité FTQ pour 20 M\$ et le gouvernement fédéral pour 28 M\$). **Aide sociale** : rien dans le budget. Les crédits de l'Emploi et de la Solidarité sociale passent de 4,065 G\$ (4,056 G\$ probable) en 2005-2006 à 4,034 G\$ en 2006-2007, en baisse de 31 M\$. Une partie est attribuable à une baisse de 18 M\$ des crédits pour la rémunération, un autres 11 M\$ correspond à une diminution dans les transferts, dont 10 M\$ de moins au programme Solidarité jeunesse. Poursuite d'une stratégie d'intégration au marché du travail. **Autres** : Rappel de l'amélioration des services juridiques pour les personnes en situation de pauvreté. 1,5 M\$ pour l'aide et les services juridiques à venir.

► **En 2007-2008, Croissance des dépenses limitée à 3,9% en 2007-2008 [4,1 % après le 1^{er} juin 2007], soit moins que la hausse du PIB nominal, prévue à 4,2 %. À part la santé et l'éducation, le reste est gelé (moyenne de croissance de 0,2 %) avec des impacts en plus ou en moins variant selon les ministères.** La santé et l'éducation accaparent 99,3 % de la croissance des dépenses en 2007-2008. Prévisions à 3,0 % pour 2008-2009, notamment en poursuivant le plan de réduction de l'effectif de la fonction publique. À 18,1 %, le taux des dépenses sur le PIB prévu pour 2008-2009 sera «l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans» [avec des niveaux encore plus bas autour de 1998-2000 !]. **Croissance réelle des dépenses en 2006-2007 de 5,2 %, et en fait de 4,5 % sans le règlement de l'équité salariale et les élections générales. Alors que la croissance prévue était de 3,9 %. Routes, écoles et hôpitaux** : 30 G\$ pour les infrastructures, dont 20 G\$ strictement à la rénovation et la remise en état et le reste au développement de nouvelles infrastructures. Plan détaillé à venir à l'automne. Suite à la politique d'entretien continu des infrastructures publiques adoptée en 2004, un montant annuel équivalant à 2% de la valeur des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation est réservé à l'entretien. En 2007-2008, 6,4 G\$ pour les immobilisations soit 30,5 % de plus qu'en 2006-2007. **Santé** : 1,4 G\$ de plus, soit une croissance de 6% [6,3 % après le 1^{er} juin 2007], soit plus que les prévisions à 5,1% de la commission Clair et du rapport Ménard, jugées par ailleurs conservatrices. Pour un budget qui occupe près de 45 % des dépenses du gouvernement, pour assumer les coûts reliés au vieillissement de la population, aux nouvelles technologies et aux nouveaux médicaments, pour «entrer dans l'ère de la garantie aux soins», poursuivre le plan d'action sur cinq ans pour mieux soutenir les citoyenNEs en perte d'autonomie, particulièrement les aînéEs, 300 nouvelles places de convalescence pour améliorer la situation dans les urgences ; 1000 nouvelles places en CHSLD, 3000 places améliorées par la réduction du nombre de lits par chambre. Accréditation de nouveaux groupes de médecine familiale, lesquels sont passés de 17 à 134 depuis 2003. **Au 1^{er} juin : 60 M\$ de plus pour aider les aînéEs à demeurer dans le milieu de vie de leur choix et pour créer un plus grand nombre de groupes de médecine familiale. Relever le défi du financement de la santé.** Associé à un cahier budgétaire spécial. La santé première priorité. Le budget de la santé passé de 17,9 G\$ à 23,8 G\$ depuis 2002-2003, soit 33 % d'augmentation et 60 % de l'augmentation des dépenses de programme (soit beaucoup plus qu'en Ontario, 51%, et au Canada, 47 %) [N.D.L.R. **il faut comprendre que c'est un choix lié à d'autres choix budgétaires et pas nécessairement à des contingences de l'ordre de la santé.**] Impact de la pression démographique sur le système. On

► Garderies : 18 000 places de plus sur cinq ans (233,5 M\$ par année à terme en 2012-2013, 11 M\$ en 2008-2009, 61,5 M\$ en 2009-2010, 118 M\$ en 2010-2011), ce qui, plus les 2000 places annoncées en juillet 2007, porte à 220 000 le nombre de places dans le réseau de garderies subventionnées. Bonification du crédit d'impôt pour frais de garde pour lever l'iniquité entre les familles qui utilisent les services de garde à 7 \$ et celles qui ont recours aux garderies non subventionnées. Le coût des services de garde sera le même dans les deux cas jusqu'à un revenu familial de 80 000 \$. Rappel d'un investissement annuel de 5 G\$ pour les familles. [N.D.L.R. Il n'y a pas d'annonces pour consolider et développer les services de garde en milieu scolaire. Par ailleurs, la tendance est à favoriser les garderies en milieu de travail et de formation plutôt qu'en quartier.]

► AînéEs : à la volonté unanime des trois partis à l'Assemblée nationale. Crédit d'impôt pour le maintien à domicile; 80 M\$ pour des services additionnels visant le maintien à domicile des personnes âgées dans leur communauté, dont 3,7 M\$ en 2008-2009 et 3,3 M\$ en 2009-2010 en compensation pour la baisse du crédit d'impôt par rapport aux montants versés par anticipation suite à une réévaluation des dépenses admissibles; 5 M\$ par année pour des initiatives pour accroître le respect à l'égard des aînéEs, en collaboration avec les milieux et la participation des bénévoles et des personnes aînées 3 M\$ par année pour améliorer l'alimentation dans les CHSLD. [N.D.L.R. Les besoins réels en matière de soins à domicile selon le coprésident de la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés sont de 500 M\$, soit 6 fois le chiffre annoncé. Par ailleurs les demandes du milieu sont aussi pour le développement de places d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, ce qui n'est pas remplacé par une aide aux aidantes dites naturelles ou au maintien à domicile. Il semble que 5800 personnes soient sur une liste d'attente pour une place en CHSLD.] [N.D.L.R. L'Association québécoise des retraitéEs des secteurs public et parapublic (AQR) attire l'attention sur la prévention du suicide chez les personnes de 50 ans et plus, non provisionnée dans le budget.]

► Partenariat avec Sojecci II Ltée, holding familial de la famille Lucie et André Chagnon, pour un Fonds pour l'amélioration et le développement de services auprès des aidantEs naturelLEs de 200 M\$ sur 10 ans, soit 20 M\$ par année, pour accroître l'offre de services de répit, briser l'isolement et la solitude, développer des services d'urgence, offrir une formation adaptée aux besoins de la personne chère, dans des situations où un membre de la famille souffre de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stage avancé. Il est réparti comme suit : 15 M\$ du gouvernement (tiré des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac) et 5 M\$ de Sojecci II Ltée par année. Le fonds sera géré de façon similaire au fonds pour les saines habitudes de vie créé par le gouvernement en partenariat avec la famille Chagnon. Un protocole sera élaboré et un projet de loi déposé pendant la session parlementaire du printemps 2008. Les services privilégiés répondront à des besoins non couverts par le marché.

► **Emploi et Solidarité sociale** : décroissance -0,5 % par rapport à 2002-2003. Croissance de 0,5 % en 2008-2009. Les crédits du ministère passent de 4,061 G\$ à 4,146 G\$, soit 85,6 M\$ de plus. Toutefois, les crédits à l'aide financière aux personnes et familles passent de 2,7598 G\$ à 2,706 G\$, soit 53 M\$ de moins. Le budget global de l'aide financière diminue de 72,6 M\$. C'est attribué à la fin du Programme national de réconciliation avec les orphelinEs de Duplessis et à la diminution du nombre de prestataires de l'aide de dernier recours, ceci étant compensé en partie par l'indexation des prestations et des crédits provenant du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles. Les crédits de l'aide à l'emploi passent de 772 M\$ à 793 M\$, soit 21,7 M\$ de plus et il s'ajoute 116 M\$ en provision pour le Pacte sur l'emploi [N.D.L.R. provisionné à même une fiducie fédérale]. Enfin on diminue la masse salariale du personnel de l'administration de l'aide financière et de l'aide à l'emploi de 1,3 M\$. Le personnel est diminué de l'équivalent de 181 ETC (équivalents temps plein) principalement dans les effectifs des programmes. C'est dû au rebalancement entre l'intégration des employéEs de la Ville de Montréal du réseau d'Emploi Québec et au transfert d'autres employéEs vers le Centre de services partagés du Québec.

► Dans son plan de gestion le ministère centre sa stratégie globale sur «favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail et contre l'impact du vieillissement de la population sur le marché du travail québécois. Le principal moyen mise de l'avant est le Pacte pour l'emploi qui «privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de



insiste sur ce facteur. Impact aussi du coût des technologies, des médicaments, des rémunérations et des besoins en infrastructure. Une pression qui va se maintenir. Toutefois l'évaluation de 2005-2020 de l'augmentation globale prévisible des coûts de santé, sur un taux moyen annuel prévu de 5,1 %, attribue 1,5 % à la démographie, 1,6 % aux technologies et médicaments et 2 % à l'évolution des coûts. Classiquement les dépenses de santé croissent plus que les autres dépenses, avec une part croissante des budgets, un phénomène régulier depuis 1980. Démonstration du coût nettement plus élevé des dépenses en santé relatives aux personnes âgées, en proportion croissante au Québec, par rapport aux plus jeunes, en proportion décroissantes. Les projections de ces deux tendances inverses se croisent autour de 2018; le nombre de personnes de 65 ans et plus devrait alors dépasser le nombre de moins de 20 ans. [On passerait de 8 travailleurs par personne âgée en 1971, à 4,5 travailleurEs maintenant, à 2 travailleurEs vers 2041. [N.D.L.R. Mais moins de jeunes à charge par travailleurs si on suit le raisonnement, donc pas nécessairement un aussi grand fardeau pour les ménages]. Croissance annuelle moyenne des coûts de médicaments deux fois plus grande depuis 1975 que celle pour les hôpitaux et les médecins. Les recettes fiscales du Québec seraient déjà parmi les plus élevées dans l'Amérique du Nord. De même pour sa dette totale. Il y aurait un écart de 1,1 G\$ en 2009-2010 et de 4,3 G\$ en 2015-2016 entre la croissance des dépenses de santé au rythme des revenus du gouvernement et la croissance des dépenses de santé selon le rapport Ménard, dit conservateur. [N.D.L.R. **Mais alors pourquoi baisser les impôts de 950 M\$?**] Augmentation de 20 % de l'achalandage dans les hôpitaux depuis 2003, adoption du projet de loi 33 créant les premières cliniques privées affiliées au réseau public. Mise en place d'un groupe de travail présidé par Claude Castonguay pour examiner les moyens d'assurer un financement adéquat du système de santé face à la hausse constante des coûts. Deux vice-présidents seront nommés après consultation avec les partis de l'opposition. Rapport prévu pour l'automne 2007. **Groupe de travail Castonguay.** Six volets au mandat : 1. proposer une structure pour un nouveau « compte santé » afin d'améliorer la transparence du financement de la santé et, ce faisant, mieux informer la population; 2. proposer au gouvernement des sources additionnelles de financement pour la santé; 3. préciser le rôle que le secteur privé peut jouer afin d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les délais d'attente, et ce, en préservant un système public fort dans le maintien des valeurs qui le caractérisent; 4. proposer des moyens afin d'accélérer le remboursement de la dette et ainsi faciliter le financement de la santé à long terme; 5. examiner l'adéquation du financement fédéral au titre de la santé à l'horizon 2014, soit au moment de l'expiration de l'entente sur la santé convenue entre les premiers ministres fédéral et provinciaux en 2004; 6. examiner les modifications potentiellement nécessaires à la *Loi canadienne sur la santé*. Trois principes au mandat : 1. le maintien d'un régime public de santé fort; 2. la protection des plus démunis, notamment l'accès aux soins, peu importe leur statut social et leur niveau de revenu; 3. le maintien de critères de qualité élevée, autant pour le secteur public que pour la prestation privée. Sur la garantie d'accès aux soins : « Nous réaliserons ainsi l'engagement d'assurer à l'intérieur d'un délai de six mois les chirurgies de la cataracte, du genou et de la hanche, et nous tracerons la voie à l'élargissement de cette garantie d'accès à l'ensemble des chirurgies. Les présents crédits permettront également le recours aux cliniques privées affiliées, afin de mettre le privé au service du public. » **Éducation** : 644 M\$ de plus en 2007-2008, une majoration de 5%, soit 643 M\$ qui s'ajoutent au budget de dépenses; prioriser la réussite scolaire de tous, y compris les élèves en difficulté, dont la confirmation de l'embauche déjà annoncée dans le budget 2006-2007 de 800 professionnelLes (nombre total porté à 1800), améliorer la qualité de l'enseignement. Le budget de l'aide aux devoirs passe à 70 M\$. Renovations, amélioration des équipements. Enseignement supérieur : 240 M\$ de plus pour les universités et 80 M\$ dans les cégeps. Plus la capacité d'investir venant des sommes additionnelles obtenues du fédéral pour l'éducation postsecondaire (187 M\$) qui ne sera utilisée qu'en 2008-2009. **Majoration de 50 \$ par session des droits de scolarité universitaires dès la prochaine rentrée scolaire [montant non chiffré]**, associée à une bonification du régime de prêts et bourses [qui ne comblera pas la majoration], dont le budget croît de 35,6 M\$, pour atteindre 402,6 M\$ [mais dont seulement 2 M\$ viendraient compenser pour le dégel des frais de scolarité] et de la mise en place d'un Régime d'épargne étude. Pour éviter les expériences d'immobilisation malheureuses comme celle de l'UQAM, annonce à venir en collaboration avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'un ajustement au cadre de financement des projets d'immobilisation des universités de manière à « pouvoir les épauler dans leur développement. » **Au 1^{er} juin 2007 : 30 M\$ de plus pour l'aide aux élèves en difficulté. Halte-garderies**

l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. » « À cet effet, des efforts particuliers seront dirigés vers les bassins de main-d'oeuvre éloignés ou sous-représentés sur le marché du travail tels que les personnes immigrantes, les personnes âgées de 55 ans et plus, les personnes handicapées et les prestataires des programmes d'assistance sociale. Des actions déjà engagées se poursuivront également pour améliorer la mobilité de la main-d'oeuvre, tant au plan national qu'international. » « Au regard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère poursuivra la coordination gouvernementale en cette matière en proposant au cours de l'année les éléments visant l'élaboration d'un prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. » Le ministère affirme participer « à la prospérité économique du Québec et au développement social du Québec » en contribuant « à l'équilibre du marché du travail et en soutenant le développement et la pleine utilisation des ressources humaines », en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail, en « luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale », en « soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole ». Le plan de gestion fait état de cinq orientations d'un Plan stratégique pour 2008-2011. 1. « Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail », ce qui se redit comme favoriser « la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise ». 2. « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité » [compte tenu de la définition de la productivité, on pourrait presque ajouter en délocalisant au besoin l'emploi], 3. « Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyens les plus démunis », « L'année 2008-2009 étant la dernière année d'application du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère coordonnera les travaux visant à proposer un deuxième plan d'action. Ce plan pourrait conduire à l'adoption de nouvelles mesures permettant d'améliorer la situation des personnes et des familles en situation de pauvreté. » [N.D.L.R. Noter l'absence de mention de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il y aurait lieu de voir le nombre de fois dont elle est citée en cinq ans.] 4. « Favoriser l'engagement des communautés en matière d'action communautaire et bénévole » et 5. « Créer un environnement stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de services ». [N.D.L.R. Dans le plan de gestion, l'orientation de lutte contre la pauvreté occupe 5 lignes sur 81 lignes]

► **Immigration** : augmentation de 20 % des budgets à l'Immigration, notamment pour l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants. [N.D.L.R. après avoir réduit ces budgets de plus du quart dans les années précédentes...]. L'intention est de lever les obstacles à l'insertion à l'emploi (50 M\$ sur 5 ans) et de faciliter la francisation (15 M\$ sur 5 ans). Annonces à venir de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles. Les crédits au ministère de l'Immigration, intégration et communautés culturelles passent de 259,877 M\$ en 2007-2008 à 273,680 M\$ en 2008-2009, une augmentation de 13,8 M\$. Toutefois dans le budget de dépenses pour 2007-2008, les crédits alloués au ministère pour 2007-2008 sont de 115,459 M\$. Une différence est l'arrivée dans le budget de dépenses de 2008-2009 d'une provision de 145,3 M\$ budgétée à 145,1 M\$ pour 2007-2008, pour augmenter les crédits à l'intégration et la francisation. Sans cette provision, correspondant entre autres à des activités réalisées par d'autres ministères, la croissance est de 12,4 %

► **Culture** : crédit d'impôt remboursable pour la francisation et faciliter l'intégration des immigrants dans les entreprises, accessible à toutes les entreprises, y compris celles de 50 employés et moins. Fera partie du plan d'action pour promouvoir la langue française (4,6 M\$ en 2008-2009 et 4,8 M\$ en 2009-2010) de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Voir aussi un certain nombre de mesures de nature économique et de soutien aux entreprises.

► **Environnement** : 12 M\$ sur quatre ans pour soutenir l'innovation dans le secteur des technologies propres, du côté de l'eau et des sols, en plus des 225 M\$ déjà disponibles; les taux de déduction pour amortissement accéléré couvriront dorénavant les systèmes de pompes géothermiques et les systèmes de conversion des déchets en énergie (4 M\$ sur 5 ans); les modalités seront annoncées par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Patrimoine naturel : 106 M\$ sur cinq ans pour accroître la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel collectif, dont 55 M\$ investis par la Société des établissements de plein air du Québec pour mettre en valeur les parcs nationaux, la conservation des milieux naturels et la mise à niveau des infrastructures de la société, investissements sur trois ans de 26 M\$ pour de nouveaux parcs nationaux en territoires nordiques (1,5 M\$ sur trois ans en travaux préparatoires), 25 M\$ en partenariats pour renforcer le réseau



communautaires : reconduction et récurrence des 3 M\$ de soutien financiers accordés en 2006-2007. [Toutefois rien sur la demande, largement portée dans la société civile, de 20 000 nouvelles places en CPE] **Action bénévole** : 0,3 M\$ en 2007-2008 ainsi qu'en 2008-2009 pour le Réseau de l'action bénévole et crédits en conséquence accordés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. **Gangs de rue** : 34 M\$ sur trois ans pour le Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue, incluant une participation du fédéral, et 3 M\$ en 2007-2008, 4 M\$ en 2008-2009 et 2009-2010 au ministère de la Sécurité publique. **Aide sociale** : Rien dans le budget, sauf dans la section sur le déséquilibre fiscal où on constate que les aberrations et lacunes du financement fédéral en matière d'aide sociale, qui avantage sans vergogne des provinces dures avec les personnes à l'aide sociale. **«L'ensemble des modifications apportées au TCPS expliquées précédemment permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques de la contribution fédérale à l'égard des dépenses d'aide sociale assumées par les provinces. Premièrement, la contribution fédérale par bénéficiaire d'aide sociale varie grandement entre les provinces. En effet, cette contribution, qui est de 3 730 \$ par bénéficiaire dans l'ensemble du Canada, est de 2 829 \$ au Québec et de 3 610 \$ en Ontario, alors qu'elle s'élève à 11 508 \$ en Alberta. Deuxièmement, compte tenu du fonctionnement actuel du TCPS, la contribution fédérale demeurera insensible à toute fluctuation de la conjoncture économique, ce qui, dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique, fera supporter par les provinces la totalité de la facture liée à l'augmentation des coûts de l'aide sociale. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est d'avis que les discussions doivent se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.» Les crédits de l'aide à l'emploi diminuent encore une fois pour passer de 830 M\$ en 2006-2007 à 800,4 M\$ en 2007-2008, une baisse de 29,7 M\$ et une baisse de dépenses probable de 38,3 M\$, alors que les crédits à l'aide financière passent de 2,803 G\$ en 2006-2007 à 2,852 G\$ en 2007-2008, une hausse de 48 M\$, qui servira principalement à l'indexation partielle ou totale des prestations d'aide sociale et au financement du nouveau Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis. Au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en 2006-2007, 150 départs à la retraite (en équivalents temps plein) ne seront pas remplacés. Il s'agit de la plus grande réduction d'effectifs pour un ministère dans le budget de dépenses 2007-2008. C'est reformulé dans le plan de gestion comme suit : «Dans la foulée des efforts de modernisation de l'État, le Ministère entend poursuivre son approche visant à assurer une attention particulière à la gestion prévisionnelle de ses ressources humaines.» Le dépôt d'une politique sur l'action communautaire est prévu pour la fin de l'année 2007. Trois orientations guident les choix budgétaires. Pour l'orientation 1, qui est de favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, il est prévu de soutenir 260 000 participantEs nouveaux dans le cadre de l'aide à l'emploi avec un résultat de 132 000 personnes se trouvant ensuite en emploi, d'ajouter 1,2 M\$ pour l'intégration et le maintien des femmes en emploi, de consacrer 4,3 M\$ en 2007-2008 à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés de 55 à 64 ans dans un programme à frais partagés avec le fédéral et d'investir 6,4 M\$ pour le soutien aux travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière. Pour l'orientation 2, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère entend poursuivre ses travaux dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en menant à terme la réglementation de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et en mettant en place le programme Alternative Jeunesse (7,8 M\$ en 2007-2008); «le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion et le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale collaboreront en vue d'élaborer et de proposer au ministre des indicateurs en matière de pauvreté et d'inégalités»; un montant de 17,2 M\$ sera affecté par Emploi Québec au parachèvement et à l'implantation des Programmes d'aide et d'accompagnement social créés par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, «pour aider la clientèle éloignée du marché du travail à entreprendre une démarche favorisant sa participation active à la société» en vue éventuellement de mesures vers le marché du travail (programmes DEVENIR, INTERAGIR, RÉUSSIR. **Culture** : nouveau pavillon pour le Musée nationale des beaux-arts du Québec, 10 M\$ à la SODEC pour le programme d'aide à la production de longs métrages, 5 M\$ de plus pour les musées dans les crédits récurrents du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour 2007-2008 et les années suivantes. Ajout de 3 M\$ à Placements Culture. Ajout de 2 M\$ pour les bibliothèques**

d'aires protégées en milieux privés (16 M\$ sur 5 ans) (1,6 M\$ en 2008-2009 et 2,5 M\$ en 2009-2010). Eau : près de 13,5 M\$ sur cinq ans pour les mise en place du Bureau québécois des connaissances de l'eau, qui a pour mandat d'améliorer l'expertise sur l'eau comme ressource, le Québec disposant de 3 % de toutes les réserves d'eau douce au monde (2,7 M\$ en 2008-2009 et en 2009-2010); 15 M\$ sur cinq ans aux organismes de bassins versants pour soutenir le travail de responsabilisation des citoyenNEs relativement à la prolifération d'algues bleues. Annonce, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable d'une nouvelle politique de gouvernement écoresponsable. Chaque ministère et organisme public devra intégrer les notions de développement durable dans ses politiques d'achat. Les détails seront annoncés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Plans d'investissement de la Sépaq (6 M\$ en 2011-2012 et 6 M\$ en 2012-2013).

► **Logement social** : 132 M\$ pour la construction de 2000 logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de l'objectif actuel de 24 000 logements sociaux (objectif initial de 13 000 logements), soit 14 930 dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, qui se trouve ainsi prolongé, et 9070 dans le cadre du programme Logement abordable Québec. Depuis 5 ans, près de 1,1 G\$ auront été consacrés à la construction de logements sociaux. Au 31 décembre 2007, sur les 24 000 logements sociaux prévus, 12 999 avaient été livrés, 4842 étaient en voie de réalisation, 6159 restaient à réaliser. [N.D.L.R. Selon l'évaluation du FRAPRU, 10 000 logements sociaux sont en préparation, ce qui en laisse 8 000 en attente. Un plan d'investissement sur cinq ans était demandé par diverses organisations et il était appuyé par une pétition de 29 000 noms.]

► **Jeunes** : Financements reconduit de la stratégie d'action jeunesse.



publiques suite au rapport de la Table de concertation des bibliothèques publiques. Ajout de 1 M\$ pour le financement des médias communautaires. **Habitation** : «Des logements sociaux de qualité» 60 M\$ pour la rénovation de logements sociaux existants, 1000 logements sociaux supplémentaires par année pour les deux prochaines années (120 M\$) destinés en priorité aux personnes âgées. Pour un total de 187,4 M\$, «soit le niveau du montant de la fiducie fédérale», autrement dit sans investissement de la part du Québec. **AînéEs** : crédits supplémentaires de 5 M\$ au ministère de la Famille et des AînéEs pour mettre en œuvre la Stratégie d'action en faveur des aînéEs annoncée le 20 février 2007. **Sécurité** : modernisation des usines de traitement d'eau, aqueducs et égouts; palais de justice plus sécuritaires; infrastructures carcérales améliorées. **Environnement** : plan de 333 M\$ pour la restauration de plus de 400 sites contaminés, avec inscription d'un passif environnemental de 333 M\$ en 2006-2007 et plan de restauration sur 10 ans. **Transport** : desserte du Nord-Est pour le train de banlieue de Montréal et Rapibus à Gatineau; route 175 entre Saguenay et Québec, autoroute 30 en Montérégie, autoroute 73 en Beauce, route 185 dans le Bas-Saint-Laurent. Investissements de 22 M\$ de plus pour éviter la détérioration des ponts et des ouvrages d'art municipaux. **«Gestion disciplinée» et «Recentrage de l'État sur ses missions essentielles»**. Privatisation du Centre de gestion des équipements roulants, Centre de signalisation, Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), Fournitures et ameublement du Québec, Reprographie gouvernementale. En tout 457 employés. La modernisation de l'État aurait permis d'économiser plus d'1 G\$ «qui ont été redirigés vers la santé et l'éducation». En tout 3400 postes éliminés par attrition depuis 2004 et remplacement d'un employé retraité sur deux. Encore 3800 postes seront éliminés dans les trois prochaines années. «En trois ans, l'effectif du secteur de la fonction publique a diminué de 3 430 ETC par rapport à un objectif de réduction de 3 246 ETC fixé au Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007. Cette baisse représente près de 5,0 % de l'effectif du secteur de la fonction publique. Au cours des trois prochaines années, la réduction prévue s'établit à 3 800 ETC. À la fin de 2009-2010, la réduction de la taille de l'État devrait ainsi atteindre 7 230 ETC, représentant environ 10,0 % de l'effectif gouvernemental. La moitié de la cible de réduction de la taille de l'État, établi à 20,0 % d'ici 2013-2014, aura été atteinte.»

2.6. L'emploi et l'économie

- ▶ **En 1998-1999, une politique d'emploi** (série de cahiers), des fonds pour la SGF, Innovatech, Investissement Québec, des mesures pour Montréal misant sur les produits financiers.
- ▶ **En 1999-2000**, orientation sur **l'économie du savoir** misant sur la recherche et sur l'innovation. À Québec, Cité de l'optique, Centre national des nouvelles technologies appliquées. Stratégies pour aller chercher une part de marché dans la mondialisation de l'économie, dont la zone franche à Mirabel pour attirer les entreprises de l'extérieur dans quatre secteurs. Support habituel aux investissements. Léger appui aux CLD. Percée de 120 M\$ dans le domaine du développement durable. Aide au réseau routier, au chemin de fer d'intérêt local et au réseau cyclable.
- ▶ **En 2000-2001, «soutenir la transformation de l'économie pour créer encore plus d'emplois»** conduit à la méthode irlandaise d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises et les investissements. Révision du programme immigrants-investisseurs, soutien à la restructuration de la sous-traitance, notamment dans l'aérospatial. 290M\$ en projets d'infrastructure. 310M\$ pour le développement des régions. Aide à la forêt, aux milieux ruraux.
- ▶ **En 2001-2002**, dans le cadre d'un programme de 800 M\$ sur trois ans dans les régions, élargissement de l'approche des congés fiscaux sur dix ans aux PME manufacturières des régions ressources éloignées, crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65 M\$), 170 M\$ au financement des PME et à la création d'entreprises, 142 M\$ en diversification économique, développement de créneaux d'excellence et soutien au développement des ressources forestières et minières. Autres mesures d'infrastructures routières (865 M\$), de support à la science et l'innovation (370 M\$ sur trois ans), de même que dans le secteur de l'environnement (40 M\$ sur trois ans) et de l'agro-alimentaire (15 M\$).

- ▶ Le Discours sur le budget indique que l'économie **«se porte bien» malgré une période de ralentissement économique**. «Lorsque la mer est agitée, nous devons tenir le gouvernail bien en main afin de garder le cap sur nos objectifs». L'économie américaine est en difficulté, et même en récession selon d'autres. Le Québec n'est pas «étanche» à la situation, vu que au moins 75 % de ses exportations internationales s'en vont aux États-Unis. Le plan budgétaire affirme que **«Le Québec connaîtra un ralentissement de son économie» comme toutes les régions du monde «en raison de l'affaiblissement sévère de l'économie américaine»**.

- ▶ **Aux États-Unis, la croissance devrait chuter à 0,8 % en 2008**, pour passer à 1,8 % en 2009, avec le soutien du plan de stimulation de 168 G\$ de l'administration américaine sous la forme de remises fiscales aux particuliers et aux entreprises, ce qui accroîtra le déficit public qui passera de 162 G\$ en 2007 à 410 G\$ en 2008. La crise est principalement reliée au secteur de l'immobilier, mis en échec par une forte demande et du crédit facile qui a occasionné la hausse de prix, puis la dévaluation des actifs, qui pourraient s'avérer de l'ordre de 3 000 G\$ en 2008 soit deux fois plus que lors de la crise de 2001, restreignant la demande intérieure, et l'augmentation importante de maisons invendues. Cette crise s'est étendue aux marchés financiers. Cela limitera la consommation, l'investissement et l'embauche. Par ailleurs, cette situation favorisera les exportations américaines, ce qui soutiendra la croissance.

- ▶ **L'économie mondiale est à deux vitesses**, les pays émergents ayant des taux de croissance élevée, la Chine restant en tête de la croissance même en ralentissant, et les pays dits avancés étant en ralentissement en raison de l'économie américaine en difficulté, des turbulences sur les marchés financiers internationaux et des cours élevés du pétrole. Un dans l'autre, la croissance du PIB mondial passera de plus de 4,5 % en moyenne dans les quatre dernières années à 4 % en



► **En 2002-2003**, objectif de «**chauffer l'économie**» devant un ralentissement perceptible avant le 11 septembre 2001 et plus prononcé depuis; objectif d'accroître de 0,7 % le PIB en 2002; diminution de 3 % des exportations internationales du Québec en 2001; on mise sur la consommation (400 M\$ «au bénéfice des consommateurs»); mesures de soutien aux PME et d'accélération des investissements privés; plan d'action pour créer ou maintenir 16 000 emplois en 2002 au coût de 641 M\$ compensé par des retombées fiscales et une réallocation de dépenses qui est expliquée ailleurs comme une restriction dans les dépenses de programme; accélération des investissements du secteur public pour 3 G\$; 500 M\$ de plus en accélération des investissements des sociétés d'État; 525 M\$ en liquidités pour les PME sous forme de reports d'acomptes et de remises; mise en place de La Financière du Québec, pour faciliter divers financements aux entreprises, petites coopératives et entreprises d'économie sociale; accélération de grands projets, dont bonification du programme FAIRE (150 M\$ de plus en 2001-2002 et 200 M\$ de plus en 2002-2003); mesures en faveur de la nouvelle économie.

Élections et changement de gouvernement

► **En 2003-2004**, croissance du Québec de 4,3 % en 2002 (1,8 % dans les principaux pays industrialisés), avec 118 200 emplois créés et le niveau le plus élevé de mises en chantier résidentielles depuis 1991. Progression du revenu personnel de 3,6 % et des bénéfices des sociétés de 16 %. Prévision «plus prudente» de croissance de l'économie pour 2003 établie à 2,5 % en raison d'un ralentissement perceptible en 2002 qui s'amplifiera en 2003. Prévision de création de 61 000 emplois et du maintien du taux de chômage à 8,6 % en 2003. Impact négatif de l'économie américaine sur les exportations. «**Laisser place à l'initiative et à l'entrepreneuriat en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie.**» Réduction de l'intervention de l'État dans l'économie : 800 M\$ de coupures dans les dépenses fiscales aux entreprises et 700 M\$ de coupures pour les sociétés d'État. Examen en profondeur de l'intervention de l'État dans la SGF et Innovatech. Réduction de l'enveloppe FAIRE. Abandon du projet d'aluminerie à Deschambault. Abolition des sites désignés de type Cité, Zone, Centre, Carrefours, ayant droit à des avantages fiscaux particuliers avec un impact de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013 (pas de nouveaux bénéficiaires). Réduction des crédits d'impôt à la recherche-développement. Suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement dont les fonds de travailleurs avec un impact sur une pleine année de 26 M\$. Révision complète à venir de la loi de la Caisse de dépôt.

► **En 2004-2005**, amélioration de la croissance économique prévue de 1,8 % à 2,7 %. Bonne demande intérieure, appelée à ralentir un peu. Baisse prévue du taux de chômage de 9,1 % à 8,9 % pour 2005. Baisse des exportations en raison de la vigueur du dollar canadien et de la faiblesse de la demande américaine et hausse des importations. L'État se présente comme **partenaire plutôt qu'entrepreneur**, avec insistance sur les PME et les régions. Volonté d'accroître les investissements privés en facilitant l'accès à du capital de risque. Appui au développement des régions : 300 M\$ pour la création du FIER (Fonds d'intervention économique régional) avec soutien à la création de fonds régionaux; amélioration de diverses mesures de soutien fiscal. Objectif de recentrer les activités de la SGF sur sa «mission essentielle» et retrait de l'État du financement du capital de risque. Recours à des partenariats public-privé pour les sociétés Innovatech. Coupures importantes à Investissement Québec; fonds abordé comme un levier pour aller chercher de l'investissement privé; focus sur les régions et l'exportation ; prêts d'Investissement Québec aux PME analysés et acceptés en région. Remplacement du programme FAIRE par un programme d'appui aux investissements stratégiques (75 M\$). Levée du moratoire à l'égard du capital régional et coopératif Desjardins, mais plafonnement des émissions des fonds de travailleurs de capital régional et coopératif (Desjardins). Nouveau programme d'appui aux investissements stratégiques avec enveloppe de 75 M\$. Léger recentrage de l'attention sur les PME. Immobilisations : 180 M\$ pour Montréal et 49 M\$ pour Québec, plus des travaux routiers de 45 M\$ à Montréal et de 15 M\$ à Québec. Disparition du concept d'économie sociale dans le langage des documents, même si certains moyens continuent d'être assurés pour la poursuite des activités.

► **En 2005-2006**, stimuler les investissements privés et la création d'emplois, vus comme moteurs de la croissance économique. **Économie qui se porte bien** : avec un PIB qui a progressé de 1,9 %; 60 800 nouveaux emplois (100 000 depuis deux ans); un taux de chômage qui passe à 8,5 %; 60,3 % de la population active en emploi, le taux le plus élevé

2008, pour repasser à 4,1 % en 2009. La concurrence des économies émergentes comme la Chine et l'Inde se fait sentir tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs dont le marché américain. En plus la croissance des exportations vers les États-Unis a été freinée par le ralentissement important de l'économie américaine. Le Canada est supplanté depuis 2006 par la Chine comme premier exportateur aux États-Unis. Par contre, la demande mondiale est forte pour les produits canadiens, en particulier les matières premières et les produits à forte valeur ajoutée. Les exportations canadiennes vers la Chine sont passées de 0,8 % en 1997 à 2,1 % de ses exportations totales en 2007.

► **Parité du dollar canadien et du dollar américain.** Entre 2002 et 2007, la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est passée de 63,7 cents américains à 93,01 cents américains. La parité a été atteinte à la fin de 2007. Elle devrait se poursuivre en 2008 et 2009. Ceci retire un avantage concurrentiel à l'exportation. Par ailleurs, la valeur forte du dollar canadien par rapport à l'américain fournit un contexte favorable à l'importation, et par exemple à l'achat d'équipements produits à l'extérieur, toutefois au détriment de la production intérieure ce qui freine la croissance.

► La Banque du Canada a réduit son taux directeur à 3,50 % en mars 2008 pour contrer les resserrements et ralentissements.

► **Les difficultés sont contrebalancées par une forte demande intérieure.** «La croissance des dépenses personnelles des ménages en termes réels, stimulée par la vigueur du marché de l'emploi en 2007 et l'augmentation du revenu personnel disponible des ménages, devrait se maintenir au-dessus des 3 % en 2008.» En 2007, la hausse des revenus personnels a même été de 5,6 % en raison du versement de 2 G\$ aux employés de l'État au titre du règlement de l'équité salariale. La construction d'habitations neuves restera élevée, la crise immobilière étatsunienne n'affectant pas le Canada et le Québec. La valeur des propriétés est en hausse, le prix moyen des habitations étant passé de 116 000 \$ en 2001 à 208 000 \$ en 2007. Il y aura une forte croissance de l'investissement des entreprises, dont les grands projets hydroélectriques et éoliens, plus une usine de cokéfaction dans l'est de Montréal. Les investissements des administrations publiques s'accroîtront de 21 % en 2008 avec la politique d'infrastructures pour revenir à une croissance de 7,2 en 2009.

► Les actions des gouvernements y contribuent de 1,3 % en ce qui concerne le Québec, en raison des baisses d'impôt et de TPS, des allègements fiscaux pour les entreprises et du plan québécois d'infrastructures. Les baisses d'impôt d'un G\$ combinées aux investissements dans les infrastructures et le développement énergétique «ont pour effet de soutenir notre activité économique». [N.D.L.R. Investi au bas de l'échelle ce G\$ aurait été autant sinon plus efficace tout en restant sous le contrôle des finances publiques. Il aurait été dépensé presque entièrement au Québec, ce qui n'est pas nécessairement le cas plus haut dans l'échelle sociale. Il aurait circulé plusieurs fois dans les économies locales et dans les régions moins pourvues dans l'économie formelle]

► Les dépenses des ménages resteront fortes à 3,1 % en 2008 pour se modérer à 2,2 % en 2009 «en raison de l'absence de nouveaux stimuli fiscaux importants». [N.D.L.R. est-ce une amorce pour de nouveaux «stimuli» dans un prochain budget au nom de la relance ?]

► **Le PIB aux prix du marché est de 298,2 G\$ en 2007, en hausse de 15,3 G\$. Le PIB aux prix de base, dit PIB nominal, est de 279,1 G\$ en hausse de 14,3 G\$ sur 2006. Le PIB réel est de 266,1 G\$ en 2007, en hausse de 6,2 G\$ sur 2006.**

► **La croissance du PIB réel, de 2,4 en 2007, est révisée de 2,5 % à 1,5 % pour le Québec pour 2008 puis à 2 % pour 2009.** Le PIB nominal a quant à lui progressé de 5,9 % en 2007 en raison du règlement, ponctuel, sur l'équité salariale (1,95 G\$), qui a ajouté 0,7 % à la croissance du PIB. On prévoit que le taux repassera à 3,2 % en 2008, puis à 3,5 % en 2009. Quant à l'indice des prix à la consommation, il a été de 1,6 % (2,2 % au Canada) en 2007, est prévu à 1,4 % (1,5 % au Canada) en 2008 et à 1,8 % (1,9 % au Canada) en 2009. [N.D.L.R. Ce qui inclut l'effet des investissements de l'État sur la croissance économique.]

► **Situation de l'emploi.** La situation de l'emploi est bonne : plus de 280 000 emplois créés depuis 2002, en majorité à temps plein. Le taux d'emploi a atteint 61 % en 2007 et le taux de chômage a diminué de 0,8 % jusqu'à 7,2 %, «un creux



«dans l'histoire du Québec», croissance de la consommation de 3,6 %; des investissements résidentiels et privés; exportations en hausse; 58 000 unités mises en chantier, la meilleure performance en 17 ans. Prévision d'accélération de l'activité économique. Défi du marché extérieur : coûts de main-d'œuvre moindres des pays émergents en concurrence au Québec; hausse du prix du pétrole. Impacts négatifs de l'appréciation, possiblement non terminée, de la devise. **Régions** : 240 M\$ (57 M\$ en 2005-2006) au développement des régions. avec la participation du fédéral. **Fonds et services** : 78 M\$ de plus pour le FIER-Régions; Innovatech Régions ressources transformée en société de capital mixte public-privé; 10 M\$ de plus à Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec, en attendant le remplacement par des capitaux privés du 25 M\$ annuel reçus en fonds publics; Innovatech du Grand Montréal, privatisée. Nouvelles règles de gouvernance à venir pour les sociétés d'État. Les fonds fiscalisés pourront investir dans des entreprises de plus grande taille. Volet Relève PME du programme Financement PME d'Investissement Québec. Portail gouvernemental de services aux entreprises. **Infrastructures** : hausse de 400 M\$ des investissements en infrastructures (de 4,1 G\$ en 2004-2005 à 4,5 G\$ en 2005-2006). Investissements records en infrastructures dans toutes les régions (moyenne de 1,3 G\$ d'ici 2007-2008). Nouvelle politique de maintien des actifs de 1 G\$ de plus sur trois ans. **Municipalités** : augmentation de la contribution du Québec à la SOFIL (Société de financement des infrastructures municipales) qui pourra investir 1 G\$ par an à terme. **Énergie** : 3 G\$ par année dans de nouveaux projets de centrales; contrats pour un parc éolien au Bas St-Laurent-Gaspésie (1,9 G\$). Mesures pour favoriser l'utilisation de l'éthanol et du biodiesel, de même que les sources non conventionnelles dans la culture en serre. **Agriculture** : 5 M\$ pour les produits du terroir, pôle bioalimentaire à l'Est de Montréal. **Tourisme et aménagement du territoire** : industrie touristique (5 M\$), 400^e anniversaire de Québec (110 M\$), parcs (22 M\$).

► **En 2006-2007**, croissance de l'économie de 2,2 % en 2005, prévue à 2,5 % en 2006. PIB en 2005 de 238,7 G\$. Poursuite de la reprise des exportations. Plus faible taux de chômage depuis 1975, à 8,3 % en 2005. Taux d'emploi à 60,1 %, 90 000 emplois créés. Les ménages ont accru leurs achats de biens et services de 3,7 %, un sommet des 8 dernières années. Ils ont peu épargné, avec un taux d'épargne de 0,1 % une première depuis les années 1960. [NDLR : sur trois ans (2005; 2006; 2007), le taux général de croissance des salaires (3,9; 4,4; 3,7) et du revenu personnel (4,2; 4,6; 4,0) monte plus que l'indice des prix (2,3; 2,3; 1,9) ce qui accroît les effets d'augmentation des écarts liés à des décisions fiscales et de programme, et possiblement aussi à des décisions relatives aux conditions de travail dans le secteur public, les restrictions imposées aux unEs se démarquant non seulement des avantages offerts aux autres, mais aussi avec l'amélioration générale du pouvoir d'achat dans la société]. Hausse des taux d'intérêt prévue. Contraintes de la hausse du dollar canadien (mais aussi avantages comme la capacité d'achat à l'extérieur accrue), de l'augmentation du prix du pétrole, dont le coût restera élevé, du différend sur le bois d'œuvre et de la concurrence croissante des pays émergents. «Les entreprises manufacturières ont entrepris de modifier leurs méthodes de production et d'augmenter leur productivité» : malgré 9 % d'emplois perdus dans ce secteur depuis 2003 (64 000 emplois), elles ont accru leur production de 4 %. **Forêts** : 925 M\$ sur quatre ans de plus pour «continuer à soutenir les travailleurs, les régions et l'industrie forestière du Québec» pendant la présente période de transition (en plus des 167 M\$ annoncés dans le Budget 2005-2006, pour un total de 1,1G\$). Mesures dont l'annonce est à venir pour sécuriser l'accès aux matières premières. **Agriculture** : secteur traversant «une période de transition» en raison des nouveaux risques pour la santé publique et des exigences de développement durable. 79 M\$, pour la santé publique. Nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % aux producteurs de porcs pour l'achat d'équipements de traitement du lisier. 3 M\$ à la commercialisation et la distribution des produits du terroir et au développement de l'industrie des alcools artisanaux pour favoriser la diversification agricole. **Transport en commun et réduction des gaz à effet de serre**. Politique de transport en commun à venir. Investissement de 1,5 G\$ sur trois ans pour maintenir et de renouveler les infrastructures et les équipements. Remboursement de la taxe sur les carburants aux sociétés de transport en commun. Incitatif fiscal aux entreprises qui défraient les coûts du laissez-passer de leurs employés et non imposition de cet avantage pour les employés. Remboursement de la TVQ jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à l'achat des modèles de véhicules hybrides les moins énergivores. Remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel. **Promouvoir la recherche et l'innovation**. Cible de consacrer 3 % du PIB à la R.-D. d'ici 2010. Mise de fonds dans l'innovation (33 M\$). Annonces à venir. Mesures de soutien de 75 M\$ sur trois ans. [NDLR : tout est mis dans la recherche précompétitive et dans la

inégalé en 33 ans». Il est prévu qu'il baisse à 7 % en 2008 et 6,9 % l'année suivante. En 2007, 86 300 emplois auront été créés. Les prévisions pour 2008 sont de 45 000 et pour 2009 de 34 200.

► Par ailleurs de 2002 à 2007, 106 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier (soit 1 emploi manufacturier sur 5 pour 1 sur 6 en Ontario et 1 sur 8 depuis 8 ans aux États-Unis). Par contre, 388 000 emplois ont été créés dans les autres secteurs, dont 344 000 dans les services. Les emplois perdus dans des secteurs moins bien rémunérés ont été remplacés par des emplois bien rémunérés dans des secteurs à haute valeur ajoutée et dans plusieurs secteurs des services où les salaires sont élevés. Le budget 2008-2009 veut poursuivre en soutenant une meilleure productivité. [N.D.L.R. PIB/travailleurE]. Par ailleurs l'internationalisation de la production, avec les accords de libre-échange et les phénomènes de délocalisation conséquents des activités à faible intensité et intensives en main d'œuvre vers les pays «ayant un faible coût de main d'œuvre», le tout soutenu par le développement des technologies du transport et de la communication, a contribué à la forte croissance du commerce international dans les dernières décennies, et ce qui aurait profité aux économies tant développées qu'en émergence. Par exemple, en 2006, la rémunération horaire de la main d'œuvre manufacturière en Chine était de 0,67 \$ alors qu'elle était de 25,74 \$ au Canada soit au moins 30 fois plus. Ceci fait que la part de la Chine est passée de 1 % des importations canadiennes totales en 1990 à 8 % en 2006.

► «D'une part, les pays émergents sont devenus les pôles mondiaux de croissance et, d'autre part, les économies avancées ont bénéficié de biens et services à bon marché et ont accru leur spécialisation dans les biens de haute technologie.» Par ailleurs la transformation des échanges et l'attribution de certaines tâches à des tiers a augmenté la part des emplois de services considérés comme tels en les distinguant des emplois manufacturiers. C'est ce qui fait aussi que la production manufacturière diminue moins que les emplois qualifiés comme tels. Ceci n'empêche par les pays industrialisés de continuer de dominer le secteur manufacturier. C'est aussi ce qui explique la croissance de la productivité de 94 % aux États-Unis depuis 15 ans, comparativement à 64 % au Japon et 43 % au Canada, puisque celle-ci se calcule comme un ratio PIB par travailleurE. [N.D.L.R. Autrement dit achetez les services à bas prix des autres au lieu de les employer vous-même, vous aurez tout de même des revenus de production et des chiffres d'affaires, mais ayant moins d'employés à leur quotient, ils apparaîtront plus productifs ! Au Québec la productivité par heure travaillées en dollars de 2002 serait de 41,4 \$ en 2006 comparativement à 43,2 \$ pour l'ensemble du Canada.]

► **«Le maintien de la production manufacturière, dans un contexte de pertes d'emplois, reflète des gains importants de productivité réalisés par les entreprises manufacturières au cours des 30 dernières années.»** [N.D.L.R. C'est ce que nous disons ! autrement dit perdre les emplois, garder les profits.] Les 10 500 emplois perdus entre 2002 et 2007 dans le secteur du textile étaient salariés à 680 \$ en 2007. Les 21 600 emplois perdus dans le secteur du vêtement étaient salariés à 575 \$. Ils comptent pour la moitié des emplois manufacturiers perdus au Québec depuis 2002. Comparativement les 800 emplois créés dans la fabrication du pétrole et du charbon étaient salariés à 1144 \$, les 2300 emplois créés dans le secteur des produits métalliques l'étaient à 793 \$. Par ailleurs dans les services, «l'emploi dans le secteur de la finance, assurances, immobilier et location a augmenté de 39 200 entre 2002 et 2007 pour un salaire hebdomadaire de 777 \$. L'emploi dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a augmenté de 48 500, pour un salaire de 885 \$.» Et dans l'ensemble, la croissance des salaires hebdomadaires est en moyenne de 2,5 dans les cinq dernières années, un taux comparable à l'Ontario où elle est de 2,6 %. [N.D.L.R. Augmenter la productivité pourrait donc aussi consister à éliminer les emplois peu qualifiés et mettre sur la touche des personnes nécessairement moins formées qui occupent ces emplois, autrement dit à générer du chômage, pour ouvrir les vannes dans des secteurs où ces personnes ne sont pas formées pour occuper les emplois.] Au Québec, les produits à forte valeur ajoutée prennent une place de plus en plus grande des exportations. Entre 2000 et 2007, la part de l'emploi manufacturier est passée de 18,6 % à 14,1 %, mais la part des emplois de service est passée de 73,5 % à 77,4 %.

► «Jusqu'à maintenant, le Québec a su relever le défi de la mondialisation. En augmentant sa productivité et sa compétitivité, il a pu remplacer les emplois perdus dans certains segments du secteur manufacturier par des emplois de qualité équivalente ou supérieure dans d'autres segments du secteur manufacturier ou des services. **Les entreprises**



valorisation de la recherche, rien n'est fait pour améliorer le financement de la recherche fondamentale et indépendante, qui stagne.] **Capital de risque : améliorer la capitalisation des entreprises.** Depuis 2003, le gouvernement agit davantage comme levier, favorisant l'investissement privé. Pour une deuxième année consécutive, les investissements en capital de risque ont connu une croissance, avec une hausse de 11,7 % en 2005. Les investisseurs étrangers sont de plus en plus présents (investissements de 122 M\$ au Québec en 2005, hausse de 130 % depuis 2002). Les fonds fiscalisés jouent un rôle très actif dans ce secteur. Ils ont effectué 44,8 % des investissements en capital de risque au Québec en 2005. Les investissements gouvernementaux sont passés de 230 M\$ à 62 M\$ de 2002 à 2005 et les fonds institutionnels de 88 M\$ à 13 M\$ pendant que les fonds fiscalisés sont passés de 178 M\$ à 318 M\$ (44,8 % du capital de risque au Québec) et les fonds étrangers de 53 M\$ à 122 M\$, pour un total passé de 739 M\$ à 710 M\$ (chuté à 621 M\$ en 2003 et reprogressé depuis). [NDLR : Quel est l'impact de cette transformation ?] **Régionalisation et décentralisation.** 8 M\$ de plus par année pour les budgets des CRE. Relocalisation à Val-d'Or du siège social de la SOQUEM, filiale de la Société générale de financement (9 M\$ sur 3 ans). 3 M\$ sur 2 ans afin de trouver de nouvelles réserves minières. Le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée ajusté pour favoriser la rétention. Les crédits d'impôt visant à stimuler l'activité économique dans les régions ressources maintenus et mieux encadrés. **Un financement accru pour les FIER et les FLI.** Le Fonds d'intervention économique régional (FIER), volet régions, a investi plus de 156 M\$ dans 11 des 17 régions du Québec. Mise de fonds additionnelle de 30 M\$ dans les FIER-Régions. Augmentation de 15 M\$ par année, pour trois ans de l'investissement gouvernemental (pour un total de 126 M\$ jusqu'à maintenant) dans les fonds locaux d'investissement (FLI). 12,5 M\$ de plus pour le développement de nouvelles entreprises par le Fonds d'investissement en économie sociale. Bilan des interventions des FLI de 1998 à 2004 : 47 099 emplois créés ou maintenus; 4 733 entreprises ont bénéficié d'une aide financière. **Tourisme.** Plus de 15 M\$ seront investis pour soutenir l'industrie touristique (dont 12,5 M\$ de plus annuellement dans le Fonds de partenariat touristique). **Autres :** 20 M\$ sur trois ans pour appuyer la nouvelle politique internationale. Annonces à venir. Mesures pour enrayer la contrebande du tabac qui feront l'objet d'un projet de loi. Mesures contre l'évasion fiscale dans la restauration.

► **En 2007-2008, l'économie va bien, l'économie mondiale est en perte de vitesse.** Le PIB réel mondial s'est accru de 5 % et plus chaque année depuis 3 ans, en raison de la progression rapide des économies émergentes comme la Chine, qui devrait continuer de croître autour de 10 % par année malgré des mesures pour continuer la surchauffe, et de la vigueur de l'économie américaine. En vue, un léger ralentissement à 4,8% en 2007 et 4,6 % en 2008 : resserrements des politiques monétaires, et aux États-Unis, difficultés dans les secteurs résidentiels (avec un excédent d'unités sur le marché, trop chères pour les ménages, une augmentation des prêts hypothécaires à risque qui a évolué en crise et une dévaluation appauvrissante de la valeur des propriétés) et manufacturiers (notamment dans le secteur de l'automobile). Poids comparé dans l'économie mondiale sur 100 points : États-Unis 20, Chine 14,4 et Canada, 1,8. Le Japon poursuit sa reprise tout en étant confronté au vieillissement de sa population. L'Europe a une croissance de 3 % en 2006, son meilleur niveau depuis 2000, mais un ralentissement est prévu à 2,6 % en 2007 et 2,3 % en 2008, vu l'augmentation de 3% de la TVA, qui atteindra 19% en 2007. Le prix du pétrole restera près du niveau actuel, autour de 60 US\$ le baril, après être passé de 26 US\$ en 2002 à plus de 75 US\$ en 2006 pour baisser un peu ensuite. Mais la dépendance au pétrole diminue, en 30 ans, la consommation de pétrole de brut par unité de PIB a diminué de moitié. Il faut aussi noter une **croissance économique inégale entre les régions du Canada**, l'Alberta se démarquant nettement, grâce au secteur des sables bitumineux alors qu'ailleurs le secteur manufacturier rencontre une concurrence accrue. Et prévoir une stabilité des taux d'intérêt et un contexte favorable à l'économie. **Croissance du PIB de 2% en moyenne par année depuis quatre ans, une progression comparable aux 25 dernières années.** Bien que freinée par la modération de l'activité économique aux États-Unis, elle devrait se situer à 1,8% en 2007, et en 2008, après la reprise américaine, à 2,5 %, l'estimé du gouvernement québécois rejoignant la moyenne des estimés du secteur privé. **Les facteurs principaux de croissance :** la demande des ménages et les investissements des entreprises restés élevés, «ce qui a soutenu l'emploi et les rentrées fiscales.» «La croissance des dépenses personnelles des ménages, stimulée par les réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec, devrait se maintenir, en termes réels, au-dessus de 3 % en 2007, et ce, pour une sixième année consécutive, du jamais vu

québécoises, plus particulièrement les entreprises manufacturières exportatrices, demeurent toutefois confrontées à un contexte international de plus en plus exigeant et devront continuer à innover et à réduire leurs coûts si elles veulent demeurer compétitives. Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer afin de mettre en place un environnement propice au développement économique et à la réallocation des ressources. Afin d'appuyer l'économie dans sa recherche de compétitivité, le gouvernement facilite la transition des travailleurs d'une industrie à l'autre et encourage la productivité de tous les secteurs de l'économie.»

► **Le niveau de vie «enviable à l'échelle mondiale», «demeure inférieur à celui de nos voisins». Le PIB par habitant est de 17 % inférieur à l'Ontario et de 25 % inférieur aux États-Unis. «Ce budget vise à accroître le niveau de vie et le mieux-être des Québécois».**

► Visée d'ouvrir un nouvel espace économique : le ralentissement de l'économie américaine conduit à diversifier les marchés d'exportation. Approche dite d'ouverture du Québec sur le monde. Profiter du dollar fort et prendre la concurrence de front : stimuler et récompenser l'investissement des entreprises pour se démarquer et aller sur de nouveaux marchés. Mesures pour corriger à la hausse le taux d'investissement en machines et matériel, qui, en pourcentage du PIB, a été en moyenne, de 1989 à 2006, de 6,5 % au Québec, 7 % en Ontario, 7,9 % aux États-Unis. En tout 1,9 G\$ sur 5 ans pour «stimuler l'investissement privé».

► **Technologies de l'information.** Elles sont visées pour accroître la productivité, le Québec perdant du terrain par rapport au Canada, les emplois dans ce secteur ayant augmenté de 9 % au Québec de 1998 à 2006 comparativement à 60 % en Ontario et plus de 100 % en Colombie britannique. Au lieu de miser sur des aides fiscales attachées à des lieux précis comme par le passé, ce qui en a eu comme effet de provoquer des déplacement d'emplois et d'agir comme prime au déménagement, l'aide s'étend à tout le territoire. C'est un crédit d'impôt «correspondant à 30 % des salaires des emplois liés à des activités innovantes, elles que les services-conseils et la conception de solutions de commerce électronique». Brancher le Québec à la haute vitesse (20 M\$ sur cinq ans) : l'Internet haute vitesse deviendra accessible partout au Québec grâce au programme Communautés rurales branchées. La possibilité de se brancher à partir d'une adresse civique, déjà de 90 %, sera ainsi complétée. Appui au déploiement du Québec en ligne (10 M\$ par année).

► **Mines.** Mesures pour exploiter le potentiel économique due territoire (113 M\$ sur 5 ans). Création du Fonds du patrimoine minier, notamment pour soutenir Géologie Québec, dans lequel une partie des droits miniers seront versés, avec visée d'attirer plus d'entreprises au Québec (dotation de 20 M\$ par année en 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 et de 10 M\$ par la suite). [N.D.L.R. Ailleurs on indique 45 M\$ sur 5 ans.] Reconstitution du plan cuivre pour favoriser la prospection de ce minerai (2 M\$ en 2008-2009 et 2009-2010). Mise sur pied (4 M\$ sur deux ans) d'un Institut national des mines dans une visée de formation professionnelle, dont la reformation des travailleurs forestiers disponibles vers le travail minier pour développer les 4000 postes à combler et la meilleure participation des Autochtones(2 M\$ en 2008-2009 et 2009-2010). Le secteur minier, «en effervescence», est appelé à alimenter la croissance des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et d'autres. Occasion de développer le nord du Québec, «un nouvel espace économique à l'intérieur du Québec». Le Québec étant ciblé par l'Institut Fraser comme le meilleur endroit au monde pour investir dans les sociétés minières.

► **Agro-alimentaire.** Secteur identifié comme ayant le potentiel de croissance parmi les plus prometteurs à l'échelle mondiale. 60 M\$ sur cinq ans pour soutenir la relève agricole, aider la diversification de la production, appuyer la modernisation du secteur de la transformation, l'annonce des détails étant à venir par la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

► **Industries culturelles.** Ajout de 10 M\$ dans Placements Culture, ce qui augmente à 25 M\$ la contribution du gouvernement. Placement Culture a déjà permis la création de 97 fonds de dotation et s'avère un succès. Soutien à la SODEC (1 M\$ par année pour les métiers d'art et 1 M\$ pour l'industrie du livre).

► **Pacte pour l'emploi.** Allocation de 196 M\$ sur cinq ans au Pacte pour l'emploi (12 M\$ en 2008-2009 et 21 M\$ en 2009-2010), pour offrir une formation de perfectionnement aux travailleurEs, accompagner les chômeurEs vers de nouvelles qualifications, soutenir les prestataires d'aide sociale voulant retourner en emploi, lever les obstacles à l'embauche des



depuis la fin des années 1980.» En fait autres facteurs : les taux d'intérêt stables, la hausse de l'emploi et des salaires, le versement de 1,9 G\$ au titre de l'équité salariale au début de 2007 aura aussi un impact. Construction d'habitations neuves élevée, «de loin supérieure aux niveaux observés à la fin des années 1990»; 52 000 logements neufs par an depuis quatre ans; prévision de mise en chantier de 41 100 unités en 2007 et 37 740 en 2008, avec un léger ralentissement lié à la hausse du taux d'inoccupation. Hausse des investissements réels des entreprises de 33% depuis 2003. Associée sinon attribuée à l'abolition de la taxe sur le capital des PME. Climat économique propice aux investissements non résidentiels. Taux de chômage le plus bas en 32 ans avec une pointe à 7,2% en avril 2007, et une pointe du taux d'emploi à 60,9 %, un niveau record. Dans les derniers mois, 108 300 emplois créés, soit 29 % du total canadien. Et aussi «depuis quatre ans, il s'est créé près de 200 000 emplois, dont une majorité à temps plein.» Prévisions de création de plus de 49 900 emplois en 2007 et 36 800 en 2008. Prévision de diminution du taux de chômage à 7,8 % en 2008 et d'amélioration du taux d'emploi à 60,4 %. Prévision de croissance des salaires de 5,4 % en 2007. Le Québec a mieux fait que l'Ontario «depuis 2003» :la croissance économique par habitant est supérieure, de même pour la croissance du revenu personnel disponible. Appréciation rapide du dollar canadien, de plus de 40 % en cinq ans, passant de 0,63 US\$ à 0,90 US\$, «appréciation qui a retiré un avantage concurrentiel important à nos industries tournées vers le commerce extérieur». C'est un problème porteur de sa solution en rendant plus abordables les achats en machinerie et en équipement. «C'est le temps de permettre aux entreprises de relever le défi de la productivité.» Par ailleurs cela a nuit à l'achat d'équipements fabriqués localement. Impact de l'augmentation des coûts des carburants et de la montée des pays émergents où le coût de main d'œuvre est bon marché. «Ces éléments sont hors de notre contrôle.» Concurrence manufacturière de la Chine, de l'Inde et du Brésil, entre autres sur le marché américain. «Une récente étude de l'Institut C.D. Howe témoigne du retard du Canada par rapport aux pays de l'OCDE au chapitre de l'investissement. Au Québec, le niveau des investissements par travailleur se situe à seulement 63 % de la moyenne des pays de l'OCDE. Il faut faire beaucoup mieux.» **Routes** : après le jour du budget, les droits payés pour les permis spéciaux de pneus à large bande seront versés au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. **Régions** : de 2007-2008 à 2011-2012, 675 M\$ sous l'autorité des régions pour appuyer leur développement, dont 300 M\$ en Fonds de développement régionaux sous l'autorité des CRE; 150 M\$ de plus pour favoriser la productivité des entreprises et appuyer les secteurs minier, agricole, des pêches et touristique. Dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions. Des crédits spécifiques sont alloués à divers ministères dans le cadre de cette stratégie. Au 1^{er} juin, 21 M\$ de plus pour les régions ressources pour qu'elles puissent diversifier leur économie et soutenir des projets d'innovation de leurs entreprises. **Régionalisation du déficit du métro de Montréal** : 11 M\$ par année pour cinq ans à compter de 2007-2008 pour faciliter la mise en œuvre de l'entente entre les différentes autorités organisatrices de transport en commun dans la région métropolitaine. Création du FIER-Premières Nations avec une capitalisation pouvant atteindre 30 M\$ par une bonification de 15 M\$ de l'enveloppe FIER-Régions, avec une participation du gouvernement de 1\$ par dollar investi jusqu'à concurrence de 15 M\$. Pour le développement d'entreprises parmi les Premières Nations. **Impact prévu des actions du budget 2007-2008** : «Grâce à leurs effets combinés, le PIB réel enregistrera une augmentation de 4,1 % par rapport à son niveau projeté en l'absence de ces actions, soit un ajout d'environ 0,25 point de pourcentage à la croissance économique annuelle du Québec. Cela représente à terme des gains de plus de 11 milliards de dollars sur le PIB réel. De plus, ces actions stimuleront les investissements et entraîneront la création de près de 47 000 nouveaux emplois. La productivité du travail devrait augmenter, quant à elle, de près de 3 % au-dessus de son niveau projeté en l'absence de ces actions.»

immigrantEs. [N.D.L.R. Le montant de la fiducie fédérale mentionné est 23 M\$ et les impacts mentionnés sont de 18 M\$ + 3 M\$, Renseignements additionnels C.3 et C.7.] Objectifs de réduire de 50 000 le nombre de prestataires de l'aide sociale et d'offrir une formation à 250 000 travailleurEs de plus, et de donner à 4800 entreprises un accompagnement accru pour la formation des travailleurEs. Les détails étant à venir par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Mesures favorisant la retraite progressive qui prendront la forme de modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Annonces à venir par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui permettront aux travailleurEs d'augmenter les revenus associés à la retraite progressive, le tout harmonisé avec le fédéral. Discussions à venir avec les syndicats et associations de cadres pour étendre la retraite progressive aux secteurs public et parapublic. «D'ici 2011, le Québec devra combler 700 000 emplois. Déjà, certains secteurs et régions souffrent d'une pénurie de travailleurs. C'est l'une des plus grandes menaces à la prospérité future du Québec.»

- **Régions ressources.** Les nouveaux crédits d'impôt ajoutent 50 M\$ à l'aide fiscale annuelle aux régions ressources, laquelle atteindra 166 M\$ en 2010-2011. Une enveloppe de 12 M\$ y est ajoutée pour le maintien de la vitalité des communautés locales. Des crédits supplémentaires de 50 M\$ sur cinq ans sont alloués pour des MRC économiquement éprouvées, les détails devant faire l'objet d'une annonce ultérieure par la ministre des Affaires municipales, en lien avec les recommandations du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie. [N.D.L.R. Annoncé dans le discours du budget et non dans le budget de dépenses comme plusieurs annonces relatives aux crédits.]
- **Économie sociale.** Reconduction du Chantier de l'économie sociale (450 000 \$ par année) et ajout de 200 000 \$ à son budget annuel.

2.7. Le paiement de la dette

- **En 1998-1999**, «on n'emprunte plus pour payer l'épicerie!»
 - **En 1999-2000**, dette totale de 96 G\$.
- Rappel fait des exigences de la loi
 - Économies de 241 M\$ au service de la dette en 2007-2008 en raison de la meilleur valeur du dollar canadien par rapport à d'autres devises.



- ▶ **En 2000-2001**, idem, mais service de la dette plus bas que prévu.
- ▶ **En 2001-2002**, annonce d'une réduction de la dette de 500 M\$ et baisse prévue du taux d'endettement de 21% en cinq ans.
- ▶ **En 2002-2003**, réduction du service de la dette de l'année précédente de 372 M\$.

Élections et changement de gouvernement

- ▶ **En 2003-2004**, diminution du service de la dette d'environ 144 M\$ liée à des diminutions de taux d'intérêt. Même prévisions qu'en mars 2003 pour une dette à 108,6 G\$ en 2003-2004. Interprétation que l'augmentation de la dette de 3,4 G\$ en 2002-2003 est due aux placements non rentables du gouvernement. En fait la dette totale est passée en 2002-2003 de 45,8 % à 44,7 % du PIB. Elle est donc techniquement moins pesante. Volonté de «fixer des balises en matière d'endettement.»
- ▶ **En 2004-2005**, augmentation de la dette de 111,4 G\$ à 114,8 G\$, en hausse de 2,4 G\$, une hausse présentée comme raisonnable compte tenu des taux d'intérêts bas. En fait le rapport de la dette sur le PIB est en diminution constante depuis 1997-1998. Il devrait passer de 52,2% en 1997-1998 à 42 % en 2005-2006. 200 M\$ de plus au service de la dette, en hausse de 2 %. Le gouvernement consacre une part de plus en plus faible de ses revenus aux intérêts sur la dette, le rapport passant de 17,6 % en 1998-1999 à 13,7 % en 2004-2005. Contrôle plus serré prévu. Actions proposées : limiter au maximum les mises de fonds dans les sociétés d'État, instaurer une nouvelle politique d'immobilisations basée sur la capacité de payer et d'entretenir le matériel.
- ▶ **En 2005-2006**, projet de faire passer la dette qui est à 44% du PIB sous les 40 % du PIB d'ici 10 ans. La dette directe du Québec est de 80 G\$ au 31 mars 2005 et celle des régimes de retraite de 36 G\$ pour un total de 116,6 G\$, le tout à 90 % en devises canadiennes. La hausse prévue au 31 mars 2006 est de 2,8 G\$ pour un total de 119,4 G\$, dont 1,2 G\$ s'expliquera par la hausse des investissements en routes et immobilisations, un autre 1,1 G\$ par la hausse des profits d'Hydro-Québec et un autre 0,5 G\$ par des mises de fonds dans certaines sociétés.
- ▶ **En 2006-2007**, la dette totale atteindra 118,2 G\$ au 31 mars 2006, soit 43 % du PIB, près du double de la moyenne canadienne, et la dette nette atteindra 103,8 G\$. Jugée trop élevé. La dette est présentée comme ayant été constituée aux trois-quarts en 30 ans par des emprunts pour les dépenses courantes. Évocation des contraintes démographique et du vieillissement de la population. Volonté de rapprocher l'objectif d'atteindre 40 % du PIB pour la fin de la décennie. Risque allégué de l'impact budgétaire d'une hausse des taux d'intérêt. Mention que la cote de crédit du Québec est passée du niveau Aa2 en 1981 au niveau A1 en 2006. Une loi «permettant l'atteinte des résultats fixés ainsi que la pérennité de la démarche» sera présentée à l'Assemblée nationale. **Instauration du Fonds des générations** : présenté comme une nouvelle étape franchie dans «l'assainissement des finances publiques» et comme «un pas de plus pour améliorer l'équité envers les générations futures». **Objectif** : ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025, i.e. au niveau de la moyenne canadienne. À cette date, 30 G\$ auront été consacrés au remboursement de la dette. **Méthode** : Versement graduel dans le Fonds des droits hydrauliques déjà perçus auprès des producteurs privés d'hydroélectricité (73 M\$ en 2006-2007, 374 M\$ en 2007-2008 et 600 M\$ à compter de 2008-2009) et des droits hydrauliques qui seront désormais payés aussi par Hydro-Québec, pour des revenus annuels d'au moins 600 M\$ (demi-redevance, en 2007, 535 M\$ en 2008). On compte principalement sur des gains d'efficacité et l'augmentation des revenus liés à l'exportation. Instauration d'une redevance sur le captage de l'eau accompagnée d'une loi assurant que l'État soit le seul propriétaire de l'eau. D'autres revenus pourront alimenter le Fonds (vente de certains actifs non stratégiques [NDLR : ?] pour l'État). La Caisse de dépôt et placement du Québec sera chargée de la gestion du Fonds. La dette augmentera de 2,9 G\$ en 2006-2007 en raison d'investissements dans les infrastructures routières et de la part versé par Hydro-Québec en dividendes.
- ▶ **En 2007-2008, La dette directe au 31 mars 2007 est de 90,383 G\$ et de 122,413 G\$ en incluant les fonds de retraite et en déduisant le Fonds des générations.** La dette totale a augmenté de 4,111 G\$ en 2006-2007, sans déficit d'opérations noté. L'augmentation est notamment liée à des manœuvres financières liées à des investissements et à des

- ▶ Avec la réforme comptable de décembre 2007, le concept de dette change. Le concept de dette totale qui prévalait avant (c'est la mesure de référence aussi pour la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations) correspondait à la somme «de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et les entités consolidées ligne à ligne» et «du passif net au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic», moins le solde du Fonds des générations depuis qu'il a été mis en place. Avec la réforme comptable la dette inclut aussi les entités des réseaux de la santé et de l'éducation. Le concept de dette brute s'ajoute donc pour représenter la dette totale plus cette dette des réseaux. Un troisième concept doit être considéré, celui de la dette représentant les déficits cumulés, qui soustrait les actifs financiers ou non financiers des avoirs. Une analyse des manières de procéder au Canada a montré que le fédéral, l'Ontario et l'Alberta en tiennent compte dans leurs calculs d'endettement. D'autres provinces utilisent d'autres concepts.
- ▶ Aux fins de la loi sur le Fonds des générations, le rapport dette/PIB qui était de 43,3 % en 2007, sera de 40,* en 2010. Il devra atteindre 38 % en 2013.
- ▶ D'ici 2026, la «dette d'épicerie», accumulée pour payer les dépenses courantes, aura été réduite de près de la moitié.
- ▶ Le ratio dette/PIB continue de diminuer, même après la réforme comptable de 2007-2008. C'est attribué à la gestion rigoureuse des dépenses, au maintien de l'équilibre budgétaire, à la création du Fonds des générations et à la bonne performance de l'économie. [N.D.L.R. CertainEs accordent une importance principale au dernier facteur]
- ▶ Même si le ratio dette/PIB diminue, la dette augmente toutefois à chaque année. Une des explications apportées est que le gouvernement emprunte pour laisser à Hydro Québec une part de ses dividendes pour financer ses investissements.
- ▶ **Dette totale, brute et représentant les déficits cumulés.** En mars 2007, la dette totale du Québec était de 122,6 G\$ et sa dette brute de 141,6 G\$, la dette du réseau de la santé et de l'éducation étant de 19 G\$. La dette représentant les déficits cumulés était de 97,1 G\$ en tenant compte de la réserve budgétaire. Les prévisions pour 2010 font monter la dette totale et la dette brute et diminuer la dette représentant les déficits cumulés : dette totale de 128,9 G\$, dette brute de 151,7 G\$, dette représentant les déficits cumulés après usage de la réserve de 94,9 G\$. En tenant compte des actifs, la dette représentant les déficits cumulés passera de 34,1 % du PIB à 29,7% entre 2007 et 2010. La dette brute, elle, passera de 141,6 G\$ à 151,7 G\$, soit de 50,1 % à 47,4 % du PIB.. Au total, la réforme comptable de 2007 a pour effet d'augmenter la dette représentant les déficits cumulés de 6,3 G\$ au 31 mars 2007.
- ▶ Parmi les autres facteurs qui font varier et augmenter la dette brute : les investissements du gouvernement dans ses sociétés d'État (placements, prêts et avances) ainsi que les investissements nets dans les réseaux de la santé et de l'éducation, les investissements en immobilisations, ainsi que d'autres aspects des actifs et passifs comme les comptes à payer et à recevoir.
- ▶ **Hydro-Québec.** Augmentation de 50 % à 75 % de la part des bénéfices d'Hydro Québec versés au gouvernement en dividendes. Ce qui permettra d'éviter l'ajout de 11 G\$ à la dette du gouvernement d'ici 2025, soit 640 M\$ en 2007-2008 et environ 600 M\$ par année ensuite. « Chaque année, le gouvernement inscrit la totalité des profits d'Hydro-Québec à ses revenus. Le gouvernement encaisse la moitié de ces profits sous forme de dividendes. L'autre portion constitue un investissement du gouvernement dans Hydro-Québec. Cette somme sert à financer les projets de la société d'État. » « L'hydroélectricité, c'est notre « or bleu ». Nous devons valoriser cet important actif dont la valeur économique dépasse largement la valeur comptable inscrite aux comptes publics. C'est pourquoi notre gouvernement a relancé les grands projets énergétiques. Et ce, à la fois pour satisfaire notre demande interne et notre développement industriel et pour profiter de la valeur croissante de l'énergie sur les marchés d'exportation. » Les redevances hydrauliques dépasseront les 600 M\$ à partir de 2008-2009, et une contribution supplémentaire de 400 M\$ par année en moyenne est prévue de 2010-2011 à 2025-2026 à partir de bénéfices additionnels d'Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité. «... même si les bénéfices nets annuels d'Hydro-Québec s'ajoutent aux revenus du gouvernement, celui-ci a effectué historiquement à chaque année un placement dans Hydro-Québec en laissant la société conserver 50 % de son bénéfice net pour financer ses investissements. Pour le gouvernement, cet investissement crée un besoin d'emprunt équivalent, ce qui augmente sa dette.»
- ▶ **Le service de la dette** devrait s'établir à près de 7 G\$ en 2007-2008, dont 4,6 G\$ au service de la dette directe et 2,4 G\$ pour les intérêts au titre des régimes de retraite (dont les intérêts augmentent de 124 M\$ en raison de nouvelles



provisions liées au règlement de l'équité salariale. Elle augmentera en 2007-2008 de 2,8 G\$, toujours dans un contexte sans déficit d'opérations, pour se situer à 125,219 G\$. Au 31 mars 2006, la part de la dette totale de 118,3 G\$ attribuée à des déficits cumulés était de 91,699 %, ce qui correspond en fait à la dette totale moins les avoirs financiers nets et les immobilisations. Cette donnée est reprise ailleurs en mentionnant que la dette accumulée en trente ans pour les dépenses courantes est estimée à 91,7 G\$. 93,2 % de la dette était en dollars canadiens. En fait, le chiffre désigne surtout la part nette de la dette une fois certains avoirs pris en compte. Même si la dette comme telle a augmenté, le ratio dette/PIB qui s'élevait à 52,2% en 1997-1998 devrait s'établir à 41,7% en 2008-2009. «Sous notre administration, le poids de la dette a été réduit, passant de 46% du PIB en 2003 à 43% en 2007.» Économies au service de la dette de 238 M\$ liés à des taux d'intérêt moins élevés que prévu. De 6,967 G\$ en 2006-2007, les prévisions sont de 7,2 G\$ en 2007-2008 et 2008-2009. La part des revenus consacrés au service de la dette sera passée de 17,7 % en 1997-1998 à 12,3 en 2008-2009. **Amélioration de la cote de crédit** : en 2006 deux agences de crédit sur 5 ont augmenté la cote de crédit du Québec en raison de l'amélioration de la situation financière, de l'engagement à poursuivre dans cette voie, de la «gestion rigoureuse des dépenses notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010», par le développement d'une stratégie de réduction de la dette par le Fonds des générations, par la taille et la diversification de l'économie. **Versements au Fonds des générations** : 200 M\$ de plus «grâce aux résultats exceptionnels d'Hydro-Québec» (mais 200 M\$ pris dans la réserve faite l'année d'avant) par-dessus les 500 M\$ versés en février 2007. Le Fonds devrait atteindre 2 G\$ au 31 mars 2009. Entre 2010 et 2025, 400 M\$ de plus par année en moyenne tirés des revenus d'exportation d'électricité d'Hydro-Québec entre 2010 et 2025, plus les redevances hydrauliques annuelles, pour plus de 1G\$ par année. On rappelle qu'au 31 mars 2026, près de 42 G\$ auront été consacrés au remboursement de la dette». La dette aura été réduite à 25% du PIB «tout en ayant remis à niveau nos infrastructures publiques». «Près de la moitié de la dette contractée pour payer l'épicerie et accumulée depuis plus de 30 ans par les gouvernements qui nous ont précédés aura alors été remboursée.» Autre formulation : «En 2007-2008, le gouvernement versera 200 millions de dollars supplémentaires au Fonds des générations à même la réserve budgétaire. L'utilisation du solde de la réserve contribuera à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2008-2009.» Vente de trois édifices gouvernementaux. Dont les gains seront versés au Fonds des générations. Le plan de placement pour l'actif du Fonds des générations comprend des titres à revenus fixes comme les obligations, des investissements sur les marchés boursiers et autres placements. Le Fonds des générations aurait eu un impact sur la cote de crédit du Québec : «L'agence de crédit Moody's a reconnu le mérite de cette stratégie en portant la cote de crédit du Québec à son niveau le plus élevé depuis 1975.» L'eau servira à «créer de la richesse en contribuant à la qualité de l'environnement dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

évaluations actuarielles. [N.D.L.R. voit-on apparaître ici une distinction bonne et mauvaise dette ?] La situation variera selon la fluctuation des taux d'intérêt. La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette passe de 17,7 % en 1997-1998 à 12, 5 % en 2008-2009. Le service de la dette du gouvernement comme tel (sans les organismes consolidés) diminue de 96 M\$ entre les résultats de 2007-2008 et les prévisions pour 2008-2009.

► **Fonds des générations.** Les versements au Fonds des générations seront de 603 M\$ en 2007-2008, soit 403 M\$ des sources de revenus dédiées et 200 M\$ à même la réserve, de 742 M\$ en 2008-2009 et de 816 M\$ en 2009-2010. Le fonds atteindra 2,7 G\$ en 2010. Les sommes cumulées au Fonds des générations atteindront 1,187 G\$ au 31 mars 2008, 1,929 G\$, le 31 mars 2009, 2,745 G\$ le 31 mars 2010.

► **Rendements et répartitions.** Les fonds investis par le gouvernement pour les régimes de retraites ont un rendement de 7 % en moyenne. Les placements du Fonds des générations ont un rendement de 6,8 % en moyenne. En 2007-2008 14,7 G\$ ont été empruntés en dollars canadiens et 2,6 G\$ en devises étrangères. Au 31 mars 2008, 6,4 % de la dette brute du Québec est en devises étrangères. Les taux d'emprunt ont varié en 2007-2008 entre 4,5 % et 5,35 %.

► **Cote de crédit.** La cote de crédit du Québec va de A à AA+ selon les agences de cotation. Elle est stable ou positive.

2.8. L'équilibre du budget (surplus ou déficit)

- **En 1998-1999**, déficit prévu, mais déficit zéro atteint un an plus tôt.
- **En 1999-2000**, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt.
- **En 2000-2001**, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt.
- **En 2001-2002**, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. Surplus supplémentaires constatés dans les années précédentes. Apparition d'une réserve de 950 M\$ en 2000-2001 utilisable en éducation, en santé et services sociaux, en nouvelles initiatives en solidarité sociale, recherche et projets spéciaux sélectionnés. Sans oublier 730 M\$ des années précédentes, mis dans des OSBL-cachettes d'écureuil, encore très peu dépensés.
- **En 2002-2003**, priorité à l'équilibre des finances publiques; déficit zéro préservé; maintien des objectifs de dépenses; utilisation du solde de 670 M\$ de la réserve budgétaire.

Élections et changement de gouvernement

- **Impact de la réforme de la comptabilité.** Le groupe de travail annoncé lors du budget de mai 2007, formé de représentantEs du ministère des Finances et du Vérificateur général avait comme mandat d'examiner les changements nécessaires pour rendre les conventions comptables du gouvernement conformes aux principes formulés pour le secteur public par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Il devait aussi en voir l'impact sur les lois relatives à l'équilibre budgétaire. Il a rendu son rapport et le 11 décembre 2007, le gouvernement a annoncé son intention de donner suite à ses recommandations, dont la modification de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Il a annoncé aussi qu'il simplifierait la *Loi constituant une réserve budgétaires pour l'affectation d'excédents*. Les modifications législatives remettront également à zéro en date du 1 avril 2006 le solde de l'excédent cumulé identifié par le comité. Le projet de loi à venir modifiera le calcul de l'excédent cumulé et intégrera une réserve de stabilisation pour remplacer la réserve budgétaire prévue dans la loi à ce sujet. Cette réserve de stabilisation servira en premier au maintien de l'équilibre budgétaire et à réduire la dette par des versements au Fonds des générations. L'obligation pour le ministre de faire rapport annuellement sera maintenue.



► **En 2003-2004**, déficit zéro présenté comme un redressement devant un déficit appréhendé, mais virtuel (après seulement un mois de l'année budgétaire), évalué à 4,3 G\$ (Rapport Breton).

► **En 2004-2005**, le budget 2003-2004 est dit en équilibre. Pertes exceptionnelles de la SGF de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 364 M\$ en 2003-2004. Déficit zéro avant les pertes exceptionnelles de la SGF. Respect de l'objectif de 45 G\$ pour les dépenses de programme. Pour 2004-2005, déficit zéro prévu, avec une situation budgétaire délicate. Déficit de 1,623 G\$ en vue pour 2005-2006, malgré l'engagement du déficit à zéro. **Situation d'impasse budgétaire** causée par la dette, le gouvernement précédent et le fédéral. Fragilité de l'équilibre budgétaire associée au fait que «le fardeau fiscal des Québécois est le plus élevé au Canada» et que «la dette du Québec est la plus importante des provinces canadiennes».

► **En 2005-2006**, déficit zéro en 2005-2006. Croissance des dépenses de programmes de 3,6 % pour tenir compte des conventions collectives et de l'équité salariale. Reconduction des mesures de lutte contre l'évasion fiscale. Impasse prévue de 800 M\$ pour 2006-2007. Il y a toutefois des excédents cumulés de 819 M\$.

► **En 2006-2007**, maintien de l'équilibre budgétaire et du déficit zéro en 2006-2007 et même prévision pour 2007-2008. La **croissance des dépenses a été limitée** de 2003 à 2006 (moyenne annuelle de 3,7 %; 3,1 % prévu pour 2007-2008). Les dépenses du fédéral ont crû en moyenne de 7,0 % et celle de l'ensemble des provinces de 6,4% au cours de la même période. Les dépenses de programmes représenteront 17,6 % du PIB en 2006-2007 et 17,5 % en 2007-2008, le niveau le plus bas depuis 35 ans. Engagement d'accorder la priorité à la santé; à l'éducation; à la réduction du fardeau fiscal; à la modernisation des infrastructures. Investissements en immobilisation en 2006-2007 (4,7 G\$ dont près de 1,6 G\$ au maintien des actifs). Prévision d'équilibre budgétaire pour 2007-2008. Croissance des dépenses limitée à 3,1 %. Gestion rigoureuse maintenue et poursuite des efforts de lutte contre l'évasion fiscale.

► **En 2007-2008**, surplus budgétaire de 29 M\$ en 2006-2007. Les revenus supplémentaires de 2,7 G\$ ont été affectés pour 896 M\$ à des dépenses de programme (créances douteuses, règlement de l'équité salariale, coût de la dernière élection, coûts additionnels à l'assurance médicaments et aux services médicaux, entente avec les policiers de la Sûreté du Québec, sommes allouées aux travailleurs forestiers), 500 M\$ au Fonds des générations, 1,3 G\$ à la réserve. [N.D.L.R. **En quoi les dépenses de programmes sont-elles spécifiquement puisées dans ces surplus et non dans la planification budgétaire normale ?**] Déficit zéro prévu en 2007-2008, ainsi qu'en 2008-2009, cette fois avec l'utilisation de 1,1 G\$ de la réserve budgétaire.

► Avec l'adoption du projet de loi, l'excédent cumulé de 192 M\$ en 2005-2006 sera donc remis à zéro. En tenant compte de cela, l'excédent pour 2006-2007 est de 109 M\$.

► Des recettes fiscales et des bénéfices d'Hydro Québec plus élevés que prévus en 2007-2008 permettent de dégager un surplus de 717 M\$ qui est mis en réserve.

► Les revenus prévus sont moindres pour 2008-2009 en raison de la baisse de croissance économique. La réserve accumulée est de 1,817 GS plus 200 M\$ transférés de la réserve au Fonds des générations. Elle sert entièrement à éponger les déficits prévus en 2008-2009 (1,370 G\$) et en 2009-2010 (0,447 G\$), soit 1,817 G\$. Ces budgets seront donc «équilibrés», quoique déficitaires sans l'usage de la réserve.

► Une provision pour éventualités de 200 M\$ est prévue pour 2008-2009.

► Un cadre financier sur cinq ans «démontre que nous respectons l'équilibre budgétaire».

► **Le Vérificateur général fait rapport le 13 juin 2008, concernant le solde aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire** (<http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/juin2008/Rapportsoldebudg.pdf>). Le 21 mai 2008, l'Assemblée nationale a demandé au Vérificateur général d'établir le solde budgétaire réel au 31 mars 2007 en lien avec le projet de loi, *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et d'autres dispositions législatives*. En effet celui-ci avait estimé dans un rapport sur les états consolidés du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 2006 que le surplus de 192 M\$ indiqué par le gouvernement respectait la technique de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, mais manquait de s'appuyer sur une comptabilité adéquate. À son avis le solde au 31 mars 2006 correspondait plutôt à un déficit d'au moins 5,3 G\$ dont les montant s'étaient trouvés inscrits directement aux déficits cumulés [N.D.L.R. autrement dit inscrits à la dette cumulée] sans être pris en compte aux fins de la loi. La réforme de la comptabilité gouvernementale amorcée à la suite de ce rapport a conduit notamment à la recommandation d'établir à zéro l'excédent cumulé au 1^{er} avril 2006 en incluant dorénavant dans cet excédent «l'impact de toutes les inscriptions aux déficits cumulés qui affectent les résultats financiers d'années antérieures à l'exception de l'impact des modifications actuelles et ultérieure découlant de la réforme et de la mise aux normes des conventions comptables du gouvernement. En utilisant la même méthode qui a conduit à son rapport pour estimer le solde au 31 mars 2006, le Vérificateur général établit à 5,756 G\$ le solde et donc le déficit cumulé au 31 mars 2007, ce qui comprend le 5,258 G\$ de 2006 et lui ajoute le montant de 0,607 G\$ moins le surplus de 0,109 G\$ de 2006-2007, soit un montant de 0,498 G\$.

Notes sur la méthodologie budgétaire

► **En 2003-2004**, élargissement et renouvellement de la méthode de consultation prébudgétaire «dans un forum approprié». Engagement à rendre public dans les six mois les états financiers certifiés par le Vérificateur. Intégration des résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation dans le périmètre comptable avec des mécanismes de suivi dès le prochain budget.

► **En 2006-2007, moderniser la gouvernance.** Revoir la gouvernance des sociétés d'État. Annonce du dépôt d'un énoncé de politique sur la question: les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction séparées; le mandat des conseils d'administration modifié et la reddition de comptes des sociétés d'État renforcée; des responsabilités additionnelles seront confiées au Vérificateur général; les lois constitutives des sociétés d'État seront révisées systématiquement tous les dix ans. **Améliorer la transparence des finances publiques.** À partir de 2006-2007, publication un rapport financier mensuel sur l'évolution de la situation financière. Le Québec sera la première province à publier aussi fréquemment l'information portant sur ses activités financières. Aussi publication chaque automne par le gouvernement d'un rapport sur la situation économique et financière du Québec accompagné d'un rapport sur les dépenses

► Les résultats financiers incorporent les éléments de réforme comptable annoncée le 11 décembre 2007 lors du dépôt des Comptes publics 2006-2007 et de la publication de *Le point sur la situation économique et financière du Québec*. «Le périmètre comptable du gouvernement a, à cet effet, été modifié pour intégrer, à partir du 1^{er} avril 2006, les résultats financiers des établissements publics de santé et de services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps, ainsi que ceux de l'Université du Québec et ses constituantes. Les entités consolidées sont donc présentées sous trois groupes distincts : les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux; les réseaux de la santé et de l'éducation; le Fonds des générations.

► «En donnant suite aux recommandations du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, c'est plus de 211 entités du secteur de la santé et des services sociaux et près de 130 entités du réseau de l'éducation qui se sont ajoutées au périmètre comptable du gouvernement. De ce nombre, on note l'inclusion des 18 agences de la santé et des services sociaux, de 193 établissements publics de santé et de services sociaux, de 72 commissions scolaires, de 48 cégeps et de l'Université du Québec et ses neuf constituantes.»



fiscales. Depuis 2003-2004, une nouvelle annexe des comptes publics présente les surplus et les déficits annuels et cumulés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Innovation dans les Comptes publics 2004-2005 par une section réservée à l'analyse financière ainsi que des indicateurs financiers. À compter de 2005-2006, les revenus des transferts fédéraux sont comptabilisés sur une base d'exercice plutôt que sur une base de caisse. La méthode de calcul de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties a été améliorée.

► **En 2007-2008**, Les conventions comptables de 1998, faites avec le vérificateur de l'époque, Guy Breton, ont été appliquées. L'Institut canadien des comptables est à introduire de nouvelles normes. Le Québec va s'ajuster comme les autres administrations publiques canadiennes. Amélioration de la comptabilité gouvernementale en tenant compte des commentaires formulés par le Vérificateur général. Après entente avec lui : examen conjoint de la comptabilité gouvernementale en vue d'une réforme majeure qui conduira à une intégration ordonnée au périmètre comptable du gouvernement : des hôpitaux, commissions scolaires, cégeps. Certains ajustements aux conventions comptables du gouvernement seront en vigueur lors du prochain budget et même à l'automne pour le dépôt des comptes publics, si le travail est assez avancé. La nouvelle *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* augmente les pouvoirs du Vérificateur général. La loi stipule que le Vérificateur s'associera à une firme indépendante pour vérifier les livres et les comptes des six principales sociétés d'État à caractère financier ou commercial, ainsi que la Caisse de dépôt et placement : dès 2007-2008, covérification de la Société des alcools du Québec, de la Société générale de financement du Québec. Dès 2008-2009, vérification de la Régie des installations olympiques, de la Société des établissements de plein air du Québec, de l'Agence métropolitaine de transport. Pour harmoniser avec les nouveaux principes comptables, inscription d'un passif environnemental de 333 M\$ aux états financiers du gouvernement pour 2006-2007 en lien avec la mise en œuvre d'un plan de restauration sur 10 ans des sites contaminés.

► «Pour les fins de la présentation des Comptes publics 2006-2007, une vaste opération de consolidation des résultats réels des 341 nouvelles entités a été effectuée. C'est à partir de ces travaux qu'il a été possible d'évaluer dans Le point sur la situation économique et financière du Québec de décembre dernier, à près de 185 millions de dollars, le déficit des réseaux et son impact sur les équilibres financiers de 2007-2008. Le présent budget révisé cet impact à 375 millions de dollars.»

► Présentation d'un cadre financier sur cinq ans.

Les documents des budgets du Québec sont accessibles sur le site Internet suivant : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/index.asp>

Note : Il faut tenir compte d'importantes mesures de réduction d'impôts et de taxes au fédéral, incluant l'énoncé économique du 30 octobre 2007, qui abaisse la TPS d'un point, un champ de taxation non repris par le Québec. Il faut donc saisir que le Québec a eu en octobre 2007 la possibilité de récupérer 1,1 G\$ en revenu récurrent supplémentaire, ce qui porte à plus de 3 G\$ le niveau de revenu récurrent en provenance du fédéral non repris par le Québec en 2007.



Je vais la prendre pour moi cette taxe !
Je vais la garder dans mes poches.

La ministre des Finances du Québec, Monique Jérôme-Forget, laissera les consommateurs profiter de la baisse d'un point de la TPS. Pas question pour son gouvernement d'occuper ce champ fiscal abandonné par Ottawa. «Je vais la prendre pour moi cette taxe, je vais la dépenser moi-même,» a lancé la ministre, hier, s'avouant elle-même friande des boutiques. «Autrement dit, je vais la garder dans mes poches.» [...]

Québec aurait touché 1,1 milliard \$ de plus par année s'il avait choisi de s'approprier cette partie de l'assiette fiscale. La décision d'Ottawa de faire profiter les contribuables de cet allègement doit être respectée, estime Mme Jérôme-Forget. Son homologue Jim Flaherty «veut retourner l'argent aux payeurs de taxes, j'ai donc décidé que j'allais moi aussi dépenser cet argent moi-même», a déclaré la ministre en point de presse.

Simon Boivin, «Jérôme-Forget ne haussera pas la TVQ», *Le Soleil*, 31 octobre 2007, p. 3, au lendemain de l'énoncé économique de Jim Flaherty du 30 octobre 2007.

Extrait du dépliant «Vue d'ensemble» du budget fédéral du 26 février 2008 : <http://www.budget.gc.ca/2008/glance-aperçu/glance-aperçu-fra.asp>

Les allègements fiscaux d'aujourd'hui...

- Les mesures que le gouvernement a prises depuis 2006 procureront cette année aux Canadiens et aux entreprises canadiennes des allègements fiscaux additionnels de 21 milliards de dollars, ce qui équivaut à 1,4 % de l'économie canadienne.

...et de demain

- Les réductions des impôts et des taxes instaurées par le gouvernement auront, d'ici la fin de 2012-2013, réduit de presque 200 milliards de dollars le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises.

3. Et maintenant, des tableaux.

Voici d'autres outils, un peu plus spécifiques et spécialisés, qui permettent de suivre diverses dimensions du budget du Québec.

Il est utile de suivre l'évolution de la structure des revenus. Le budget 2008-2009 montre la fragilité de la situation pour l'année en cours et à venir en raison de l'impact des baisses d'impôt aux particuliers et aux entreprises associables à la situation économique précaire. Il faudra utiliser les réserves accumulées pour éponger les déficits... et le gouvernement aura beau jeu d'utiliser l'argument du manque de revenus pour justifier des dépenses moindres. Le tableau perd évidemment de vue l'impact récurrent des importantes baisses d'impôt à avoir eu lieu depuis le début des années 2000, dont celles annoncées en 2007-2008 (environ 2 G\$ correspondant à un transfert du fédéral vers les provinces qui est ainsi tombé du périmètre de la comptabilité publique, plus 1,1 G\$ en point de TPS non récupéré, soit un impact total récurrent de plus de 3,1 G\$ en 2007)..

La bonne situation économique rend cet échappement de revenus possibles moins visible vu qu'il y a croissance quand même. Par ailleurs elle ne met pas en évidence le fait que la consommation stimulée par les baisses d'impôt est concentrée sur la partie des contribuables à meilleur revenu tout en limitant l'accès à la consommation des citoyenNEs à moindre revenu qui font quant à eux et elles les frais de compressions dans les protections sociales. Par les baisses d'impôt du budget 2007-2008, le gouvernement se prive d'une contribution de 1,248 G\$ des particuliers et de 900 M\$ des sociétés et fait perdre à la société québécoise l'habitude de ce niveau de contribution, qui a l'avantage d'être fondé sur une capacité réelle de payer en fonction de ses moyens. On peut voir le caractère fluctuant de l'apport en revenus des entreprises du gouvernement.

Rappelons que d'un budget à l'autre, c'est une capacité récurrente de revenus autonomes solides, perçus en fonction de la capacité de payer, d'au moins 10 G\$ qui aura progressivement été retirée des finances publiques québécoises depuis le début des années 2000.

Tableau 1. Structure des revenus du gouvernement du Québec (en G\$)

						Prévisions	Préliminaire	Prévisions	Prévisions	Évolution en % de la croissance entre prévus et préliminaire 2006-2007 (10) ainsi que dans les prévisions du présent budget (11, 12, 13)				Impact gouvernement actuel p.r. 2002-2003	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2007-2008	2008-2009	2009-2010	7 vs 6	8 vs 7	9 vs 8	9 vs 7	7 vs 2	Remarques
Revenus totaux	49,652	51,648	53,61	55,712	60,7	61,127	62,92	62,98	65,184	2,8	0,1	3,5	3,6	26,7	
Revenus autonomes	40,748	42,278	44,381	45,743	49,685	47,953	49,295	48,917	50,512	2,7	-0,8	3,3	2,5	21,0	Impact récurrent de plus de 3 G\$ échappé en 2007 en non récupération de champs de taxation retournés par le fédéral.
Impôt	23,4	24,256	25,451	26,282	28,311	28,182	28,504	28,385	29,503	1,1	-0,4	3,9	3,5	21,8	
Impôt des particuliers	15,597	15,715	16,324	16,449	18,48	18,045	18,277	18,2	19,201	1,3	-0,4	5,5	5,1	17,2	Impact à long terme important
Fonds de santé	4,068	4,649	4,874	5,047	5,052	5,408	5,423	5,594	5,792	0,3	3,2	3,5	6,8	33,3	
Impôt des sociétés	3,735	3,892	4,253	4,786	4,779	4,729	4,804	4,591	4,51	1,6	-4,4	-1,8	-6,1	28,6	Impact actuel à la baisse
Taxes à la consommation	10,979	11,641	12,256	12,438	12,651	12,808	13,239	13,544	13,829	3,3	2,3	2,1	4,5	20,6	Baisse de 1 % de TPS non reprise. Impact manqué de 1,1 G\$ en plus.
Droits et permis	1,088	1,021	1,16	1,138	1,055	nd	1,026	nd	nd	nd	nd	nd	nd	-5,7	
Revenus divers	1,178	1,187	1,168	1,331	1,44	nd	1,471	nd	nd	nd	nd	nd	nd	24,9	
Entreprises du gouvernement	4,103	4,173	4,346	4,554	6,228	4,625	5,055	4,625	4,671	8,5	-8,5	1,0	-7,6	23,2	Fluctuant
Transferts fédéraux	8,932	9,37	9,229	9,969	11,015	13,174	13,625	14,063	14,672	3,3	3,2	4,3	7,7	52,5	

Source : Tableaux I.2, C.1, C.4 et C.5 du *Plan budgétaire*, Budget 2008-2009 et compilation antérieure du Collectif pour le budget 2007-2008. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 21 juin 2008.
Les résultats ne tiennent pas compte des organismes consolidés et des pertes exceptionnelles de la SGF de 2001-2002 à 2003-2004, qui sont comptabilisées séparément dans les documents budgétaires.



Il est tout aussi utile de suivre l'évolution de la structure des dépenses à partir des documents du budget et des «crédits». Le budget 2007-2008 confirme la décroissance des ministères de régulation qui touchent à des équilibres à rechercher dans la population et entre régions, soit ce qui touche au développement, à l'emploi, à l'aide sociale, au travail (l'immigration recevant une revalorisation en

2008-2009 après d'importantes coupures. À noter que l'Emploi et la Solidarité sociale est d'année en année parmi les ministères qui perdent le plus de postes (181 équivalents temps plein en 2008-2009 malgré de nouvelles mesures).

Tableau 2. Extraits de la structure des dépenses de programmes du gouvernement du Québec (en G\$)

Noter que ce ne sont pas toutes les missions qui sont analysées dans les dépenses de programme

									Évolution en % de la croissance d'une année à l'autre depuis 2004-2005			Impact gouvernement actuel p.r. 2002-2003	Remarques
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	6 vs 5	7 vs 6	8 vs 7	7 vs 1	
Dépenses totales	50,448	51,994	54,509	56,104	58,796	61,638	63,855	65,648	4,8	3,6	2,8	26,6	
Dépenses de programme	43,865	45,339	47,656	49,229	51,796	54,635	56,948	58,629	5,5	4,2	3,0	29,8	
Santé	17,872	19,063	20,622	21,2	22,504	24,145	25,469	n.d.	7,3	5,5	n.d.	42,5	
Éducation	11,166	11,568	11,874	12,28	12,638	13,372	13,984	n.d.	5,8	4,6	n.d.	25,2	
Emploi et Solidarité sociale	4,167	4,198	4,109	4,037	4,084	4,123	4,145	n.d.	1,0	0,5	n.d.	-0,5*	Mission de régulation.
Transports	1,465	1,514	1,634	1,776	1,953	2,118	2,345	n.d.	8,4	10,7	n.d.	60,1	
Familles, Aînés et Condition féminine	1,29	1,457	1,515	1,604	1,718	1,841	1,942	n.d.	7,2	5,5	n.d.	50,5	
Culture et Communications	0,49	0,52	0,533	0,543	0,6	0,634	0,65	n.d.	5,7	2,5	n.d.	32,7	
Développement durable, Environnement et Parcs	0,209	0,222	0,207	0,195	0,19	0,196	0,201	n.d.	3,2	2,6	n.d.	-3,8	Mission de régulation
Développement économique, Innovation et Exportation	0,89	0,534	0,543	0,689	0,519	0,761	0,79	n.d.	46,6	3,8	n.d.	-11,2	Mission de régulation
Immigration et Communautés culturelles	0,152	0,127	0,12	0,116	0,125	0,111	0,27	n.d.	-11,2	143,2	n.d.	77,6	Fluctue : coupure/provision
Relations internationales	0,11	0,111	0,102	0,102	0,102	0,111	0,125	n.d.	8,8	12,6	n.d.	13,6	
Revenu	0,807	0,748	0,932	1,022	1,09	1,016	0,937	n.d.	-6,8	-7,8	n.d.	16,1	
Tourisme	0,143	0,146	0,144	0,159	0,143	0,142	0,141	n.d.	-0,7	-0,7	n.d.	-1,4	
Travail	0,068	0,065	0,075	0,062	0,036	0,04	0,033	n.d.	11,1	-17,5	n.d.	-51,5	Mission de régulation
Conseil exécutif	0,167	0,195	0,241	0,232	0,233	0,302	0,335	n.d.	29,6	10,9	n.d.	100,6	
Conseil du trésor	0,499	0,411	0,498	0,468	0,697	0,516	0,634	n.d.	-26,0	22,9	n.d.	27,1	
Assemblée nationale	0,094	0,097	0,096	0,099	0,107	0,112	0,114	n.d.	4,7	1,8	n.d.	21,3	
Service de la dette	6,583	6,655	6,853	6,875	7	7,003	6,907	7,019	0,0	-1,4	1,6	4,9	

* Attrition, réduction de l'aide à l'emploi, resserrements, coupure et défaut systématique d'indexer une partie des prestations et malgré mesures de soutien à l'emploi comme le Pacte pour l'emploi

Source : Tableaux I.3 et C.10 du *Plan budgétaire*, Budget 2008-2009, plus l'Annexe 1.2 des *Renseignements supplémentaires*, Budget de dépenses 2008-2009, Volume IV. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 13 août 2007. Les résultats tiennent compte des transferts de missions entre les ministères quand il y en a eu. Ils ne tiennent pas compte des organismes consolidés.



Les données citées au Tableau F.36 de la Section F du Plan budgétaire du Budget 2008-2009 négligent de prendre en compte l'impact négatif des restrictions à la sécurité du revenu. Voici une évaluation de cet impact sur le pouvoir d'achat des personnes seules selon leur revenu.

Le budget 2008-2009 maintient la demi-indexation discriminatoire des prestations d'aide sociale des personnes prestataires jugées sans contraintes à l'emploi (0,6 % au lieu de 1,21 %) alors que tout le reste est indexé ce qui augmente l'odieux d'un message qui rend fouE: «Je t'aide moi non plus».

Tableau 3. Impacts cumulés des mesures fiscales et des protections sociales sur le revenu des particuliers et son pouvoir d'achat du budget 2004-2005 au budget 2008-2009 (en \$ courants)

	2004-2005	2005-2008	2004-2009	Mesures relatives à l'aide sociale 2004-2007					Impact total	Application de l'équité verticale
Revenus de travail	Prime au travail. Tableau F.36 du plan budgétaire, Budget 2008-2009.	Déduction pour les travailleurs. Tableau F.36 du plan budgétaire, Budget 2008-2009. *	Autres allègements fiscaux. Tableau F.36 du plan budgétaire, Budget 2008-2009. **	Impact de la demi-indexation manquante en janvier 2005 des prestations d'aide sociale. ***	Impact supplémentaire de la demi-indexation manquante en janvier 2006 des prestations d'aide sociale. ****	Abolition par règlement en janvier 2005 de la déduction pour frais d'emploi à l'aide sociale. *****	Impact de la demi-indexation manquante en janvier 2007 des prestations d'aide sociale. *****	Impact de la demi-indexation manquante en janvier 2008 des prestations d'aide sociale. *****	Évolution du pouvoir d'achat en 2007 après cumul des mesures de 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008. *****	
0	0	0	0	-48	-80	0	-65	-40	✂ -233	Pour répondre au principe de l'équité verticale, une société qui juge devoir diminuer le pouvoir d'achat des personnes avec 0 \$ revenus de travail de 233 \$ par année et celui des personnes avec des revenus de travail de 5 000 \$ de 351 \$ devrait d'abord être allée chercher un effort supérieur des contribuables plus en moyens. Ici, c'est le contraire qui se passe. Les finances publiques accablent les plus pauvres et améliorent la situation des plus riches. Elles créent un déficit humain et un déficit de solidarité. Sans équité ni justice sociale à la base, parler de «devenir plus productif» pour «mieux soutenir les plus démunis», pour «avoir de meilleurs salaires et de meilleurs revenus» devient un mensonge masquant la croissance des inégalités. Le budget Séguin de 2004-2005 avait partiellement renversé la tendance et inscrit certaines formes de réduction des écarts. Après deux budgets Audet, le deuxième budget Jérôme-Forget consacre la croissance erratique des écarts à même les décisions fiscales. Alors que les prestations d'aide sociale les plus basses sont systématiquement à demi-indexées, un après l'autre, les derniers budgets font injure à l'équité verticale, empiétant grossièrement la situation des plus pauvres en améliorant, irrégulièrement, la situation des autres. On doit en effet remarquer les hausses et baisses d'avantages marginaux entre 10 000 \$ et 100 000 \$ de revenus de travail.
5 000	182	0	0	-48	-80	-300	-65	-40	✂ -351	
10 000	507	15	0						↑ 522	
15 000	7	172	295						↓ 474	
25 000	0	162	295						↓ 457	
35 000	0	193	684						↑ 877	
45 000	0	203	585						↓ 788	
50 000	0	203	566						↓ 769	
75 000	0	203	1389						↑ 1592	
100 000	0	244	1436						↑ 1680	

* Inclut l'impact de la déduction pour les travailleurEs sur la Prime au travail ainsi que l'impact de la pleine indexation de la déduction pour les travailleurs du budget 2008-2009 (a pour effet de diminuer les montants sauf à 100 000 \$).

** Inclut le régime unique d'imposition annoncée dans le Budget 2004-2005, la hausse des seuils de la table d'imposition et du montant de base prévus dans le Budget 2007-2008, ainsi que l'indexation du régime fiscal de 2004 à 2009.

*** Indexation de 1,53 % réduite à 0,75 % pour les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi. Applique au 1er janvier 2005 une disposition du Plan d'action pour lutter contre la pauvreté du 2 avril 2004 contraire à la loi.

**** Indexation de 2,43 % réduite à 1,21 % pour les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi. Appliqué au 1er janvier 2006.

***** Équivalent (déduction de 6% des revenus de travail) de la déduction pour travailleurs retirée aux personnes à l'aide sociale quelques mois avant de l'introduire dans le régime fiscal. Ne considère pas les autres coupures pourtant importantes liées à ces modifications réglementaires.

***** Indexation de 2,03 % réduite à 1,01 % pour les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi. Appliqué au 1er janvier 2007.

***** Indexation de 1,21 % réduite à 0,6 % pour les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi. Appliqué au 1er janvier 2008.

***** Sans compter les effets négatifs dus au fait que les gains de travail permis à l'aide sociale sont mensualisés plutôt qu'annualisés.

Sources : Le Tableau 6 du fascicule Réduction d'impôt, Budget 2004-2005, p. 16, le Tableau 5 en p. 9 de la Section 5 du Plan budgétaire, Budget 2005-2006, le Tableau 4 en p. 7 de la Section 5 du Plan budgétaire, Budget 2006-2007, le Tableau F.23 en p. F.36 du Plan budgétaire, Budget 2007-2008, ainsi que le Tableau F.36 en p. F.78 du Plan budgétaire, Budget 2008-2009. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 21 juin 2008.

Méthode : L'estimé est fait pour les fins de la démonstration (soit l'impact social et fiscal des mesures gouvernementales) en tenant compte que le régime fiscal est pleinement indexé et en supposant des revenus de travail indexés, i.e. qui maintiennent le pouvoir d'achat. Il suppose un revenu d'aide sociale jugé sans contraintes sévères à l'emploi pour les deux premiers niveaux de revenu (0\$ et 5000 \$ de revenus de travail).

Les budgets Audet 2005-2006 et 2006-2007 ont neutralisé le potentiel pour la réduction des écarts du budget Séguin 2004-2005. Les restrictions et coupures subséquentes à l'aide sociale et à l'aide financière aux études (réparées en partie dans ce dernier cas) en ont aussi bousillé l'impact. Le budget Jérôme-Forget 2007-2008 est quant à lui un pur exemple de fiscalité régressive.

Mais où sont les données dans les documents budgétaires 2008-2009 pour évaluer les nouveaux impacts ? On trouve des tableaux pour les parents, pour les aînéEs, on n'en trouve pas pour l'ensemble des contribuables comme les autres années.
Peut-être n'y a-t-il rien... à part les deux petits millions pour indexer la déduction pour les travailleurs ?

Tableau 4. Sommes redistribuées aux contribuables selon la tranche de revenu dans les budgets 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 (en M\$) INFORMATION MANQUANTE POUR 2008-2009							
Revenu du contribuable	Budget 2004-2005	Budget 2005-2006	Budget 2006-2007	Budget 2007-2008	Indexations du régime d'imposition	Budget 2008-2009 OÙ EST L'INFORMATION ?	Total 2004-2008
15 000 \$ ou moins \$	384	15	40	16	87	0	542
De 15 000\$ à 25 000 \$	283	62	69	50	177	0	641
De 25 000 \$ à 50 000 \$	273	166	153	349	580		1521
De 50 000 \$ à 75 000 \$	93	81	73	342	329		918
De 75 000 \$ à 100 000 \$	24	27	26	235	162		474
Plus de 100 000 \$	13	21	21	256	165		476
Total	1 070	372	382	1248	1500	2 pour l'indexation de la déduction pour les travailleurs (Renseignements additionnels, Budget 2008- 2009, C.3.)	4574

Source : Tableau F.19 du *Plan budgétaire*, Budget 2007-2008.

Le budget 2004-2005 semble respecter le principe de l'amélioration prioritaire des revenus du cinquième le plus pauvre sur le revenu du cinquième le plus riche, les suivants, non. Toutefois, compte tenu qu'il s'agit ici d'une ventilation du revenu individuel des contribuables et non de celui des ménages et que la proportion d'individuEs touchée n'est pas donnée, il faut minimalement additionner les trois dernières catégories de revenu et une partie de la précédente pour avoir une estimation de la réelle redistribution vers le quintile le plus riche des individus, dont le revenu moyen était de 63 803 \$ en 2004 pour les personnes seules. Par ailleurs, comme on sait que la moyenne de revenu du cinquième le plus pauvre des personnes seules se situait en 2004 à 3 223 \$, qu'il n'y avait pas de mesures pour ces niveaux de revenus dans l'ensemble de ces budgets, sur cette base d'estimation, le principe n'est nulle part respecté. Les conditions de vie se sont même détériorées pour une partie des prestataires de l'aide sociale en raison de mesures de restrictions qui représentent en quatre ans autour de 300 M\$ de revenus qui auraient dû être versés seulement pour maintenir le niveau de protection antérieur.

À défaut de disposer de données compilées plus récentes, il faut rappeler qu'en mai 2005, l'impact cumulé des baisses d'impôt fédérales et provinciales depuis 2000 redonnait aux familles du cinquième le plus riche, dont le revenu moyen se situe entre 100 000 \$ et 150 000 \$, l'équivalent d'une prestation d'aide sociale nette par année (autour de 6 500 \$ par année) en baisses d'impôt récurrentes. Ce qu'on a refusé depuis 2000 aux plus pauvres, qui ne couvrent pas leurs besoins, a été accordé sans difficulté

aux plus riches, qui couvrent largement leurs besoins. Les budgets 2006-2007 et 2007-2008 ont empiété par-dessus sans rien investir de substantiel pour améliorer les revenus des plus pauvres. Le budget 2008-2009 vient consolider cette situation d'escalier roulant qui monte pour les unEs, aidée par la fiscalité, et d'escalier roulant qui descend pour d'autres, avec la collaboration des finances publiques. Il faut y ajouter les importantes baisses d'impôt du fédéral depuis 2006.

Tableau 5. «Vos réductions d'impôt depuis l'an 2000» selon *La Presse* du 22 mai 2005

Couple avec deux revenus, ayant deux enfants						
		Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
Revenu	Impôt 2005	Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	5 512 \$	3 222 \$	462 \$	3 684 \$	160 \$	32 \$
70 000 \$	14 602 \$	3 210 \$	1 388 \$	4 598 \$	200 \$	32 \$
100 000 \$	25 952 \$	3 024 \$	2 244 \$	5 268 \$	200 \$	32 \$
150 000 \$	46 906 \$	3 909 \$	4 242 \$	8 151 \$	240 \$	32 \$
Couple avec deux revenus, sans enfant						
		Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
Revenu	Impôt 2005	Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	5 512 \$	1 842 \$	462 \$	2 304 \$	160 \$	32 \$
70 000 \$	14 602 \$	2 398 \$	1 388 \$	3 786 \$	200 \$	32 \$
100 000 \$	25 952 \$	3 061 \$	2 244 \$	5 305 \$	200 \$	32 \$
150 000 \$	46 906 \$	3 946 \$	4 242 \$	8 188 \$	240 \$	32 \$
Couple avec un revenu, ayant deux enfants						
		Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
Revenu	Impôt 2005	Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	3 194 \$	3 203 \$	825 \$	4 028 \$	100 \$	30 \$
70 000 \$	16 623 \$	3 278 \$	1 917 \$	5 195 \$	120 \$	30 \$
100 000 \$	31 146 \$	2 729 \$	3 010 \$	5 739 \$	120 \$	30 \$
150 000 \$	54 859 \$	3 228 \$	4 129 \$	7 357 \$	120 \$	30 \$

[illegible]

Tableau 6 : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.

Tableau 7 : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2005

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	2 854	4 972	14 584	29 249	61 598
Revenus de transfert	4 415	9 257	7 042	4 456	2 834
Revenu total	7 269	14 229	21 626	33 705	64 432
Impôt	371	258	1 884	5 514	15 196
Revenu disponible	6 898	13 971	19 742	28 191	49 236
Familles					
Revenu privé	10 340	30 421	49 315	74 245	139 011
Revenus de transfert	12 683	11 273	9 662	6 975	4 926
Revenu total	23 024	41 694	58 977	81 220	143 937
Impôt	994	4 197	8 592	14 719	35 357
Revenu disponible	22 029	37 498	50 384	66 501	108 580
Ensemble des unités					
Revenu privé	4 526	17 123	34 191	56 591	119 337
Revenus de transfert	7 297	9 466	8 832	7 998	5 373
Revenu total	11 823	26 589	43 024	64 589	124 709
Impôt	629	2 257	5 770	10 955	28 929
Revenu disponible	11 194	24 331	37 253	53 634	95 780

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

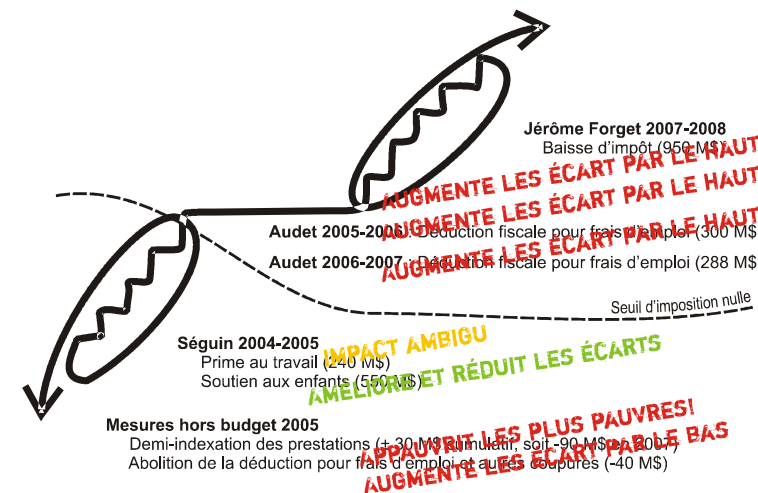
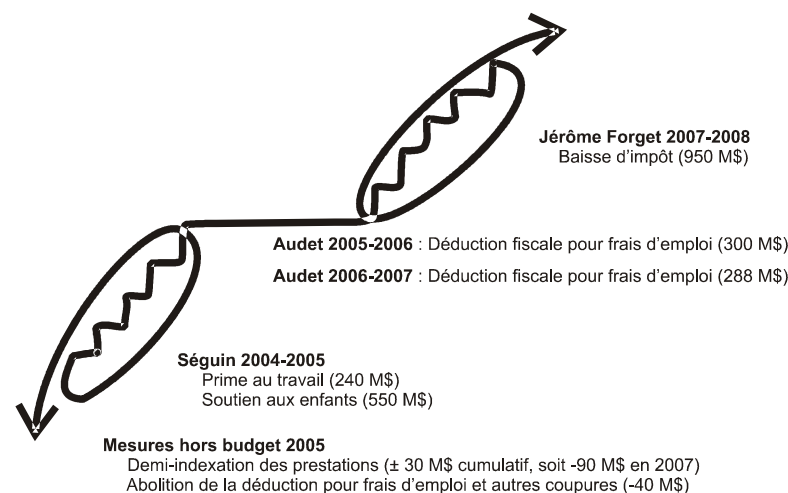
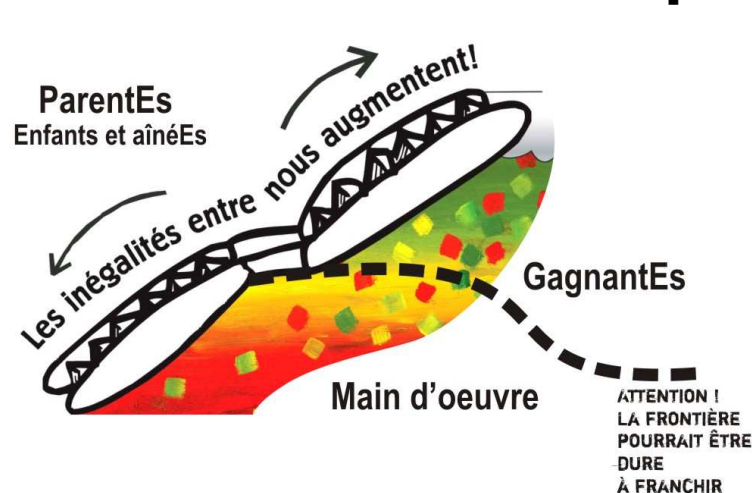
Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu..

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 07 juin 2007.

1997 **2005**
← →

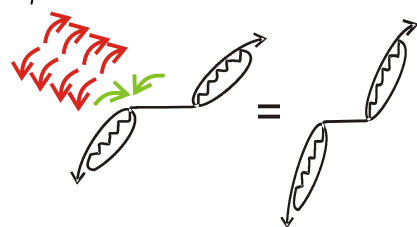


5. Comment les finances publiques contribuent aux écarts et à l'exclusion.



Des personnes en situation de pauvreté ont trouvé en 2003 une image pour expliquer la situation des inégalités au Québec telle qu'elles la voyaient. Elles ont trouvé que la société est comme un palier duquel partent un escalier roulant qui monte et un escalier roulant qui descend. Vivre la pauvreté, c'est comme vivre en bas de l'escalier qui descend et se faire dire monte par des personnes en train de monter dans l'escalier du haut.

Si on examine l'impact des mesures des cinq derniers budgets qui ont un impact sur les revenus des particuliers selon leur niveau de revenu, c'est effectivement ce qu'on trouve, le budget de cette année venant simplement consolider la tendance des quatre derniers budgets par quelques tours de clés dans l'approche préconisée. Il est très révélateur, comme cela a été examiné en détail dans l'analyse publiée par le Collectif du budget 2007-2008 (http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Analyse_du_budget_Jerome-Forget_2007-2008.pdf) de constater que c'est notamment par des mesures d'aide à l'emploi que les écarts ont été créés.



Les grands perdants de ces cinq derniers budgets sont les ménages de personnes seules ou sans enfants. C'est grave quand on considère que les personnes seules comptent proportionnellement plus de pauvres que les familles.

Deux points doivent être examinés en particulier cette année

Une société de gagnantEs, de parents (enfants et aînéEs) et d'excluEs seulement considéréEs comme main d'œuvre potentielle

Les derniers budgets ont misé sur les familles. La politique familiale est reconnue partout au Canada. C'est bien. Le problème par contre, c'est d'avoir misé tout l'effort de lutte contre la pauvreté sur les familles en dépouillant les ménages sans enfants jugés aptes à travailler sous prétexte d'incitation au travail, au lieu d'avoir amélioré les conditions de tout le monde, ce qui était tout à fait possible.

En 2007, le revenu disponible des couples prestataires des programmes d'aide sociale était de 11 065 \$ s'ils étaient jugés sans contraintes à l'emploi et de 13 465 \$ avec des contraintes temporaires, alors qu'il était de 17 324 \$ pour une famille monoparentale avec un enfant (Voir CEPE, *Le faible revenu au Québec : un état de situation*, 2008, p. 23-25. <http://www.cepe.gouv.qc.ca/>). C'est très bien pour les familles et pas encore assez, mais comment expliquer que la protection sociale de base pour un couple soit de 6 259 \$ de moins par année que pour une famille d'un adulte et un enfant ? Le problème n'est pas dans l'aide aux familles et aux aînéEs, mais dans la difficulté qu'ont les adultes dans les escaliers roulants à générer de l'égalité entre eux alors qu'ils sont en compétition pour les meilleures places. Quand on dit « je t'aide moi non plus », veut-on vraiment aider ou a-t-on d'autres raisons de seulement faire semblant ?

Cela pose le problème des fonds particuliers mis en place cette année avec la famille Chagnon. Un fait saillant du budget. Outre la question de contrôle démocratique, l'allégation de finances publiques dites limitées fait que l'argent qui aurait pu servir à agir sur les escaliers du bas semble détourné vers une catégorie « hors compétition » alors que cette rareté apparente vient des décisions prises.

La question des fonds particuliers

Une entente prévoit 400 M\$ sur dix ans (15 M\$ du gouvernement et 25 M\$ de la Fondation par an) pour financer des projets favorisant le développement des jeunes enfants en situation de pauvreté. Soit 40 M\$ par année en moyenne. Or il coûterait 35 M\$ par année pour en finir avec la récupération par l'État des pensions alimentaires versées à des parents à l'aide sociale pour leurs enfants. On parle ici d'une pratique discriminatoire, où on soustrait à des plus pauvres ce qu'on laisse à des plus riches, la pension n'étant pas imposable. C'est aussi une pratique totalement décourageante pour l'exercice du rôle parental du parent qui n'a pas la garde, qui se trouve à remplacer l'État dans le financement de la prestation de l'autre adulte parent. Que devient la logique du soutien au pouvoir d'agir des personnes si le fait d'investir dans des projets favorisant le développement d'enfants pauvres est concomitant au fait de neutraliser d'autant une part de solidarité familiale qui pourrait exister ?

Une autre entente prévoit 200 M\$ (15 M\$ du gouvernement et 5 M\$ de Sojecci II ltée par an) sur dix ans en soutien aux personnes aidantes naturelles. Or depuis 2005, le régime d'aide sociale réduit de 100 \$ par mois la prestation d'aide sociale d'un adulte qui réside chez un parent non à l'aide sociale ou au supplément de revenu garanti. Cette mesure supposément destinée à désinciter les jeunes de recourir à l'aide sociale affecte en réalité des prestataires plus vieux qui décident de prendre soin d'un parent âgé. Dès que le revenu du parent âgé entraîne une diminution du supplément de revenu garanti maximum (un revenu excédentaire de 20 \$ suffit), la coupure s'applique pour le prestataire qui a fait le choix d'être présent. C'était la mesure principale d'un ensemble de modifications au règlement de l'aide sociale au coût annuel de 40 M\$.



Annexe 1. Le cap vers un Québec sans pauvreté

En publiant son plan d'action pour lutter contre la pauvreté en avril 2004, au lendemain du discours du budget 2004-2005, le gouvernement du Québec annonçait haut et fort qu'il investissait 2,5 G\$ dans la lutte contre la pauvreté. Le budget 2008-2009 correspond à la cinquième année de ce plan de cinq ans qui était requis par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce plan n'a pas répondu à toutes les exigences de la loi. Il y a même contrevenu en empirant la situation de certaines catégories de personnes. En effet, s'il a eu des impacts positifs sur les protections sociales des familles, il est venu recouvrir, dans un langage emprunté, les conditions à l'aide sociale, le régime qui régit la protection sociale des personnes les plus pauvres au Québec.

Si on retire du montant annoncé de 2,5 G\$ les sommes qui ne relèvent pas de l'aide sociale, il reste 627 M\$ sur cinq ans.

Sur ce montant, 386 M\$ sont des montants d'indexation des prestations qui ne devraient pas faire partie d'une annonce d'investissements nouveaux, mais plutôt de la croissance normale des dépenses du ministère concerné.

Il reste 241 M\$ pour diverses mesures qui seraient réellement nouvelles.

Par ailleurs, il faut décompter de ce montant la demi-indexation manquante des prestataires sans contraintes sévères à l'emploi (146 M\$) qui aurait dû figurer normalement dans les prévisions de dépenses du ministère concerné.

De même il faut décompter l'impact de nouvelles coupures et restrictions à l'aide sociale décrétées par modifications au règlement qui ont pris effet à partir de janvier 2005, avec un impact annuel de 44 M\$, soit 220 M\$ sur cinq ans, ce qui conduit en réalité à un résultat négatif de 125 M\$ sur cinq ans.

Il est facile ensuite de réaliser que l'argent prévu pour la Prime à la participation, soit 129 M\$, une approche contestée qui risque de reproduire les effets pervers des anciens programmes Extra, a été pris à même la protection sociale des prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi.

Le budget 2008-2009, malgré certains investissements en logement social, ne change rien à ce constat. En fait on s'appuie sur le manque de revenus généré par des baisses d'impôt faites à des plus nantis et même à des très nantis pour ne pas investir des sommes qui auraient pu servir à honorer les obligations faites par la loi, y compris celle de réduire les inégalités... et pour les investir ailleurs.

Alors que le gouvernement rend des comptes dans les documents budgétaires sur le développement durable, sur ses principes comptables, sur l'équilibre budgétaire et sur le Fonds des générations, où rend-il honnêtement compte sur sa manière de remplir les obligations qui lui sont créées par la loi en matière de lutte contre la pauvreté ?

Tableau 8 : Impact financier négatif sur les conditions à l'aide sociale du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale annoncé au printemps 2004			
	M \$		
Montant annoncé sur 5 ans			2540
Mesures ne relevant pas de l'aide sociale			1913
Prime au travail	510		
Soutien aux enfants	1074		
Logement social	329		
Total		1913	
Mesures relevant de l'aide sociale			627
Mesures d'indexation normales qui devraient faire partie de la croissance usuelle des dépenses de programmes			
Indexation complète des prestataires jugés avec contraintes sévères à l'emploi	240		
Indexation partielle des autres prestataires	146		
Total		386	
Investissements réels à l'aide sociale			
Exemption de 100\$ dans la prise en compte de la pension alimentaire (en 2006)	46		
Abolition des pénalités pour refus de mesure	38		
Amélioration de l'épargne	23		
Réseau québécois de crédit communautaire	5		
Prime à la participation	129		
Total réel de ce qui est annoncé dans le plan d'action		241	
Moins les mesures de coupure mises en application à partir de janvier 2005			
Demi-indexation manquante	-146		
Modifications au règlement de l'aide sociale reportées sur cinq ans	-220		
Total		-366	
Impact financier réel sur l'aide sociale du Plan d'action et des mesures subséquentes		-125	
Sources : «Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir». Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec, avril 2004, p. 29. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, le 15 mai 2005. Notes : Le montant annuel récupéré avec les mesures du projet de modification au règlement publié le 22 septembre 2004 est de 44 M\$ par année. Ce chiffre a été donné par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dans une conférence de presse télévisée présentant ces modifications, le 21 septembre 2004, à Québec. Le bilan négatif démontre également que certaines mesures sont financées en empirant la situation d'autres prestataires. Par exemple, le montant prévu pour la Prime à la participation correspond presque exactement aux mesures de coupure mises en application en janvier 2005.			



Le niveau d'investissement vers des mesures nécessaires en direction d'un Québec sans pauvreté est beaucoup trop faible. En plus il est parsemé d'infractions et d'omissions en regard de la «Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Voici un suivi de mesures nécessaires en direction d'un Québec sans pauvreté. La partie A du tableau 6 fait le suivi d'une série de mesures urgentes préconisées par le Collectif depuis plusieurs années. La partie B du tableau fait le suivi de la mise en application des obligations faites par la « Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

La réparation des discriminations exercées par l'indexation partielle des prestations d'aide sociale, par les coupures et restrictions au règlement de l'aide sociale, par l'absence de et par la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale et à l'aide financière aux études étaient des incontournables auxquels le budget 2008-2009 n'a apporté aucune réponse. Cette année a toutefois apporté certains gains, encore insuffisants, au plan du logement social.

Tableau 7. Suivi de mesures nécessaires en direction d'un Québec sans pauvreté

A. Mesures urgentes préconisées par le Collectif depuis plusieurs années

Mesures (coût annuel en M \$ entre parenthèses)	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Remarques
Appauvrissement zéro	?	<u>Reculs</u>	<u>Reculs cumulés</u>	<u>Reculs cumulés</u>	<u>Reculs cumulés</u>	<u>Reculs cumulés</u>	Devrait faire partie des coûts normaux de croissance. Indexation incomplète des prestations d'aide sociale des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi en 2005, 2006, 2007 et 2008. Coupure de 44 M\$ en janvier 2005 par des modifications au règlement de l'aide sociale. Coupure de 103 M\$ à l'aide financière aux études en 2004-2005, non réparée pour cette année, réparée partiellement en 2005-2006 et complètement en 2006-2007. Hausse des frais de scolarité de 50 \$ par session dès septembre 2007. Plus les diverses hausses des tarifs depuis.
Barème plancher à l'aide sociale							Terme galvaudé par le gouvernement.
Élimination complète des pénalités (47 M\$)	--	--	Partiel	--	--	--	Abolition des pénalités pour refus de mesure ou d'emploi en vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 2005. Il reste à abolir les coupures relatives à des trop perçus et autres motifs dits de compensation, dont le règlement devrait se faire autrement que par une coupure du chèque mensuel.
Couverture des besoins essentiels (453 M\$)	--	--	--	--	--	--	Le seul endroit où le gouvernement ajuste, un peu, sa politique par rapport aux besoins essentiels, c'est dans le relèvement des exemptions de base dans le régime fiscal avec une nouvelle exemption de base qui passe de 6650\$+3095\$=9745 \$ à 10 215 \$. La discrimination perdure et s'amplifie entre le régime fiscal général et le traitement séparé, plus dur, des prestataires d'aide sociale, dont la prestation de base est de 6576 \$ en 2007, de même qu'entre les catégories de prestataires, les unEs étant pleinement indexéEs et les autres à moitié.
Gratuité des médicaments (70 M\$ pour l'ensemble des personnes ayant 12 000\$ et moins de revenu annuel)							
Personnes à l'aide sociale (17 M\$)	--	--	--	--	✓	--	Engagement enfin rempli.
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet (7 M\$)	--	--	✓	--	✓ Ajout de couverture	--	Couverture ajoutée pour les personnes recevant plus de 94 % du supplément de revenu garanti. Il faudrait maintenant étendre cette couverture à l'ensemble des personnes ayant 12 000 \$ et moins de revenu annuel.
Reconfiguration des allocations familiales (400 M\$)	--	✓					Réglé par la mesure Soutien aux enfants.
Logement social (voir FRAPRU)	--	Un peu	Un peu	Un peu	Encore un peu	Encore un peu	329 M\$ en 2004-2005 puis 160 M\$ en 2005-2006 puis 129 M\$ sur trois ans en 2006-2007 et 132 M\$ en 2008-2009.
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi (185 M\$)	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	12 M\$	Pacte pour l'emploi, peu d'argent, venant beaucoup du fédéral, à examiner dans ses aspects positifs et négatifs.



B. Application de la <i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>							
Mesures	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Remarques
Plan d'action initial	--	Plan sur 5 ans					Annonce de 2,5 G\$ sur 5 ans, surtout pour les familles, avec des reculs à l'aide sociale.
Mise en application générale de la loi (article 13 visant les articles 1 à 12)	--	Inégal	Inégal	--	--	--	Très partiel et inégal avec des manquements et infractions.
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)	--	--	--	--	--	--	Rien encore. Avis à venir en 2008-2009 du comité consultatif
Modifications à l'aide sociale (article 15)	--	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>			<u>Infractions à la loi.</u>
Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1°)	Était fait	<u>Recul</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	Retour à une coupure pour partage de logement familial chez un parent non à l'aide social ou au supplément de revenu garanti complet.
Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2°)	--	<u>Recul</u>	Amélioration partielle par l'abolition des pénalités	<u>Recul</u>	<u>Recul</u>	<u>Recul</u>	Nouvelles coupures. Exemple : démutualisation. Et depuis 2005, demi-indexation au coût de la vie des prestations des prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi, ce qui constitue une perte de pouvoir d'achat qui se cumule d'année en année. Accès rendu plus difficile à l'aide sociale.
Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3°)	--	<u>Recul</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	Nouvelles restrictions dans le règlement dont l'abolition de la déduction pour frais d'emploi.
Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4°)	--	--	Amélioration partielle	--	--	--	Exemption de 100\$ par mois étendue à l'ensemble des familles prestataires en vigueur le 1 ^{er} janvier 2006. Il faudrait 33 M\$ pour régler complètement la discrimination en cause.
Mesures pour améliorer la situation des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)	--	<u>Avancées et reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs non réparés</u>	<u>Reculs non réparés</u>	<u>Reculs non réparés</u>	Avancées principalement pour les familles. Reculs à l'aide sociale et à l'aide aux études.
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)	--	--	--	--	--	--	Rien de public encore. Comité interministériel.
Autres aspects							
Mise en place des institutions de suivi							
Comité consultatif (articles 22-34)	--	--	--	--			Le comité a été mis en fonction en 2006. Quand aura-t-il un budget à la mesure de sa mission ?
Observatoire (articles 35-45)	--	--	--	--			L'Observatoire prévu a été remplacé par un Centre d'étude rattaché au ministère. Aura-t-il l'indépendance et les budgets nécessaires ? Il doit proposer des indicateurs.
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)	Miettes	Miettes	?	?	?	?	Utilisation des derniers fonds du Fonds de lutte contre la pauvreté. Des dépenses de 11 M\$ sont prévues en 2008-2009, incluant des fonds non utilisés.
Opération des mécanismes (articles 58-70)	--	--	--	--	--	--	Rien encore. Un second plan d'action serait en préparation pour remplacer le plan actuel prévu pour cinq ans.



Annexe 2. Faits et dates dont un budget du Québec 2008-2009 aurait dû tenir compte.

551 \$ par mois. - 228 \$. + 1680 \$. Le premier chiffre est le montant de la prestation mensuelle assignée aux personnes assistées sociales jugées aptes au travail, pour une prestation annuelle totale de 6 576 \$. Qui peut vivre avec un tel montant dans le Québec de 2008 ? Cette prestation était de 440\$ en 1985. Si elle avait évolué selon le coût de la vie, elle vaudrait 804 \$ en dollars de 2004. Cette perte de pouvoir d'achat engendre un déficit humain très grave. Le 4 mars 2004, le ministre des Finances a été mis au défi de faire un budget mensuel fonctionnel pour une personne avec une prestation d'aide sociale et de revoir le Collectif ensuite avant de prendre toute décision finale sur le budget du Québec 2004-2005. Le budget 2004-2005 passa sous silence cette situation inacceptable. Pire, le plan d'action du gouvernement québécois en matière de pauvreté rendu public le 2 avril 2004, quelques jours après le budget, a programmé l'appauvrissement de ces personnes en ne prévoyant qu'une demi-indexation des prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi. La demi-indexation appliquée en 2005, 2006, 2007 et 2008, se traduit après quatre ans par une perte de pouvoir d'achat de 228\$ pour chaque personne devant vivre avec la protection sociale la plus basse au Québec. Les personnes qui gagnent 100 000 \$ et plus se retrouvent quant à elle avec un cadeau annuel de 1680 \$ en raison des baisses d'impôt cumulées depuis 2004-2005.

8,50 \$ l'heure. C'est le salaire minimum au Québec depuis le 1^{er} mai 2008. Il est souvent gagné à temps partiel. À 28 heures par semaine environ en moyenne, ça donne 12 376 \$ par année. À 35 heures par semaine, ça donne 15 470 \$. On est pas encore sortiE de la pauvreté. En plus, les travailleurEs au salaire minimum ont perdu 25% de leur pouvoir d'achat par rapport à 1980. On a beau dire que l'emploi est une solution, sort-on de la pauvreté avec un tel revenu et dans de telles conditions ? **Il est à retenir également qu'une bonne proportion des personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi ont un emploi très précaire et/ou très peu payé qui les force à avoir recours à l'aide sociale. Ce sont ces personnes qui ont été les plus perdantes suite aux décisions sociales et fiscales des deux dernières années. Elles ont à subir à la fois les traitements discriminatoires liés à l'aide sociale et le stress relatif à de très mauvaises conditions de travail.**

2116 \$. C'est le montant annuel maximal que donne en 2008 la mesure *Soutien aux enfants* instaurée en janvier 2005 pour un enfant. Pour un deuxième enfant et un troisième enfant, c'est 1 058 \$ de plus chacun. Une famille monoparentale peut recevoir 732\$ en plus. Cette mesure remplace les allocations familiales et d'autres mesures, incluant les crédits d'impôt pour enfant, par un montant consolidé et non imposable. Et elle améliore les revenus de pratiquement toutes les familles gagnant moins de 100 000\$ avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu. Son impact a toutefois été annulé en partie par diverses hausses de tarifs, notamment dans les services de garde.

12 991\$. C'est le revenu annuel selon la Mesure du panier de consommation (MPC) qu'il fallait à une personne seule à Montréal pour acheter un panier de biens et services couvrant minimalement ses besoins essentiels (nourriture, vêtements, logement, transport, autres), sans compter les soins de santé non assurés. Sous ce niveau de revenu disponible à la consommation, la gratuité des médicaments devrait être assurée dès maintenant en attendant qu'elle le soit pour l'ensemble des personnes à faible revenu. Sinon, les gens se privent et prennent sur leur santé. De plus en plus de recherches le prouvent, la pauvreté est l'un des principaux déterminants de la mauvaise santé. Il en coûterait environ 50 M\$ pour corriger la situation. Ne pas le faire multiplie les coûts humains et de santé que nous devons assurer comme société.

500 M\$. - 366 M\$. + 950 M\$. Il en coûterait environ 500 M\$ pour éliminer les réductions de prestations d'aide sociale en raison du critère d'aptitude au travail au Québec et pour reconnaître une même couverture de base à toutes les personnes en droit de réclamer de l'aide sociale. Le gouvernement a plutôt pris autour de 366 M\$ depuis 2004 dans les revenus qui auraient normalement du servir à maintenir le niveau de couverture de 2004 dans la protection donnée par l'aide sociale. Ce

même gouvernement va dorénavant se priver depuis 2008 de 950 M\$ par année pour laisser plus de revenus à des citoyenNES qui ont assez de revenus pour payer de l'impôt. Ce qu'il a pris à des plus pauvres, il l'a redonné à des plus riches. Ce qu'il ne donne pas à des plus pauvres, il le donne à des plus riches.

14,5 G\$. Entre 1998 et 2004, donc en sept ans, le cinquième le plus riche des familles québécoises a vu ses revenus totaux passer de 100 333 \$ à 145 268 \$ soit une augmentation de 44 935 \$ en moyenne. Personne n'est venu limiter cet enrichissement au nom de la dette. Au contraire, les baisses d'impôt ont laissé à ces familles pratiquement 80 % de cet accroissement de revenu, puisqu'il leur restait en moyenne 36 030 \$ net de ce 44 935 \$ de plus en 2004 qu'en 1997. L'indécence est que ce gain net a dépassé à lui seul, et de beaucoup, le revenu moyen net des familles du cinquième le plus pauvre, qui était de 22 629 \$ en 2004. Cela revient à dire que, dans une société qui l'aurait voulu, il y aurait eu les moyens à ce moment, cinquième pour cinquième, d'améliorer considérablement la situation du cinquième le plus pauvre de la population et même des cohortes suivantes dans la classe moyenne simplement en limitant l'accroissement de la richesse des plus riches pour l'équilibrer sur les autres quintiles. En 2001, le nombre de familles à l'époque était de 2 019 555 familles pour l'ensemble du Québec, ce qui donne un ordre de grandeur d'environ 403 911 familles par quintile. Si on multiplie ce 36 030 \$ par le nombre de familles par quintile, on obtient la fabuleuse somme de 14,5 G\$ pour l'enrichissement net, après impôts, du revenu total de familles de ce quintile le plus riche en cinq ans, soit presque autant que l'enrichissement net des trois cinquièmes du milieu qui s'avère en tout de 15 G\$. Une somme récurrente ensuite.

13 décembre 2002. Ce jour-là, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui engage une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Cette loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003. Le gouvernement actuel est en infractions multiples par rapport à cette loi.

2 avril 2004. C'est à ce moment, avec près de 11 mois de retard, que le gouvernement a rendu public son plan d'action prévu dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Hormis l'abolition des pénalités pour refus de mesure pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi, qui devait être mise en application au 1^{er} avril 2005, ce plan d'action ne répond que très partiellement aux exigences de cette loi. Pire, il reste teinté de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et marque en gros caractères la philosophie « du tout à l'incitation au travail » sans même pour autant être accompagné de moyens efficaces et appropriés.

Mars 2013. À cette date, selon l'obligation que lui crée la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Québec devra avoir rejoint les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres. Les trois premières années d'application de la loi comportent des reculs importants dans la situation des plus pauvres. Le gouvernement doit réparer les reculs et améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Il devrait maintenant annoncer comment il a l'intention d'atteindre la cible de 2013. Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde.





Annexe 3. Une loi à appliquer. Contenus à connaître de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Cinq buts à atteindre par les actions prévues.

Article 6 . Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :

- ✓ **Premier but :** Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard. (6.1°)
- ✓ **Deuxième but :** Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement. (6.2°)
- ✓ **Troisième but :** Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale. (6.3°)
- ✓ **Quatrième but :** Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. (6.4°)
- ✓ **Cinquième but :** Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (6.5°)

Afin d'atteindre ces buts, les actions doivent s'articuler autour de cinq orientations.

Article 7 . Afin d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'il détermine, doivent s'articuler autour des cinq orientations suivantes :

- ✓ **Orientation 1 :** Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes. (7.1°, 8)
- ✓ **Orientation 2 :** Renforcer le filet de sécurité sociale et économique. (7.2°, 9)
- ✓ **Orientation 3 :** Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail. (7.3°, 10)
- ✓ **Orientation 4 :** Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société. (7.4°, 11)
- ✓ **Orientation 5 :** Assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions. (7.5°, 12)

Ces actions doivent également, dans leur conception et leur mise en oeuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités.

Logiquement les actions annoncées doivent se situer à l'intérieur de ces orientations et selon une approche qui rejoint les buts à atteindre.

D'ici 2013, le Québec devra avoir rejoint le rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

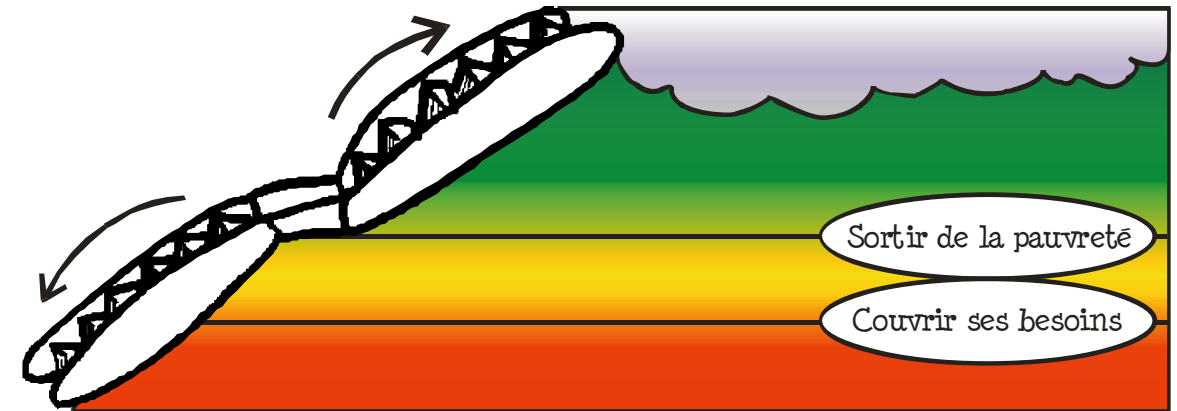
Les ministres ont l'obligation de faire état des impacts possibles de projets de loi ou de règlements sur les revenus des personnes en situation de pauvreté.

Cinq principes d'action à respecter dans une approche budgétaire de lutte contre la pauvreté

1. Améliorer les revenus et conditions de vie du cinquième le plus pauvre de la population en priorité sur le cinquième le plus riche.
2. Appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme du monde.
3. Conformer aux buts de cette loi l'ensemble de l'action gouvernementale.
4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.
5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.

Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme

À long terme	
Un Québec sans pauvreté	
À moyen terme	
La couverture des besoins de tous et toutes	
Un salaire minimum qui sorte de la pauvreté	
La prochaine génération	
de programmes sociaux et fiscaux	
À court terme	
Des mesures urgentes qui amorcent maintenant des changements	
dans les conditions de vie des plus pauvres	
Des moyens de mise en application	
des buts et des orientations de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
montrant le sérieux des intentions	



**Au lieu de forcer du monde d'en bas de l'escalier
à tenter de gravir des escaliers roulants qu'on fait descendre vers le bas
pendant qu'on s'arrange pour que les escaliers roulants du haut
montent plus vite vers le haut,
pourquoi ne pas s'occuper des escaliers ?**

Document produit par Vivian Labrie, pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, Québec. Juillet 2008.



Collectif pour un Québec sans pauvreté. 165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9.
Téléphone : (418) 525-0040. Télécopieur : (418) 525-0740. Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca.